



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi six juillet 2026 à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil du 13ème arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement, sur convocations adressées individuellement à chacun des conseillers le mardi 30 juin et vendredi 3 juillet 2026 par le Maire d'arrondissement et affichées les mêmes jours.

Étaient présents :

Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Marion BOTTOU, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Sylve DENIZET, M. Emmanuel DIALLO, Mme Seindé DOUCOURE, M. Stéphane FERRIER, Mme Marie-Dominique GASNIER, Mme Agathe GAUTHERON, M. Florent GAUTIER, M. Mathis GROSSNICKEL, Mme Ghizlaine GUESSOUS, M. Antoine GUILLOU, M. Christophe HENOCQ, M. Kais IDRIS, Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Erwan LE BIHAN, M. Jungmyung LIM, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Christophe PRUDHOMME, M. Raphaël QNOUCH, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Tom ROUFFIO, Mme Juliette SABATIER, Mme Zoé SALARIS, M. Habib SHOUKRY, M. Serge TOKA et M. Daniel TRAN

Absents représentés :

- Mme Rajah ZAGHDOUD ayant donné procuration à Mme Coralie DECLERCQ
- M. Vincent BOULET ayant donné procuration à M. Alexandre COURBAN

Étaient absentes sans pouvoir : Mmes Valentine DUONG, Pegah MALEK AHMADI et Martine OLLIÉ

Mme Zoé SALARIS arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13202628.
M. Antoine GUILLOU arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13202629.
M. Daniel TRAN arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13202630.

Mme Johanne KOUASSI quitte définitivement la séance de la mise en discussion de la délibération 2026 DJS 176.
M. Aïmane BASSIOUNI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 125 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 127.
Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 127 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAE 106.

M. Florent GAUTIER quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 166 et donne pouvoir à Mme Sylve DENIZET.

M. Antoine GUILLOU quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DFPE 253

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DFPE 253 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 218.

Mme Coralie DECLERCQ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAE 114 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DASCO 32.

Mme Seindé DOUCOURE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DASCO 32 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAE 112.

M. Kais IDRIS quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 291 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAE 112.

M. Emmanuel DIALLO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DEVE 27 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DEVE 45.

Mme Agathe GAUTHERON quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSOL 51 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 167.

Mme Juliette SABATIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 140 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DFPE 219.

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DVD 68.

Mme Béangère AÏCHOUN BAPTISTE quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la communication sur la canicule et donne pouvoir à Stéphane FERRIER.

M. Habib SHOUKRY quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202623.

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202628 et revient lors de la mise en discussion du vœu V13202629.

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202632

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Marie ATALLAH.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement

Projets de délibérations propres

13202626 Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner Marie ATTALAH secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Marie ATTALAH est désignée secrétaire de séance.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ÉLU À L'UNANIMITÉ

13202627 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 mai 2026

M. LE MAIRE : Nous devons approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 mai 2026. Est-ce qu'il y a des correctifs à apporter ? Des abondements ? Je n'en vois pas. Je vais donc le soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13202628 Approbation du budget supplémentaire 2026 de l'état spécial du 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI, premier adjoint, pour l'approbation du budget supplémentaire de 2026 de l'état spécial du 13^e arrondissement.

M. Aïmane BASSIOUNI : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues. Cette délibération porte en effet sur l'approbation du budget supplémentaire 2026 de notre état spécial. Concrètement, il ne s'agit pas d'un nouveau budget, mais d'un ajustement du budget primitif que nous avons adopté en début d'année. Comme chaque année, après l'adoption du compte administratif 2025, nous intégrons les résultats de l'exercice précédent afin de pouvoir mobiliser les crédits qui n'avaient pas été consommés. Les excédents constatés en 2025 sont ainsi reportés sur l'exercice 2026. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il concerne la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale ainsi que la dotation d'investissement. Ce budget supplémentaire intègre également un ajustement technique que je vous expose brièvement, correspondant à un transfert de 62 822 euros vers la Direction des espaces verts pour le remboursement d'achats de végétaux et de fournitures destinés à l'entretien de nos espaces verts. Au total, les crédits ouverts pour 2026 s'établissent désormais à près de 20,9 millions d'euros pour la gestion locale, à 1,35 million d'euros pour l'animation locale et à 584 000 euros pour l'investissement. Cette délibération permet de donner à notre arrondissement les moyens d'utiliser les crédits disponibles tout en maintenant un budget équilibré. J'en profite d'ailleurs pour remercier chaleureusement la Direction générale des services ainsi que l'ensemble des directions opérationnelles qui œuvrent au quotidien et qui travaillent aussi sur ce budget. Je vous propose d'adopter ce budget supplémentaire pour notre état spécial. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur l'adoption du budget supplémentaire ? Je n'en vois pas. Je vais le faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTIONS : 2 LR (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

13202629 Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement dans les Conseils d'écoles

M. LE MAIRE : Nous avons un certain nombre de désignations de membres du conseil du 13^e dans les conseils d'écoles. Johanne KOUASSI en fait une brève présentation.

Mme Johanne KOUASSI : Voulez-vous que je les cite toutes ?

M. LE MAIRE : Je pense que ce serait judicieux, même si la liste sera annexée au compte-rendu.

Mme Johanne KOUASSI : La liste sera en effet annexée.

- 44 Enfants d'Ysieux : Monsieur Emmanuel DIALLO
- École élémentaire Arago : Monsieur Mathis GROSSNICHEL.
- La maternelle Auguste Perret : Madame Marie ATTALAH.
- L'élémentaire Auguste Perret : Madame ATALLAH.
- L'école polyvalente Balanchine : Jean-Baptiste OLIVIER.
- L'école élémentaire à Baudricourt : Monsieur JUNGMYUNG Lim Diego.
- L'école Baudricourt élémentaire B : Coralie DECLERCQ.
- L'école Brillat-Savarin : Zoé SALARIS.
- L'école 103 Château des Rentiers : Seindé DOUCOURE.
- L'école élémentaire 173 Château des Rentiers : Coralie DECLERCQ.
- Château des Rentiers maternelle : Madame Ghizlaine GUESSOUS.
- L'élémentaire Château des Rentiers : Madame Ghizlaine GUESSOUS.
- 103 Choisy : Monsieur LIM.
- Croulebarbe : Monsieur GAUTHIER.
- L'école Damesme : Monsieur GAUTHIER.
- L'élémentaire au 64 rue Dunois : Tom ROUFFIO.
- La maternelle Dunois au 71 rue Dunois : Madame KARAOUN-GOUEZOU.
- La maternelle Espérance : Madame Martine OLLIER.
- L'école élémentaire Fagon : Madame Bérangère AICHOUN-BAPTISTE.
- L'école polyvalente Jean-Simon : Monsieur Alexandre COURBAN.
- L'école élémentaire 100 rue de la Glacière : Monsieur BASSIOUNI.
- La maternelle Glacière : Madame LACOMBE.
- Les Grands Moulins : Alexandre COURBAN.
- L'élémentaire place Jeanne d'Arc au 30 : Monsieur Kais IDRIS.
- L'élémentaire A au 33 Jeanne d'Arc : Kais IDRIS.
- Au 32 Jeanne d'Arc : Monsieur Kais IDRIS.
- Le 96 Jeanne d'Arc : Serge TOKA.
- L'école élémentaire A au 40 rue Jenner : Madame Marie-Dominique GASNIER.
- L'école élémentaire B au 46 rue Jenner : Serge TOKA.
- La maternelle B au 46 rue Jenner : Serge TOKA.
- L'école élémentaire Kuss : Christophe HENOCQ.
- L'école polyvalente Kuss : Emmanuel DIALLO.
- L'école élémentaire Nordmann : Madame DENISET.
- L'école maternelle Nordmann : Madame Marie-Pierre MARCHAND.
- L'école maternelle des Longues Raies : Monsieur DIALLO.
- L'école Louise Bourgeois polyvalente : Monsieur Alexandre COURBAN.
- La maternelle au 20 rue de Patay : Madame Agathe GAUTHERON.
- La maternelle Paul Gervais : Monsieur Habib SHOUKRY.

- L'élémentaire Gourdault : Madame Rajah ZAGHDOUD.
- La maternelle Point d'Ivry : Coralie DECLERCQ.
- L'élémentaire 51 Porte d'Ivry : Madame Zoé SALARIS.
- L'élémentaire Primo Levi : Monsieur Stéphane FERRIER.
- L'école Providence A : Aïmane BASSIOUNI.
- L'école Providence B : Sylve DENISET.
- L'école maternelle Ricaut : Seindé DOUCOURE.
- La maternelle Stéphane Pichon : Madame Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE.
- L'école Vandrezanne : Erwan LE BIHAN.
- L'école Vulpian : Marion BOTTOU.
- L'école Wurth élémentaire : Annah BIKOULOLOU.

Voici pour les désignations.

M. LE MAIRE : J'ai vu qu'il y avait une demande de parole de Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA : Nous voterons contre cette proposition, vous savez pourquoi. Nous sommes attachés à ce que l'ensemble, sans exception, des nominations se fassent sur des élus qui respectent de notre point de vue ce que nous appelons les valeurs républicaines. Certaines appartiennent aujourd'hui à des partis, qui parlent de préférence nationale, ce qui est tout de même absolument orthogonal à toute notre tradition républicaine, qui parlent de restreindre le droit du sol dans leur programme, droit du sol qui est rappelons-le une conquête majeure de la Révolution française, qui a posé les bases de la République telle que nous la connaissons, qui par ailleurs déroule intervention après intervention une haine bien ciblée contre une religion en particulier. Je le dis d'autant plus facilement dans ce conseil que nous allons tout à l'heure avoir à parler de laïcité. Pour moi, la laïcité est un principe absolument incontournable, mais qui m'amène à dire que l'on doit traiter les religions toutes sur un même pied d'égalité et pas une religion en particulier qui devrait être stigmatisée contre les autres.

Pour toutes ces raisons, le respect des valeurs républicaines dans leur ensemble, m'amène à dire que certaines de ces candidatures ne sont pas respectées. Pour le coup, cela me pose un problème parce qu'on parle de conseils d'écoles, de conseils où des parents d'élèves, des élèves vont pouvoir siéger. Vous savez l'importance que j'accorde à l'école, mon engagement sur le sujet. Je pense que l'école est le foyer de la République de demain, le foyer de notre société de demain. Les représentants de la ville dans nos écoles sont des représentants particuliers. Dès que l'on fait notre travail, évidemment, on se doit de propager le vivre-ensemble, de construire la société de demain, mais en particulier dans les écoles.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : D'autres demandes d'intervention ? Dont acte, c'est votre position. C'est la vôtre, ce n'est pas la mienne. Dans ce conseil, il y a évidemment des valeurs qui nous rassemblent pour la grande majorité d'entre nous. Il n'empêche qu'il y a évidemment le respect des élus, ce qu'ils sont. Les élus sont désignés par les électeurs. C'est la simple application du vote des habitants du 13^{ème} que nous traduisons par ces désignations.

Je vais faire voter cette liste. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 5 PC (DONT 1 POUVOIR) ET MME MARIE-JOSE RAYMOND-ROSSI

ABSTENTIONS : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DU 13^{ème} DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

13202630 Désignation de membres du Conseil du 13^{ème} arrondissement appelés à siéger à la Commission consultative d'attribution des places en crèches dans le 13^{ème} arrondissement

M. LE MAIRE : Nous avons la désignation des membres du conseil du 13^{ème} arrondissement appelés à siéger à la Commission consultative d'attribution des places en crèches dans le 13^{ème} arrondissement. Bérangère AICHOUN-BAPTISTE le rapporte.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Nous avons proposé au Groupe Nouveau Paris Populaire de siéger à la Commission d'attribution des places en crèches, mais nous n'avons pas eu de retour.

M. Raphaël QNOUCH : Effectivement, après la séance précédente où nous avons été écartés de la Commission d'attribution des logements sociaux à votre initiative, on ne peut pas nous demander de nous écarter d'une instance qui nous revient de droit, parce qu'il y avait deux sièges pour l'opposition et vous avez choisi de donner ces deux sièges à la droite au lieu d'attribuer un siège à la droite et un siège à l'opposition et au Groupe LFI Nouveau parti populaire. Nous avons décidé, pour l'ensemble des désignations et des attributions de cette séance, de ne pas prendre part à ces attributions, jusqu'à ce que l'on trouve un terrain de discussion, d'échange et de cohérence. On ne peut pas nous demander, lorsqu'il y a besoin d'avoir beaucoup de noms dans des établissements, dans des collèges, dans des lycées et des écoles, et par contre quand il s'agit d'un certain nombre d'instances ou d'organismes pour lesquels nous avons encore une fois, et ce sont les électeurs qui en ont décidé ainsi, nous sommes trois élus dans ce conseil à égalité avec le groupe de droite, de décider de nous écarter.

Nous protestons contre cet acte qui a été pour nous contre-démocratique la dernière fois. C'est pour cela que nous ne participerons pas aux désignations de cette séance.

M. LE MAIRE : Là aussi, j'ai envie de vous dire « Dont acte. » Encore une fois, il y a le résultat des votes. À partir du moment où un groupe est certes le même nombre que vous, mais qui a obtenu un nombre de voix plus important que le vôtre, il me semble logique de procéder aux désignations, dont cet ordonnancement qu'ont voulu les électeurs. J'en prends acte. Monsieur ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Je constate que l'extrême gauche a décidé dès le début de ce conseil d'arrondissement de faire de la politique politicienne. Je n'ai pas réagi à la précédente intervention de Monsieur AQUA, qui est complètement déplacée et absurde. Que ne ferait-on pas pour exister ? Sur cette intervention-là, je réagis. Il n'y avait pas deux sièges, il y avait un siège pour l'opposition et ne vous en déplaise, même si moi-même je suis extrêmement déçu que Jérôme COUMET ait été élu dès le premier tour. Mais c'est bien parce qu'il a été élu dès le premier tour que j'ai aussi peu d'élus. Et vous en auriez encore moins, et les deux dames qui sont là ne seraient même pas dans ce conseil d'arrondissement. C'est la démocratie. Les électeurs du 13^{ème} ont décidé d'élire leur maire au premier tour et de me mettre assez nettement deuxième dans cette élection.

M. LE MAIRE : Partons sur ce mode-là. Nous allons au moins voter pour la désignation de Bérangère AICHOUN-BAPTISTE, puisqu'elle va animer la Commission des places en crèches. Cela ne date pas de cette mandature, mais nous avons souhaité laisser une place depuis longtemps à un représentant de l'opposition, on en prend acte. Pour l'instant, on ne va pas le faire en lieu et place des propositions. Nous allons désigner Bérangère AICHOUN-BAPTISTE et on réservera cette désignation ultérieurement. Je sou mets sa candidature pour que l'élue en charge des crèches puisse siéger dans la Commission des places en crèche. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est donc désignée.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DU 13^e DANS LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Communications

Communication de Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement, concernant la désignation de quatre élus référents dans quatre Conseils de quartier

M. LE MAIRE : Nous passons aux communications, cela ne demande pas de vote, concernant la désignation de quatre élus référents des conseils de quartier. Cela complète la liste des élus référents aux conseils de quartier qui ont été désignés par la désignation des adjoints. Nous allons compléter cette liste avec Emmanuel DIALLO pour le conseil de quartier Italie Peupliers Rungis, Florent GAUTHIER pour le conseil de quartier Salpêtrière Austerlitz, Marie-Dominique GASNIER pour le conseil de quartier du 13^e et Matthias GROSSNICKEL pour le conseil de quartier Olympiades Choisy.

Communication de Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement, concernant la désignation des représentants du Conseil du 13^{ème} arrondissement dans le Comité de gestion de la section du 13^{ème} arrondissement de la Maison des Solidarités de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Je poursuis sur les communications. Nous devons désigner les représentants du Conseil du 13^e au comité de gestion de la section 13^e arrondissement de la Maison des solidarités de la Ville de Paris. Je vous donne lecture des noms donnés par chacun des groupes.

- Pour le groupe socialiste et apparentés, Le 13^e est à vous : Juliette SABATIER, Bérangère AICHOUN-BAPTISTE, Coralie DECLERCQ, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Valentine DUONG et Rajah ZAGHDOUD.

- Pour le groupe Ecologiste et social Paris 13^e : Morgane LACOMBE, Ghislaine GUESSOUS, JUNGMYUNG Lim.

- Pour le groupe Communiste : Alexandre COURBAN, Agathe GAUTHERON.

- Pour le groupe Treize à cœur : Habib CHOUKRI.

Je prends acte qu'il n'y a pas de proposition côté LFI, à ce stade en tout cas. La place est vacante et sera pourvue en fonction de votre volonté de siéger ou non. C'est un choix qui vous incombe.

2026 DJS 113 Subventions (48 200 euros) à 10 associations sportives (et 5 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (13^{ème})

M. LE MAIRE : Nous arrivons aux projets de délibérations soumis pour avis avec la DJS 113. Il s'agit de subventions à 10 associations sportives. Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI.

M. Aïmane BASSIOUNI : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de subventionner 10 associations sportives du 13^e, dont 5 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour un montant total de 48 200 euros. Ces conventions permettent d'établir des objectifs communs entre ces associations et la Ville de Paris sur plusieurs aspects. Pour donner quelques exemples, notamment le

développement de la pratique féminine où nos clubs sont très engagés, le sport senior, le sport accessible en proposant des prix raisonnables lors de leur adhésion, des actions dans la formation et l'insertion, l'acceptation aussi des bons réducs sport dans les quartiers politique de la ville, etc., ainsi que le sport pour les personnes en situation de handicap. En effet, notre arrondissement est le territoire qui comporte le plus d'associations para-accueillantes. Nous pouvons en être très fiers.

Enfin, il y a également 5 avenants à ces conventions intégrant des actions à mener en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et sur mineurs, ainsi que des actions qui visent à supprimer l'usage du plastique à usage unique dans les activités sportives.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je fais voter cette délibération, car je ne vois aucune main se lever. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DJS 176 Attribution d'un contrat d'occupation du domaine public d'une salle de boxe (centre sportif Carpentier)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 176. Il s'agit d'un contrat d'occupation du domaine public pour une salle de boxe, en l'occurrence à Carpentier.

M. Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement d'une convention d'occupation de cette salle de boxe au parc sportif Georges Carpentier. Cette convention arrivera à échéance le 31 août prochain. La Ville de Paris avait l'obligation d'organiser une procédure de mise en concurrence pour désigner le futur occupant de cet équipement. À l'issue de cette procédure, une seule candidature a été reçue, celle de l'association Boxer Inside Club, présidée par la célèbre boxeuse et championne olympique Sarah OURAHMOUNE, qui exploite déjà cette salle depuis plusieurs années. L'analyse de son dossier a montré un projet sportif très solide. Je vais vous donner quelques chiffres, parce que cette association est aussi très implantée dans notre arrondissement. 72 % de ses adhérents résident dans le 13^e, 41 % sont des jeunes ayant de 7 à 17 ans et près de 40 % des usagers sont des femmes. Il y a un niveau de féminisation particulièrement élevé pour la pratique de ce sport, et nous pouvons là aussi nous en réjouir.

Elle développe également un travail important d'insertion par le sport, notamment en direction des jeunes et des publics plus éloignés de la pratique sportive. Par ailleurs, je voudrais ajouter que l'association prévoit jusqu'à 100 000 euros d'investissement sur les 5 prochaines années pour améliorer les équipements, tout en versant à la ville une redevance correspondant à 5 % de son chiffre d'affaires, avec un minimum garanti de 7 000 euros. Je vous propose d'approuver cette délibération qui permettra d'assurer la continuité d'une activité sportive de qualité.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DU 65 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 65 qui concerne la ZAC Paris Rive gauche avec acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises. Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI.

M. Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la poursuite de l'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche et comme vous le savez, la SEMAPA est l'aménageur de cette opération. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, elle remet progressivement à la Ville de Paris les espaces publics qu'elle a réalisés afin qu'ils intègrent le domaine public municipal.

Cette année, cela concerne notamment un jardin public rue Alphonse Boudard, une partie de la rue de Tolbiac, la dalle de la place Tina Turner et plusieurs espaces publics situés boulevard Jean Simon et rue Paul Klee, ainsi que différents équipements comme des ascenseurs, des escaliers et des réseaux publics. Une partie de ces acquisitions est réalisée à titre onéreux, conformément au traité de concession, tandis que les voiries secondaires et leurs équipements sont transférés gratuitement à la ville.

La délibération prévoit également l'acquisition d'un futur local associatif de 426 m² situé rue David Bowie. À son achèvement, il sera mis à disposition d'Emmaüs Solidarité pour y installer un espace solidarité insertion destiné à l'accueil des personnes sans domicile fixe. Et enfin, une régularisation foncière très limitée est prévue aussi à Bruneseau, avec la cession de 3 m² permettant de mettre en conformité une emprise bâtie existante. Il s'agit essentiellement d'une délibération technique qui accompagne l'achèvement progressif de la ZAC et le transfert d'espaces publics dans le patrimoine de la ville.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVIER ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération technique à plus de 32 millions d'euros. Ce n'est pas à tous les conseils d'arrondissement que l'on parle de somme de ce niveau. Je suis à la SEMAPA, donc je ne pourrais pas voter. Il y a un certain nombre de choses que je ne comprends pas à la lecture de la délibération. Qu'est-ce qui est cédé à titre onéreux ? Qu'est-ce qui est gratuit ? J'ai l'impression que la SEMAPA vend à la mairie de Paris 32 millions d'euros et que par contre, ce qui va dans l'autre sens, c'est uniquement à titre gratuit. Mais vous allez me répondre.

Un autre élément que j'ai trouvé un peu intéressant, c'est l'estimation des domaines qui comme par miracle, tombe quasiment exactement sur le prix qui était prévu, qui mélange un peu les torchons et les serviettes quand même. Parce qu'il y a des éléments qui valent 13 000 euros du mètre carré, etc. On fait des moyennes et on tombe sur le montant voulu. On parle bien d'espaces publics, de jardins, de voiries, etc. C'est valorisé comme du constructible. Normalement, ce n'est pas le même prix. Ce sont des interrogations, mais vous allez très certainement me répondre.

M. Aïmane BASSIOUNI : À ma connaissance, toutes les cessions d'acquisitions sont adoptées au préalable en conseil d'administration. Je ne vois pas pourquoi celle-ci n'aurait pas été adoptée en conseil d'administration au préalable.

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Je n'ai peut-être pas été attentif.

M. LE MAIRE : D'autres demandes d'intervention ? Je vais la faire voter. Je vous dirai quelques mots après le vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Vous comprenez un peu l'absurdité de la situation. En tant que président de la SEMAPA, je suis NPPV sur ce vote. L'absurdité de la situation, c'est qu'en tant que président de la SEMAPA, je ne participe pas aux débats préalables au vote de cette délibération. Monsieur OLIVIER, je vous donnerai tous les éléments évidemment sur vos questions, mais j'espère que l'on arrivera à dénouer ce type de situations qui sont vraiment très problématiques. Encore une fois, il y a une convention qui lie la Ville de Paris et la SEMAPA, comme tous les contrats de concession, sur les rachats d'emprise, opération par opération. C'est conformément à ces contrats de concession que sont rachetées les différentes emprises, soit à titre onéreux, soit de manière gratuite. Ce qui est à titre onéreux, c'est pour rembourser les dépenses engagées par l'opérateur sur des espaces publics qui a priori, auraient eu vocation à être faits directement par la ville. Mais dans une opération d'aménagement, ce n'est pas ainsi que l'on procède. C'est aussi simple que cela. Je suis à votre disposition pour vous donner tous les éléments nécessaires.

POUR : 32 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : M. SHOUKRY

ABSTENTIONS : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV : MM. COUMET, GUILLOU ET OLIVIER

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026 DLH 88 Réalisation, 8bis rue Caillaux (13e) d'un programme de construction en VEFA de 2 logements sociaux (1 PLA I - 1 PLUS) et 6 logements intermédiaires par Résidences le Logement des Fonctionnaires.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 88 avec le 8 bis, rue Caillaux. Il s'agit d'un programme de construction en VEFA de 2 logements sociaux. Y compris quand c'est pour des logements sociaux, nous les adoptons en conseil d'arrondissement. Antoine GUILLOU le rapporte.

M. Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Pour les mêmes raisons que vous, je ne pouvais pas non plus participer aux débats précédents. En l'occurrence, la DLH 88 concerne une délibération sur la création d'un petit programme de logements sociaux 8 bis, rue Caillaux pour 2 logements sociaux et 6 logements intermédiaires par le bailleur RLF - Résidences le Logement des Fonctionnaires - issu des associations des œuvres sociales d'un certain nombre de ministères, qui sera en charge de ce programme.

En échange de la subvention de la Ville de Paris, celle-ci aura un droit de réservation sur 2 logements, un logement social et un logement intermédiaire dans le cadre de ce programme.

M. LE MAIRE : Monsieur QNOUCH ?

M. Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, comme le disait Monsieur GUILLOU, c'est un petit programme. Néanmoins, nous avons 6 logements intermédiaires pour un logement PLAI et un logement PLS. C'est dommage. J'interviendrai sur un programme un peu plus grand, plus important : la DLH 144. Mais chaque chose en son temps. Mais d'un point de vue symbolique, nous trouvons cela décevant puisque nous n'avons jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux et notamment très sociaux qui attendent des logements avec impatience, et souvent depuis de nombreuses années.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Jean Baptiste OLIVIER ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Vous imaginez bien que mon intervention va être diamétralement opposée, vous me connaissez. Mais à la limite, je me dis qu'elle n'est pas si mal, parce qu'il y a quand même justement du logement intermédiaire, et c'est ce qui manque cruellement à Paris. C'est pour cela que nous perdons des habitants, parce que les classes moyennes ne peuvent pas se loger à Paris. Nous voterons pour.

Par contre, je ne visualise pas bien ce qu'il y a à cet endroit. On parle bien d'édification, de construction. On va créer un nouvel immeuble. Il faut aussi faire le solde du nombre de logements qui existaient et de ceux qui existeront ensuite.

M. LE MAIRE : Antoine GUILLOU, pour répondre.

M. Antoine GUILLOU : C'est un bâtiment qui existait déjà. Je suis en train de vérifier le permis de construire, mais je pense qu'il a été donné il y a un certain temps. C'est une petite surélévation sur un immeuble existant.

M. LE MAIRE : Pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur ?

Un intervenant : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Le groupe Communiste, évidemment, votera pour cette demande de constructions diverses. D'autant plus qu'aujourd'hui, on vient de passer la barre symbolique des 2 millions de demandes de personnes qui sont en attente d'un logement social. J'ai du mal à imaginer que l'on puisse voter autre chose que pour, quelle que soit la nature du logement qui s'adresse à la diversité des Parisiens et Parisiennes et autres Franciliens, aussi bien des gens qui ont peu de moyens que des gens qui ont un peu plus de moyens. Mais dans tous les cas, ce sont toujours des hommes et des femmes qui n'ont pas les moyens de se payer des logements à plus de 14 000 euros le mètre carré à Paris ou ailleurs.

M. LE MAIRE : Je vais soumettre ce projet de délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DLH 121 Réalisation lot B1 B4 de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 220 logements (147 PLUS - 73 PLS) par Paris Habitat - Subvention (8 889 216 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 121. Il s'agit de la réalisation d'un lot important, d'une réalisation étudiante très importante par Paris Habitat. Je crois que l'on avait déjà eu l'occasion d'en délibérer. C'est une nouvelle délibération. C'est toujours Antoine GUILLOU qui la rapporte.

M. Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, le Conseil de Paris en a délibéré en 2016, 2018 et 2023. C'est un processus au long cours pour une résidence étudiante qui sera réalisée par Paris Habitat. Nous aurons 220 logements étudiants, avec un financement de la Ville de Paris d'un peu moins de 9 millions d'euros. Effectivement, c'est un financement conséquent, mais le nombre de logements l'est aussi sur cette opération sur la ZAC Paris Rive gauche, secteur Bruneseau Nord.

M. LE MAIRE : Avec cette opération et l'autre opération de transformation d'un très grand immeuble de bureaux en logements étudiants, nous aurons une offre de logements étudiants extrêmement conséquente sur le 13^e, sur ce quartier particulièrement. C'est un quartier universitaire. C'est une façon de répondre à l'obligation morale que nous avons de pouvoir loger les étudiants en fonction de toutes les implantations universitaires que nous avons réalisées dans le 13^e.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame LAVILLE ?

Mme Nathalie LAVILLE : Merci. Évidemment, tout le monde est favorable aux logements étudiants, puisqu'effectivement il manque des logements pour bien des gens, mais y compris les étudiants, surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens de se loger. Or, avec cette opération, on a aujourd'hui un tiers de ces logements qui seront en PLS. On peut noter que c'est un vrai recul social.

Pourquoi avons-nous un tiers de ces logements qui passent en PLS ? C'est parce que le CROUS est à l'agonie. C'est un organisme public d'État et il est tout de même un peu dommage de demander aux étudiants les plus démunis, les plus fragiles de payer les pots cassés de cette mauvaise gestion. Puisque du coup, c'est tout de même un tiers de logements en moins pour eux, parce que le CROUS est mal géré. Cela pose quand même un vrai problème. Par ailleurs, la ville subventionne beaucoup ces logements. Mais quand on voit les subventions de l'État, on peut se demander il n'investit pas davantage.

Je suis déjà intervenue sur la densification hallucinante de ce secteur, où nous avons énormément de bâtiments. Nous avons là un bâtiment à énergie positive, mais ce n'est pas magique. Cela reste consommateur de ressources, ceci a un impact négatif sur l'artificialisation des sols avec tout ce que cela entraîne sur l'aggravation des canicules. C'est quand même le sujet, aujourd'hui. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, quand on parle de logement, on est on est toujours - en tout cas dans le 13^e, parce qu'on est l'un des rares arrondissements à pouvoir encore le faire - en train de construire, de bâtir davantage sans penser au fait qu'effectivement, cela réchauffe, que cela participe à renforcer cet îlot de chaleur qui est conséquent. C'est tout Paris, mais en particulier aujourd'hui sur ce secteur-là. Effectivement, il faut que l'on réfléchisse davantage à la conversion des bureaux en logements, en particulier pour des logements étudiants, puisqu'il est plus facile effectivement de les convertir pour ce type d'habitat.

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas être dans des contradictions permanentes. On ne peut pas demander d'un côté plus de logements sociaux et ensuite, râler quand on en construit. À un moment donné effectivement, la politique c'est faire des choix et il y a des choix que nous assumons, notamment cette obligation morale dont je parlais de loger les étudiants. Même si je peux partager les interrogations sur le CROUS, j'en ai aussi. D'ailleurs, je pense qu'il serait bon que la Ville de Paris puisse discuter avec différents opérateurs. Cela ne me choquerait pas, en tout cas sur le principe. Surtout que dans les demandes que je leur formule, et notamment comment sont désignés les étudiants, sur quelle base géographique notamment, cela fait des années que je pose les mêmes questions et je n'ai toujours pas de réponse sur ces sujets. Étant donné que nous soutenons quand même beaucoup d'opérations où ils sont impliqués, je pense qu'il serait logique qu'il y ait un meilleur dialogue.

Mais une fois que j'ai dit ça, il n'empêche que j'en reviens à ma première interrogation : on ne peut pas d'un côté demander du logement social et de l'autre côté, dire qu'il y en a trop. Parce que c'est ce qui était indiqué. Il faut construire des logements étudiants, il faut transformer des bureaux obsolètes en logements. C'est ce que nous ferons à quelques encablures de cette réalisation avec la plus grande opération je pense de création de logements étudiants qu'il y a eu sur tout Paris, de tout temps. Nous aurons l'occasion évidemment d'y revenir. Ce sera une très belle réalisation. Nous faisons les deux : nous construisons des

immeubles et nous faisons des transformations de bureaux, notamment en logements étudiants et ce sera fait juste à côté.

Je vais faire voter cette délibération. Monsieur ?

M. Christophe PRUDHOMME : C'est en réponse à ce que vous venez de dire : on ne dit pas tout et son contraire, Monsieur le Maire. C'est juste pour corriger ce que vous dites. Quand on a constaté l'opération sur les terrains de l'Assistance publique et de la gare d'Austerlitz, il y avait une opportunité pour construire à la fois du logement pour les personnels de l'Assistance publique qui aujourd'hui, sont dans une situation où on n'arrive pas à recruter parce qu'on n'arrive pas à ce qu'ils puissent se loger proche de leur lieu de travail et des logements étudiants. On a quelques logements étudiants sur cette opération et un immense paquebot de bureaux. On précise les choses. On est en contradiction avec cette politique qui est menée. Il faut que vous vous entendiez sur ce sujet. Il y a des choix qui ont été faits, qui ne sont pas satisfaisants. Aujourd'hui, il y a deux problèmes : on se couche devant l'État qui aujourd'hui, ne finance pas le CROUS à hauteur des besoins et on supplée, et en plus on supplée en se couchant une deuxième fois, en acceptant pour l'équilibre de l'opération de renchérir les loyers pour les étudiants. On a le droit quand même de pointer ces contradictions. C'est n'est pas nous qui sommes en contradiction, c'est plutôt l'exécutif de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Je réitère mes propos. On va peut-être arrêter le débat. Vos propos sont totalement déplacés, on ne peut pas accepter tout et n'importe quoi. On ne peut pas accepter d'un côté que l'on demande à construire plus de logements étudiants et d'offrir plus de logements étudiants, et de l'autre côté le contester. Dans la même intervention, on ne peut pas dire ces deux choses totalement contradictoires. C'est évidemment ce que je pointais. Encore une fois, il m'était demandé pourquoi « On ne transforme pas des bureaux en logements ? » On le fait juste à côté de cette opération, avec la Caisse des Dépôts. J'ai le droit, en tant que maire, de pointer un certain nombre de contradictions. Vous avez le droit d'avoir vos positions, évidemment, c'est tout à fait légitime. Mais ce n'était pas la peine de reprendre la parole à ce sujet.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Bravo, vous vous absteniez sur la création de logements étudiants. Merci, il est adopté.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : MME BOTTOU

ABSTENTIONS : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DLH 144 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP
--

M. LE MAIRE : Passons à la DLH 144. C'est Antoine Guillou qui la rapporte. Il s'agit de la réitération et modification de garantie d'emprunt concernant deux programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP.

M. Antoine GUILLOU : Absolument. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. C'est un projet de logements porté par ELOGIE-SIEMP qui est situé rue David Bowie, du côté de la ZAC Austerlitz. Ce projet a été approuvé en 2019 par le Conseil de Paris. À présent que l'opération avance, ELOGIE-SIEMP sollicite l'activation des garanties auprès de la Ville de Paris, garantie des prêts traditionnellement qui sont

demandés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts pour financer ces créations de logements sociaux et intermédiaires. C'est en l'occurrence l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Antoine GUILLOU. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur QNOUCH ?

M. Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on est toujours dans le même débat, mais sur une opération plus ample, plus importante. Vous nous demandez de garantir des emprunts pour ces opérations d'ELOGIE-SIEMP, très bien. Quand il s'agit par contre de créer du PLAI supplémentaire, des logements vraiment sociaux, parce qu'on l'a dit tout à l'heure, aujourd'hui on a 2 millions de demandeurs de logement, on a 6 000 personnes aujourd'hui qui sont dans des hébergements d'urgence, qui relèveraient justement de logements sociaux.

Au-delà de ça, une question je pense nous amène peut-être à clarifier quelque chose : est-ce que l'on considère les logements intermédiaires comme des logements sociaux ? Je ne considère pas qu'un logement intermédiaire, vu les prix, est à destination de tout le monde, je suis désolé. J'ai déjà eu ce débat au conseil régional, quand Madame PECRESSE nous expliquait qu'effectivement, pendant la période Covid, on donnait à une aide-soignante un logement à 1 600 euros. Je suis désolé, ce n'est pas un logement pour des classes populaires.

Dans cette opération, nous avons 107 logements intermédiaires. Ce ne sont pas 6 logements, comme tout à l'heure. Qu'est-ce qu'il aurait fallu faire pour qu'il y ait un peu de logements PLAI à minima, un peu de logements PLUS, qui sont de vrais logements sociaux ? PLS, ce n'est pas tout à fait non plus du logement social, mais on aurait pu en avoir. Non, c'est du logement intermédiaire dans cette belle nouvelle adresse que vous avez inaugurée, Monsieur le Maire, rue David Bowie. On aurait pu dans ce lieu-là commencer effectivement à répondre à la demande populaire, mais ce n'est pas ce que l'on fait. Voilà ce qui m'interpelle sur cette question. Peut-être qu'il y a des raisons à cela que nous n'avons pas forcément dans le rapport, mais je suis en attente si vous avez des explications à nous fournir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA : Nous voterons pour cette délibération. L'important est globalement de savoir quelle est la trajectoire impulsée par la Ville de Paris. La demande populaire, c'est clairement d'avoir du logement social qui ne soit pas uniquement destiné à certaines catégories. Évidemment, on a besoin d'avoir un maximum de catégories les moins aisées, mais on a besoin d'avoir de la mixité. Notre conception du logement social, ce n'est pas uniquement un logement qui soit pour les personnes les moins aisées. D'ailleurs maintenant, on parle plus de logement public. C'est un logement qui sort un certain nombre de familles, quelles qu'elles soient, des affres du marché du logement, des aberrations du marché du logement aujourd'hui, du marché privé où des familles normales aujourd'hui ne pourraient plus habiter si on laissait faire le marché. Grâce à l'action de notre majorité depuis des années, nous faisons que Paris est une exception. Il n'y a pas beaucoup de capitales dans le monde où vous avez autant de logements sociaux émanant de logements publics qui permettent à toutes les familles de continuer à vivre sur Paris. On est encore sur une ville où on a des travailleurs, des gens un peu de toutes les catégories sociales qui peuvent se loger, précisément avec une politique d'ensemble.

Évidemment, on peut prendre une adresse en disant « Oui, mais là, je voudrais plus. » Oui, mais il y en aura d'autres où nous ferons d'autres catégories de logement social. On parlait tout à l'heure de demandes populaires, il s'agit d'aller dans ce sens global d'avoir une mixité.

M. LE MAIRE : Il est inutile que je prenne la parole pour redire ce qu'a parfaitement dit Jean-Noël AQUA. Monsieur ?

Intervenant : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est vrai que depuis tout à l'heure, certains viennent critiquer le bilan de la politique sociale à Paris et dans le 13^e. Pourtant, on ne peut pas contester qu'il y a quand même des efforts considérables qui ont été réalisés ces 10 dernières années, que ce soit sur le logement étudiant comme sur d'autres catégories. Il y a eu tout de même plus de 100 000 logements qui ont été créés. Dans le 13^e, on est quand même à 43 % de logements sociaux. Je trouve que critiquer le 13^e, c'est profondément déplacé.

Nous avons 2 millions de personnes qui demandent des logements, on n'en a que 271 000 et je pense qu'à un moment donné, il faudra se poser la question de la rotation. À aucun moment, on n'en parle. Ce n'est pas à moi de dire s'il faut que les personnes restent 50 ans, 40 ans ou 30 ans, ou durant leur vie active. Mais cette question, malheureusement, se posera à un moment donné.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22026 DU 70 Subvention à l'association ADA 13 au titre de l'année 2026.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 70. Antoine GUILLOU la rapporte. Il s'agit de la subvention à l'association ADA 13, bien connue dans notre arrondissement.

M. Antoine GUILLOU : Absolument. Monsieur le Maire, c'est une association bien connue du 13^e qui évidemment, participe à de nombreuses concertations au sein de notre arrondissement, concertations en lien avec l'urbanisme, avec l'aménagement de notre arrondissement et dont les projets ont été nombreux ces dernières années et ils continuent de l'être. Évidemment, elle organise aussi de nombreux événements, participe à la vie sociale et associative de notre arrondissement et édite de nombreux documents en lien avec le patrimoine de notre arrondissement. C'est un abécédaire de l'urbanisme dont je vous recommande évidemment la lecture et une lettre trimestrielle.

Il est proposé pour cela d'attribuer une subvention de fonctionnement de 16 000 euros à l'association ADA 13, étant noté que l'association n'avait pas eu de subvention en 2025. Par ailleurs, l'association sera désormais suivie par la Direction de l'urbanisme et non plus par la DDCT, ce qui n'est pas sans logique.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Antoine GUILLOU. Des demandes d'intervention ? Je vous propose de procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 125 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 195 626 euros pour 11 projets associatifs)

M. LE MAIRE : Passons à la DDCT 125, Marie-Pierre MARCHAND. Il s'agit de soutenir la rénovation de locaux associatifs dans les quartiers populaires.

Mme Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'une opération intéressante qui concerne des ateliers de sensibilisation à la rénovation urbaine sur des territoires où il y a des opérations ANRU ou de rénovation urbaine, ce qui est le cas pour le projet Bédier Oudiné. C'est effectivement une coopération à travers avec le PEDT, à travers la Direction de l'urbanisme pour pouvoir sensibiliser les jeunes, les enfants sur ces questions de rénovation urbaine, de façon à ce qu'ils puissent aussi devenir acteurs de ces opérations qui les concernent souvent. Si on parle de cette opération, il y aura des travaux considérables, une opération de démolition, d'amélioration, de construction. Il est important que chacun puisse faire entendre sa voix. En l'occurrence, il s'agit d'une opération qui va être organisée par le CAUE, qui revient chaque année, à la fois sur des écoles maternelles, l'école polyvalente Franc Nohain et sur ce quartier Bédier Oudiné qui va vivre un changement important.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vais la soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 127 Subventions (224 300 euros) à 51 associations pour le financement de 79 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (2ème enveloppe 13ème)

M. LE MAIRE : Passons à la DDCT 127, toujours Marie-Pierre MARCHAND. Il s'agit cette fois-ci de subventions plus classiques pour des associations dans le cadre des quartiers politique de la ville.

Mme Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Vous savez qu'il y a différents types de financements pour soutenir les acteurs qui font vivre les quartiers. Ici, il s'agit effectivement de soutenir la rénovation ou l'amélioration de locaux associatifs dans les quartiers populaires, qui concernent effectivement plusieurs arrondissements, comme d'habitude. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 3 000 euros pour l'association Cycle Avenir, qui est donc installée sur le quartier des Olympiades, au cœur du site Segro. C'est une structure qui est intéressante, qui était auparavant hébergée aux Arches citoyennes et qui a une approche sociale et inclusive de la pratique du vélo, notamment auprès des femmes et de femmes réfugiées, autour de jeunes de quartiers populaires, entre autres. Il est important de pouvoir, notamment dans le cadre du travail qui est réalisé autour de la logistique urbaine, de pouvoir soutenir cette association qui rayonne sur le 13^e. Je vous demande donc de bien vouloir attribuer cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je fais voter la DDCT 127. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : M. GUILLOU

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous avons eu une erreur dans l'ordre du jour.

2026 DAE 106 Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 106. C'est un Tom ROUFFIO qui la rapporte avec une série de subventions pour des actions d'insertion professionnelle par l'activité.

M. Tom ROUFFIO : Effectivement, c'est une subvention de 3 115 000 euros dont seulement 966 000 euros concernent le 13^e arrondissement. Pour rappel, c'est une subvention à plus de 200 structures qui accompagnent les Parisiens et les Parisiennes qui sont éloignée de l'emploi. Nous avons notamment dans le 13^e l'œuvre de La Mie de pain, Les restaurants du cœur ou l'Armée du salut. Je vais faire comme Marie-Pierre, je ne vais pas toutes vous les citer. Mais pour rappel, ce sont des structures qui accueillent des publics qui cumulent souvent plusieurs freins à l'emploi. Sans elles, beaucoup de personnes resteraient à distance du monde du marché du travail et c'est donc une façon de les réinsérer dans la vie active. C'est pour cela que je vous invite à voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Oui, avec un certain nombre d'actions aussi en direction des métiers où il y a des difficultés de recrutement, notamment les activités concernant la cuisine.

M. Tom ROUFFIO : Le nettoyage, la maintenance. J'ai essayé de faire court.
si

M. LE MAIRE : Le nettoyage et la maintenance. Je vous en prie, Madame BOTTOU ?

Mme Marion BOTTOU : J'ai remarqué dans cette DAE qu'on n'a pas du tout d'entreprises de travail temporaire d'insertion dans le 13^e. Les autres arrondissements en ont pas mal. Je trouve dommage que l'on n'ait pas aussi une forme d'entreprise, comme cela. C'était juste une remarque.

M. LE MAIRE : Vous parlez des entreprises privées qui s'installent ?

Mme Marion BOTTOU : Oui, ce sont des entreprises privées.

M. LE MAIRE : Évidemment, on n'a pas la main sur l'installation des entreprises privées dans l'arrondissement.

M. Tom ROUFFIO : Qui plus est, on parle d'insertion vers le travail, là où le travail temporaire n'est finalement qu'une rustine et non pas un travail sur l'insertion à long cours.

Mme Marion BOTTOU : Parce qu'il y en a, des ETTI dans les autres arrondissements, en tout cas. C'est prévu. Ils sont aussi subventionnés.

M. Tom ROUFFIO : Nous n'en avons pas dans notre arrondissement, tout simplement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2 LR (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 56 Subventions de fonctionnement (548 176 euros) et subventions d'investissement (277 860 euros) soit 826 036 euros pour 11 associations et une fondation mettant en place des actions de solidarité. Convention

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 56. Juliette SABATIER la rapporte. Il s'agit de la mise en place d'actions de solidarité.

Mme Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. Actions de solidarité, en l'occurrence d'aide alimentaire. Je vais être très rapide, parce qu'il n'y a pas de nouveauté par rapport à ce que j'ai déjà pu énoncer précédemment dans ce conseil d'arrondissement.

Retenez que pour 2025, la ville a financé l'équivalent de 33 200 équivalents repas par jour sous toutes les formes : repas préparés, colis, distributions diverses, etc. En l'occurrence, il nous est demandé de voter les financements d'investissement et de fonctionnement de 13 associations qui comprennent, je le mentionne même si nous ne sommes pas directement concernés, les relais estivaux, parce qu'il y a des dispositifs qui s'arrêtent. Évidemment, on ne peut pas arrêter les distributions alimentaires tant les besoins sont présents et même croissants d'année en année. C'est toujours le cas sur 2025.

Pour ce qui nous concerne, il nous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association La Balade des Lucioles, qui est installée dans notre arrondissement depuis 5 ans. Il s'agit de sa subvention de fonctionnement en reconduction, ainsi qu'une subvention de 62 500 euros en investissement au Secours populaire pour l'achat d'un camion frigorifique qui lui permettra de poursuivre les ramasses quotidiennes qui alimentent les libre-service. Nous en avons un boulevard Vincent Auriol.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'en profite pour dire que c'est toujours évidemment très intéressant et même plus qu'intéressant de participer à des maraudes. Cela permet de se mettre face aux réalités, d'accompagner des maraudes. La dernière fois que nous l'avons fait avec Juliette SABATIER, c'était justement avec La Balade des Lucioles et c'est toujours extrêmement instructif. Pas de demande d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 60 Subventions (1 074 814 euros) et subvention d'investissement (50 000 euros) à 8 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes isolées et de familles en situation de précarité

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 60. C'est toujours Juliette SABATIER qui la rapporte. Elle concerne plus particulièrement les projets à destination de femmes isolées.

Mme Juliette SABATIER : C'est un ensemble de subventions pour un peu plus d'un million d'euros très variées, à 8 associations et une fondation, femmes isolées et familles en grande précarité. Les subventions visent à lutter aussi bien contre la précarité menstruelle avec l'association Règles élémentaires, à soutenir les femmes victimes de violences, à soutenir l'accès à la santé des femmes à la rue, à financer de l'hébergement d'urgence. Pour ce qui nous concerne directement, je le mentionne, il y a la subvention de fonctionnement de l'association Règles élémentaires qui collecte et redistribue des protections menstruelles pour les femmes en grande précarité, et puis il y a vraiment la subvention qui nous concerne au premier chef, c'est celle de fonctionnement de la Cité des Dames qui se trouve à l'intérieur de la Cité de refuge, gérée par la Fondation de l'Armée du Salut. Cette subvention de fonctionnement annuelle est de 278 558 euros. Pour rappel, pour ceux qui ne connaissent pas bien la structure, c'est un accueil de jour et une halte de nuit pour les femmes à la rue qui est ouvert depuis bientôt 10 ans dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Il y a une demande de relocalisation, ce qui ne va pas être simple d'ailleurs à trouver.

Mme Juliette SABATIER : Il est prévu une modification importante du bâti pour permettre de faire vraiment de l'hébergement pérenne, alors qu'actuellement, ils hébergent effectivement, mais dans des conditions tout à fait acceptables, mais pas optimales. Le problème va être de savoir où va l'accueil de jour qui existe actuellement et qui est très utile, parce que c'est vraiment un lieu ressource et de repos pour les femmes. Nous en avons bien besoin.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision, Juliette SABATIER. Pas d'autres demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DVD 64 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 €)

M. LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Danien TRAN pour la DVD 64. Il s'agit là aussi de subventions à des associations pour essayer d'améliorer le Code de la rue.

M. Daniel TRAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit donc de subventions pour 8 associations à hauteur de 25 000 euros, pour des actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrit dans le Code de la rue et dans le Plan d'action 2023-2030 Paris priorité piétons. Il n'y a pas d'association dont le siège ou dont l'action est ciblée vraiment dans le 13^e arrondissement. Mais parmi celles-ci, on retrouve par exemple 60 millions de piétons qui poursuit la construction d'une grille de la marchabilité, qui prend en compte deux éléments prioritaires comme les passages piétons ou encore les

aménagements cyclables en relation avec l'accidentologie recensée. Un projet en somme qu'il pourrait être intéressant aussi de calquer dans le 13^e arrondissement. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Daniel TRAN. Pas de demande d'intervention ? Je la fais voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DVD 65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 65. Daniel TRAN. Il s'agit cette fois-ci d'actions liées à la sécurité routière. On est à peu près dans la même thématique, évidemment.

M. Daniel TRAN : Depuis les années 2000, nous assistons à un rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes, une diminution de l'usage et de la possession de la voiture individuelle et l'arrivée de nouveaux usages comme les engins de déplacement personnel ou encore des vélos ou scooters en libre-service. Réduire l'accidentalité et assurer la sécurité des déplacements, notamment des personnes les plus vulnérables les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, mais aussi l'ensemble des piétons et des cyclistes en général est depuis de nombreuses années au cœur des préoccupations de la municipalité. Il s'agit d'une délibération pour subventionner et conventionner trois associations qui agissent pour contribuer à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. On retrouve l'association Prévention routière, l'association Wimoov et l'association Avenir Santé France, pour un montant total proposé à 24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DVD 66 Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable - subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 66. Cette fois-ci, on rejoint le champ de la logistique urbaine.

M. Daniel TRAN : C'est exactement cela, Merci Monsieur le Maire. La stratégie logistique urbaine durable a été votée à l'unanimité au Conseil de Paris en juillet 2022. La Ville de Paris accompagne depuis plusieurs

années les acteurs économiques vers des solutions de livraison silencieuses en horaires décalés, qui n'engendrent pas de nuisances. Il s'agit de subventions qui concernent deux associations. La première association concernée est La Boîte à vélo pour deux subventions, le premier projet pour des actions qui visent à transformer le territoire avec un soutien aux cyclo mobilités professionnelles, une mesure de l'impact des expérimentations et une étude de l'évolution de l'usage du vélo cargo. Son deuxième projet est l'organisation du quatrième Congrès national des Boîtes à vélo avec des tables rondes, des conférences, des rencontres institutionnelles, des ateliers pratiques, des retours d'expériences et aussi un grand village d'exposants qui réunit des fabricants, des logisticiens, des artisans, des entrepreneurs à vélo franciliens et des vélos restaurants aussi. Puis évidemment aussi une programmation grand public pour favoriser la découverte des mobilités à vélo pour tous.

La deuxième association s'appelle Certibruit, qui est experte dans le domaine du bruit dans l'environnement, dans le cadre des activités de transport, de fret et de livraison en milieu urbain. L'association propose en général des labels comme l'utilisation des engins propres et silencieux certifiés PEAK, qui respectent le seuil sonore maximum de 62 décibels le soir. Pour 2026, elle propose d'accompagner des professionnels pour le report des horaires de livraisons et de sensibiliser les cafés, hôtels et restaurants avec des formations. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Je vous en prie, Madame.

Mme Marion BOTTOU : L'usage des vélos cargo me semble être assez dangereux. On voit souvent des enfants qui sont chargés à l'arrière, qui ne sont pas protégés. Au moindre accident, cela peut être grave. De fait, je serai donc plutôt contre ces usages. Par ailleurs, le décalage des horaires de livraison est une mesure un peu contreproductive au niveau de l'économie locale, parce que cela va déranger des entreprises qui ont besoin de travailler et qui seront entravées dans leur activité. Pour ces raisons, je voterai contre.

M. LE MAIRE : J'ignore si je dois faire un commentaire, je pense non, mais je vais quand même me permettre deux phrases. Je pense que vous mesurez mal en ce moment la transition positive. Heureusement, il y a des transitions positives qui sont en train de se faire à Paris, ainsi que dans beaucoup de villes. Aujourd'hui, les vélos cargo, c'est un nouveau mode de transport non polluant. Il sert également aux artisans, beaucoup s'équipent, cela sert pour les professions médicales, pour transporter un certain nombre de marchandises, pour la Caisse des écoles puisqu'on fait des transports de denrées alimentaires, y compris en utilisant ce mode non polluant. Je pense que ce serait une lourde erreur de ne pas laisser la place dans la ville aux vélos-cargos. J'entends cependant le fait que vous votez contre.

Mais en termes de pollution sonore et de pollution atmosphérique, il est très important non seulement de laisser ces vélos cargo circuler, mais en plus de cela, de soutenir leur développement et des grands acteurs de la logistique comme ceux qui sont installés sous les Olympiades basculent, y compris dans ces modes-là, et c'est tant mieux. Cela fait autant de camions en moins dans nos rues et je pense qu'on peut s'en réjouir.

Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme Marion BOTTOU : Je vote contre.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Florent GAUTHIER. Mais avant, je vais faire adopter formellement la délibération, pour permettre les délibérations supplémentaires, le vote de l'urgence. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 38 (DONT 2 POUVOIRS)
POUR :
CONTRE : MME BOTTOU
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Ordre du jour complémentaire
Projet de délibération propre

13202631 Adoption de la procédure d'urgence
--

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS : 2 LR (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)
NPPV :
LA PROCÉDURE D'URGENCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet de délibération soumis pour avis

2026 DDCT 105 Subvention de 28 000 euros au Comité des fêtes et de la solidarité du 13^e au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 13^e arrondissement
--

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Florent GAUTHIER.

M. Florent GAUTHIER : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération propose l'attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13^e arrondissement, retenue au titre du Fonds d'animation locale Vie associative et citoyenne du 13^e. Ce fonds, issu du Pacte parisien de proximité, a été renforcé en 2025 par l'acte deux de la territorialisation pour une ville du quart d'heure. Il vise à soutenir au plus près des habitants les associations qui font vivre les quartiers.

Pour 2026, la ville y consacre 330 000 euros répartis entre les arrondissements, selon des critères démographiques et avec une majoration, notamment pour le 13^e, pour les arrondissements qui comptent des quartiers populaires.

Le projet porté par le Comité des fêtes et de la solidarité du 13^e arrondissement visé par cette subvention vise à renforcer le lien social entre les générations et à proposer des moments de convivialité accessibles à toutes et à tous. Il s'agit de renouveler des événements de cette association historique, des événements qui sont bien identifiés et appréciés des habitantes et des habitants du 13^e. Ce sont des rendez-vous qui rythment la vie quotidienne de notre arrondissement. Pour les citer : le bal des seniors à la mairie, la chasse aux œufs de Pâques pour les enfants et leurs familles en plein air, le Noël des personnes en situation de handicap ainsi que des concerts ouverts à toutes et à tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Désolé pour cette perturbation sur le respect de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? On va te souhaiter un prompt rétablissement. Tu n'oublieras pas de signer un pouvoir.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)
POUR :

CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ordre du jour initial
Projets de délibération soumis pour avis

2026 DAC 166 Subventions (32.000 euros) et conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir en Centres de Protection Maternelle et Infantile

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Bérangère AICHOUN-BAPTISTE pour la DAC 166. Il s'agit de l'Art pour Grandir, qui est un très beau projet. C'est l'une des opérations.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Merci beaucoup. C'est une délibération pour une demande de subvention de 8 000 euros pour l'association Maison de la Poésie, qui met en place des projets autour de l'art au sein de la PMI 49 Masséna. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 239. Bérangère AICHOUN-BAPTISTE ?

MME Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Il s'agit cette fois-ci d'une délibération pour une subvention de fonctionnement pour la crèche Ozar Hatorah qui, comme vous le savez, participe à l'intégralité des commissions d'attribution, dont à celle de juin qui reçoit un avis favorable du Bureau des subventions. Cette crèche a 66 places.

M. LE MAIRE : Merci. Je sais que chaque année, cela soulève des interrogations, en tout cas des positionnements. Qui souhaite prendre la parole ? Morgane LACOMBE.

Mme Morgane LACOMBE : Bonjour, Monsieur le Maire. Comme d'habitude, le groupe Écologiste va s'abstenir sur cette délibération du fait d'un petit manque de visibilité.

M. LE MAIRE : Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA : Nous allons voter contre. Il y a évidemment la question de la laïcité qui se pose, mais pas que. Clairement, je le dis. La question de la laïcité, notamment sur le fait que l'on subventionne des crèches qui sont appelons-le des crèches confessionnelles. Normalement, dans la loi de 1905 portant sur la laïcité, l'État ne subventionne aucun culte. Or en l'occurrence, notamment en particulier via l'alimentation, nous subventionnons le Bidein, qui est l'organisme rabbinique à Paris qui certifie la nourriture. De fait, nous participons et de l'argent public se retrouve ensuite dans des caisses qui sont pour une religion. Encore une fois, je le redis, la laïcité, ce n'est pas la négation des religions. Au contraire, c'est la liberté de conscience et donc d'avoir la religion, quelle qu'elle soit, mais justement sans argent public. Nous votons contre. On ne peut pas faire selon les arrondissements des articles différentiels. Notre but est que l'argent qui sert pour ces crèches confessionnelles soit reporté sur des crèches publiques, universelles, qui pourront accueillir tous les enfants.

Par ailleurs, j'avais demandé, mais je n'ai toujours pas reçu les rapports sur ces crèches. L'an dernier, les rapports valaient le coup d'être regardés et inspectés pour le coup, parce que nous avons plusieurs manquements graves sur les questions de sécurité des enfants, d'encadrement des personnels, des locaux, etc. Non seulement il y a un problème de laïcité, mais nous sommes face à des associations qui font leur travail j'ai envie de dire à la légère, avec des signalements de la ville.

M. LE MAIRE : Monsieur PRUDHOMME ?

M. Christophe PRUDHOMME : Je voudrais aller dans le même sens et compléter ce que dit Jean-Noël AQUA : nous ne traitons que d'une seule crèche, Ozar Hatorah. Mais dans la même délibération, ce problème de laïcité ne se pose pas que pour les crèches confessionnelles juives, puisqu'on a une crèche confessionnelle catholique. C'est même au-delà de simplement la laïcité, puisque c'est une association qui est contre le droit à l'avortement, contre la PMA, etc. Cela fait beaucoup. Quand on regarde Ozar Hatorah, effectivement comme le disait Jean-Noël AQUA, à partir du moment où on a des opérations de charité, de structures d'origine confessionnelle, on peut le comprendre. Mais quand vous avez sur le site de l'association Ozar Hatorah la promotion de la culture et de la religion juive, pour nous, cela ne devrait pas bénéficier de fonds publics. Il y a une liberté totale de pouvoir mettre ses enfants dans des crèches et dans des établissements confessionnels, mais dans ce cas-là, c'est à la charge intégrale des parents, c'est leur choix et cela doit être assumé financièrement et pas financé sur des fonds publics. On a besoin de fonds publics pour éventuellement aider des associations qui ne sont pas confessionnelles et qui gèrent beaucoup de crèches, comme la Fondation des œuvres de la Croix Saint-Simon.

M. LE MAIRE : J'entends. Normalement, il n'y a pas de manifestations dans le public, mais je suis un maire tolérant. J'entends vos remarques, mais en l'occurrence, ce que vous avez pointé tous les deux ne concerne pas Ozar Hatorah, qui participe à toutes les commissions d'attribution des places en crèche, qui respecte scrupuleusement les obligations que la Ville de Paris lui donne.

J'entends que dans la même délibération, il y a d'autres établissements qui sont pointés. Cela fera débat au Conseil de Paris, mais Ozar Hatorah se conforme complètement aux critères de la ville.

Je vais faire voter la DFPE 239. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est donc adoptée.

POUR : 21 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 5 PC (DONT 1 POUVOIR), 3 LFI (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTIONS : 10 ECOLOGISTE ET SOCIAL PARIS 13

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DFPE 241 Subventions (1 945 043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante : la DFPE 241. Il s'agit de subventions à des établissements toujours petite enfance. C'est toujours Bérangère AICHOUN-BAPTISTE qui la rapporte et je vais m'absenter deux minutes.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Tout à fait, merci beaucoup. Cette fois-ci, il s'agit de deux associations qui ont des multi-accueils ou des halte-garderie dans le 13^e. La première est l'association La Passerelle qui a un multi-accueil de 24 places. La seconde est Réseau Treize qui a une halte-garderie 27 rue du Javelot de 21 places. La particularité des haltes-garderies est que ce sont des accueils de demi-journée ou en tout cas de temps incomplets. Cela permet de venir compléter l'offre de temps complet plutôt sur le secteur municipal. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Bérangère. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Très bien, on va pouvoir mettre au vote la délibération DFPE 241. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 39 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 253 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : On passe à la DFPE 253. Bérangère AICHOUN-BAPTISTE ?

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Tout à fait, merci beaucoup. La DFPE 253 concerne l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Vous verrez que dans l'ordre du jour, il y a son corollaire sur les jardins d'enfants pédagogiques.

Concernant le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, la grande nouveauté est l'instauration de contrats avec des forfaits différenciés. Auparavant, il n'y avait que des forfaits de 10 heures par jour. Sont désormais proposés des forfaits de 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures ou 10 heures pour s'adapter au plus près des besoins des familles. En parallèle de ces forfaits, la mise en place d'une badgeuse à l'arrivée et au départ de la famille permet de suivre le forfait et de pouvoir l'adapter au plus près des besoins des familles, dans un sens comme dans l'autre. La petite particularité est qu'il y aura bien évidemment une tolérance et une bienveillance. C'est-à-dire que l'idée n'est pas de se dire « Si j'arrive cinq minutes en retard, je vais payer beaucoup plus cher sur la facture suivante. »

Les badgeuses sont nouveauté à la Ville de Paris. Par contre, c'est totalement classique ailleurs que dans Paris. Cela correspond à une demande plus globale. Les établissements d'accueil de la petite enfance sont financés en partie par la CAF, qui demande de justifier ce financement sur la base de ce contrat horaire. Cela permet de pouvoir le justifier. Ce sans quoi, à l'inverse, la Ville de Paris devrait payer si elle ne pouvait pas justifier les heures réalisées.

Enfin, une petite explication un peu logistique et RH : la différenciation de ces contrats permet évidemment d'adapter les contraintes RH et les emplois du temps des professionnels dans chacun des établissements.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? J'en vois deux. Monsieur OLIVIER et Madame LAVILLE ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Nous allons voter favorablement. J'ai déjà eu l'occasion de parler du sujet de l'accueil en petite enfance. C'est une grosse problématique RH. Avant tout, plus que des places créées, il faut qu'il y ait des professionnels pour accueillir. C'est tout simplement le respect de la loi et de la sécurité. Il peut sembler étrange de badger son badge au travail, puis ensuite pour récupérer son enfant, mais c'est un élément de bonne gestion. Voilà, c'est tout ce que je voulais ajouter.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame LAVILLE ?

Mme Nathalie LAVILLE : Merci. C'est pour des raisons financières que nous avons une logique de contrôle des temps de présence. Il faudra y rester vigilant pour s'assurer que cela ne se retourne pas contre certaines familles qui ne respectent pas forcément leurs engagements forfaitaires.

J'aurais une question. Compte tenu de la canicule et des fermetures précoces des crèches, est-ce que là aussi, on a adapté les tarifications au temps de présence des enfants qui du coup, ont été limités et le seront peut-être encore dans les mois à venir ? Merci.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Ce n'est pas uniquement un aspect financier, c'est un aspect d'organisation. La finance et le budget font partie de l'organisation. Ce n'est un secret pour personne, la petite enfance et les aspects RH dans la petite enfance, c'est une crise globale. Et pouvoir adapter au plus près de la réalité du terrain les emplois du temps des professionnels est important. Il y a l'aspect budgétaire, mais ce n'est pas que cela. C'est aussi pour pouvoir soulager les professionnels. Pour le coup, elles appellent ce badgeage et ce suivi presque de dentellière que font les équipes assez fortement. C'était la première chose.

Nous sommes en train d'étudier l'adaptation suite à la canicule. À mon avis, ce ne sera pas pour ce coup-là, pour être très franche. Mais effectivement, c'est une. C'est ce que l'on est en train de regarder pour pouvoir adapter au plus près du bon sens des familles.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions. Je vais donc faire adopter ce règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance. On aura ensuite les JEP dans leurs particularités. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 252 Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 252 qui concerne les jardins d'enfants pédagogiques plus particulièrement. J'imagine que l'on est évidemment dans la même épreuve.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : C'est effectivement ce que j'indiquais tout à l'heure. C'est le corollaire du règlement de fonctionnement des moyens d'accueil de la petite enfance, si ce n'est qu'il y a quand même quelques particularités dans le règlement des JEP : l'objectif d'instruction, les modalités d'accueil avec les horaires d'ouverture et de fermeture, le circuit d'admission qui n'est pas exactement le même que celui des établissements d'accueil de la petite enfance et la tarification des jardins d'enfants pédagogiques, puisque la participation financière des parents aux frais d'accueil de leurs enfants est soumise au quotient familial, pas exactement sur les mêmes modalités que les crèches, notamment.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais donc faire voter cet autre règlement avec ses particularités. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSP 40 Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération DSP 40. On touche cette fois-ci aux PMI.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Effectivement, c'est une délibération qui concerne les financements des PMI pour les lieux d'accueil enfants-parents. Ce sont des espaces où les enfants, avec leurs familles, peuvent être accueillis et venir jouer. Cela concerne des plans d'action, notamment pour la PMI et le LAEP Goscinny dans le 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de doigts qui se lèvent ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci à vous.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 65 Subventions (45.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien à 4 festivals sur le territoire parisien et convention financière avec le Comité des fêtes et de la solidarité du 13e.

M. LE MAIRE : Il s'agit du Comité des fêtes et de la solidarité. C'est Alexandre COURBAN qui la rapporte.

M. Alexandre COURBAN : Bonjour, Monsieur le Maire. Merci. Cette DAC concerne un montant de 27 000 euros pour Treize Estival qui mobilise les acteurs et actrices culturels du 13^e et d'ailleurs, comme la Fondation Pathé, la Compagnie Difé Kako, la Coopérative de rue et de cirque Spot Treize, Théâtre Treize ou encore le Théâtre Dunois et qui pendant 10 jours, permet de subventionner l'accès aux spectacles, qui est donné gratuitement, Parc de Choisy pour celles et ceux qui veulent bien s'y rendre, indépendamment

de la chaleur qui a créé quelques difficultés cette année. C'est pour les grands, les petits, les moyens, bref toutes et tous.

M. LE MAIRE : Oui, de beaux succès quand même, mais effectivement ceci a été perturbé par le sujet climatique et la clôture qui va être reportée au mois de septembre, puisque la grande manifestation sur le Festival des places qui arrivait comme une clôture au Treize Estival a été reportée.

Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 126 Subventions de fonctionnement (23.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (13e) et Art Azoï (20e)

M. LE MAIRE : Toujours Alexandre COURBAN, on passe aux Lézarts de la Bièvre et Art Azoï qui est dans le 20^e. Nous sommes concernés par la première.

M. Alexandre COURBAN : Exactement. Nous sommes concernés pour 3 000 euros sur les 23 000 euros. C'est une subvention de fonctionnement pour l'association Les Lézarts de la Bièvre, présidée par Marielle DURAND. Les uns et les autres, vous avez peut-être pu assister aux portes ouvertes qui ont démarré d'ailleurs par un vernissage à la Maison de la vie associative et citoyenne, rue Bobillot. L'idée étant, autour du tracé de la Bièvre, de pouvoir rendre visite à des artistes, d'entrer dans leur atelier, de découvrir même quelques endroits du 13^e qui d'habitude, ne sont pas aussi accessibles que cela. On vous donne rendez-vous l'année prochaine pour l'édition suivante, qui aura traditionnellement lieu le deuxième weekend de juin.

M. LE MAIRE : Puis avec de très beaux dialogues artistiques, notamment avec la danse. Enfin, il y avait toute une série de manifestations itinérantes qui étaient vraiment très chouettes en sus de la visite des ateliers d'artistes. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 191 Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à dix associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions.

M. LE MAIRE : Il s'agit également de différentes subventions à des associations.

M. Alexandre COURBAN : Tout à fait. Nous sommes concernés pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros attribuée à la Compagnie Difié Kako, fondée par Chantal LOÏAL et qui a pour

objet de diffuser et de faire connaître cultures et musiques qui viennent d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Centre et des Antilles, que nous pourrions notamment découvrir à l'automne à l'occasion du Festival du Mois Créole.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de doigt se lever, donc je fais voter la DAC 191. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 192 Subventions (41.500 euros) à huit structures associatives d'arts visuels et signature de conventions
--

M. LE MAIRE : DAC 192, on passe aux arts visuels, toujours avec Alexandre COURBAN.

M. Alexandre COURBAN : Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros pour le Cercle municipal des Gobelins qui est présidé par Marie PICARD. C'est le renouvellement de notre soutien à une association des arts visuels, dont le prochain salon est programmé en mairie du 13^e arrondissement du 29 octobre au 13 novembre, qui donnera lieu également à deux spectacles en plus de l'exposition des œuvres des artistes présents et présentes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, aussi.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 218 Subventions (52.000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

M. LE MAIRE : On passe aux bibliothèques patrimoniales. Nous sommes concernés pour la bibliothèque du Saulchoir.

M. Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention traditionnelle qui vise à soutenir à hauteur de 7 000 euros cette bibliothèque qui a été créée par les Pères dominicains à la fin du XIX^e siècle, qui comporte d'importantes collections et certaines uniques. C'est une bibliothèque de recherche ouverte aux étudiants à partir de leur troisième année de licence, qui a compté parmi ses lecteurs et lectrices Michel FOUCAULT, qui préférerait aller à la bibliothèque du Saulchoir qu'à la Bibliothèque nationale de France, l'accès aux ouvrages étant plus aisé dans le 13^e qu'à Richelieu, à l'époque.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, aussi.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 262 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

M. LE MAIRE : Toujours Alexandre COURBAN, pour la DAC 262. Il s'agit cette fois-ci des associations historiques.

M. Alexandre COURBAN : Tout à fait. Je présente cette DAC 262 conjointement avec mon collègue Serge TOKA, adjoint en charge des questions de mémoire et qui je pense, présentera l'année prochaine cette demande de subvention à hauteur de 3 000 euros pour la Société d'histoire et d'archéologie qui est présidée par Maud SIROIS-BELLE. C'est une association qui compte près de 200 adhérents, qui organise des conférences, des promenades découvertes dans le 13^e, dans Paris et évidemment hors de Paris, qui publie chaque année un bulletin qui rassemble les travaux des conférences de l'Association d'histoire et d'archéologie. Je ne peux que vous inviter à visiter le site internet de l'association histoire-paris13.fr.

M. LE MAIRE : C'est une association qui fait un travail formidable et malheureusement, je n'ai jamais le temps d'assister à leurs conférences pourtant fort intéressantes. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 370 Subventions (26.500 euros) à 15 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 13e arrondissement et signature de 5 conventions

M. LE MAIRE : Passons à la DAC 370. Il s'agit de la répartition des subventions dans le cadre du FAL Culture.

M. Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 26 500 euros qui nous concerne, pour un montant de 26 500 euros. Ce sont les différentes subventions, entre 1500 et 3 500 euros, qu'il est proposé d'être attribuées aux 15 associations du 13^e arrondissement ou d'ailleurs, qui ont présenté divers projets. Vous ne vous ne verrez pas d'inconvénients à ce que je ne vous les liste pas tous. J'en profite pour remercier les services de la Direction des affaires culturelles et de la Maison de la Vie associative et citoyenne pour l'accompagnement qui a eu lieu pour pouvoir présenter l'ensemble des projets, puisqu'il y en a eu près d'une cinquantaine, et d'en retenir 15. Le montant du FAL est de 26 500 euros.

Je rajoute juste que les lauréats seront reçus début septembre à la Maison de la vie associative et citoyenne et que pour l'appel à projets 2027, nous envisageons de recevoir en amont l'ensemble des candidats et candidates pour les aiguiller davantage dans le FAL et peut-être de l'emporter.

M. LE MAIRE : Ainsi, le choix sera encore plus difficile. Merci, Alexandre COURBAN. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 38 Subventions (42 500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens, et signature d'une convention.

M. LE MAIRE : Je passe à Coralie DECLERCQ avec la DSOL 38. Évidemment, cela concerne les seniors, en l'occurrence ceux qui résident dans les quartiers politique de la ville.

Mme Coralie DECLERCQ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de subventions d'un montant de 42 500 euros pour 13 associations qui agissent dans les quartiers politique de la ville de 8 arrondissements et ce, conformément à l'axe deux du Schéma Seniors à Paris 2022-2026, favorisant ainsi une plus grande accessibilité de nos aînés à la culture. Nous sommes ainsi concernés par la subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros destinée à l'association Culture et Bibliothèque pour tous, qui œuvre à lutter contre l'isolement des seniors grâce à la lecture et par la subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros pour l'association Art-Exprim 18^e, dont 3 000 euros pour son projet d'intervention artistique pour les seniors dans le 13^e arrondissement.

Les deux associations proposent tout au long de l'année des activités créatives, culturelles ou de loisirs qui participent au bien vieillir et à l'inclusion de nos aînés. Enfin, ce projet de délibération soumet à votre approbation également la signature d'une convention annuelle avec l'association Art-Exprim 18^e. Je vous invite par conséquent à approuver ce projet de délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 49 Subventions (32 875 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des seniors parisiens à la culture.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 49. Cela concerne toujours les seniors pour des activités liées à la culture, l'activité physique et un sujet très important qui nous tient particulièrement à cœur : l'inclusion numérique.

Mme Coralie DECLERCQ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de subventions d'un montant total de 32 875 euros destinés à 9 associations qui œuvrent dans quelques arrondissements de Paris, sur un champ très large incluant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique, le renforcement de la qualité des accompagnements en établissement ou encore l'accès à une offre culturelle et de loisirs.

Pour le 13^e arrondissement sont concernées trois associations. Il est ainsi proposé de voter une subvention de fonctionnement de 5 000 euros destinée à l'association Astrée, qui permet l'accompagnement de proximité de seniors présentant des fragilités d'ordre social ou familial et se trouvant souvent en situation d'isolement. L'association s'attache également à faciliter le retour à la vie quotidienne de personnes fragilisées, notamment après une hospitalisation. Des conventions avec la Pitié-Salpêtrière, Cochin et Broca ont ainsi été formalisées. Les deux autres subventions, d'un montant de 1 500 euros et de 3 200 euros, concernent respectivement les associations Galipette et Judo Club Baudricourt, associations qui permettent la pratique d'une activité physique adaptée. L'association Galipette, Association LGBTQIA+, a pour but de promouvoir la pratique des différents types d'acrobatie au sol sans distinction d'âge, de genre, d'orientation sexuelle ou de condition physique. L'association Judo Club Baudricourt, qui, comme son nom l'indique, est spécialisée dans le judo, porte également en lien étroit avec le conseil de quartier Croulebarbe l'animation de cours hebdomadaires de gymnastique dans le square René Le Gall. Ces cours, dixit nos seniors qui les pratiquent, sont très appréciés.

J'en profite pour saluer aussi le fait que le nombre d'associations proposant des activités sportives dédiées aux seniors ou intergénérationnels se soit considérablement accru grâce à l'effet des JO et des JOP 2024 de Paris. Je vous invite par conséquent à approuver ce projet de délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Coralie DECLERCQ. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DJS 187 Convention d'occupation du domaine public pour la tenue d'un stand mobile alimentaire ou « food truck » à Quartier Jeunes 13 - Fixation d'une redevance

M. LE MAIRE : Je passe maintenant la parole à Erwan LE BIHAN. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public pour le food-truck qui est posé à QJ 13.

M. Erwan LE BIHAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, quelques mots très rapides pour présenter cette délibération qui, comme vous le disiez, porte sur la convention d'occupation du domaine public pour la tenue d'un stand, c'est à dire le food-truck qui est actuellement positionné à l'intérieur de QJ 13, Quartier Jeune 13 qui est la dernière structure qui vient compléter l'offre jeunesse dans le 13^e arrondissement. Cette structure a été créée à l'impulsion de Jérôme COUTET, qui a été un précurseur puisqu'aujourd'hui, tous les arrondissements veulent désormais leur QJ. Il a été inauguré le 18 mars 2025. Nous fêtons avec certains d'entre vous début juin son premier anniversaire, qui a été un grand succès puisqu'en un an, QJ 13 s'est non seulement imposé comme étant une structure vraiment de référence pour les jeunes, qui sont nombreux à s'adresser à leurs équipes.

Il était donc question de renouveler l'offre de restauration qui est installée à l'intérieur de QJ 13. Elle est très emblématique puisque vous le savez, c'est cette offre de restauration qui est positionnée à l'intérieur d'un food-truck qui est actuellement un bus londonien rouge à deux étages, qui est bien identifiable depuis l'extérieur. Ce renouvellement a fait l'objet d'un appel à projets qui a été publié en avril 2026, en vue de recueillir des candidatures. Nous en avons recueilli un certain nombre et nous les avons triées sur la base de plusieurs critères, à savoir la pertinence du projet et son implantation dans le quartier, son offre en termes de produits et de tarifs, les critères de tout ce qui touche en réalité à la responsabilité sociale des entreprises et enfin, à l'expérience que pouvaient avoir des prestataires dans des offres similaires.

Une Commission de sélection s'est tenue le 19 mai 2026, en ma présence pour représenter la mairie du 13^e ainsi qu'en présence des services de la DJS et des services en charge des aspects contractuels. Au terme de cette commission, nous avons écarté un certain nombre d'offres qui étaient trop pauvres au niveau du dossier où il n'y avait pas eu un vrai travail d'implantation dans le quartier, où on a eu des problèmes sur la nutrition et on a favorisé une offre qui soit à la fois qualitative et qui soit sourcée, avec des produits locaux et de saison. C'est donc un nouvel entrant que nous avons retenu, la société qui s'appelle Fare Conseil et qui nous a proposé une offre qui s'appelle Pasta et basta, qui est comme son nom l'indique une offre de restauration de pâtes, boissons et desserts. Nous avons retravaillé avec les prestataires leur offre tarifaire et en particulier, leurs prix pour l'accès aux jeunes, avec la volonté de proposer une offre accessible à destination des jeunes qui leur parle. Enfin, je le précise, le prestataire veillera également à favoriser l'emploi local et les profils les plus éloignés de l'emploi.

Cette occupation a déjà démarré le 6 juin pour l'anniversaire du QJ 13. Elle se poursuivra jusqu'en décembre 2026, pour une durée de six mois. Les horaires d'ouverture, ce sera du mardi au samedi de 10 heures à 18h30. Dans cette délibération, nous fixerons la redevance avec une part fixe et une part indexée sur le chiffre d'affaires. C'est un très beau projet et c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il œuvre toujours dans le même bus à Impériale qu'il loue, à la suite du précédent concessionnaire. Y a-t-il des demandes de parole là-dessus ? Je vais faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAE 114 Budget participatif parisien – Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire
--

M. LE MAIRE : On passe à la DAE 114. Je vais passer la parole à Seindé DOUCOURE concernant le budget participatif parisien. Il s'agit en l'occurrence de l'économie circulaire.

Mme Seindé DOUCOURE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, dans le cadre du budget participatif, il y a une convention et une subvention d'investissement et de fonctionnement de 1 213 000 euros qui a été proposée en faveur de 10 structures d'économie circulaire. L'objectif de la ville est d'aider et de favoriser ces acteurs de la ville qui contribuent à une ville plus durable, notamment par la réduction des déchets, de

rentrer dans le réemploi, de savoir-faire. Vous connaissez l'ESS. Malgré leur utilité, ces structures ont souvent des modèles économiques fragiles qui nécessitent un soutien public pour se développer. Parmi les projets qui ont été soutenus figure United Repair Center France, qui a ouvert en février à la Manufacture Berlier. Ces structures développent une activité de réparation textile, notamment des grandes marques comme Salomon, Patagonia et qui à terme, permettra le traitement de 8 tonnes de textiles par an et la création d'une quinzaine d'emplois, dont 10 emplois de couturières. À côté de ça, ils ont aussi une partie de formation. Normalement, cette subvention permettra la formation de 30 personnes par an.

Afin d'accompagner son démarrage et d'assurer l'équilibre de sa première année et compte tenu de l'intérêt environnemental, économique et social du projet pour le territoire parisien, je vous invite à voter favorablement pour une subvention de 40 000 euros à l'entreprise United Repair Center France et au-delà, les autres subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DPE 25 Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

M. LE MAIRE : On passe à la DAE 114. Je vais passer la parole à Seindé DOUCOURE concernant le budget participatif parisien. Il s'agit en l'occurrence de l'économie circulaire.

Mme Seindé DOUCOURE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, dans le cadre du budget participatif, il y a une convention et une subvention d'investissement et de fonctionnement de 1 213 000 euros qui a été proposée en faveur de 10 structures d'économie circulaire. L'objectif de la ville est d'aider et de favoriser ces acteurs de la ville qui contribuent à une ville plus durable, notamment par la réduction des déchets, de rentrer dans le réemploi, de savoir-faire. Vous connaissez l'ESS. Malgré leur utilité, ces structures ont souvent des modèles économiques fragiles qui nécessitent un soutien public pour se développer. Parmi les projets qui ont été soutenus figure United Repair Center France, qui a ouvert en février à la Manufacture Berlier. Ces structures développent une activité de réparation textiles, notamment des grandes marques comme Salomon, Patagonia et qui à terme, permettra le traitement de 8 tonnes de textiles par an et la création d'une quinzaine d'emplois, dont 10 emplois de couturières. À côté de ça, ils ont aussi une partie de formation. Normalement, cette subvention permettra la formation de 30 personnes par an.

Afin d'accompagner son démarrage et d'assurer l'équilibre de sa première année et compte tenu de l'intérêt environnemental, économique et social du projet pour le territoire parisien, je vous invite à voter favorablement pour une subvention de 40 000 euros à l'entreprise United Repair Center France et au-delà, les autres subventions.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DPE 25.

Mme Seindé DOUCOURE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions pour aider trois associations dans le compostage. Je rappelle que pour le PLPDMA - Programme Local de Prévention des Déchets

Ménagers et Assimilés -, il y a des objectifs de réduction de déchets. Ils sont soutenus notamment par la présence de composteurs locaux. Ce sont des composteurs individuels et des composteurs collectifs, notamment dans les composteurs collectifs. Il peut arriver que parfois, il soit compliqué pour les associations, pour les usagers de gérer leurs composteurs. Zero Waste Paris, dans ce cadre, propose un ensemble de webinaires, de formations de terrain et une présence pour aider ces référents bénévoles et permettre de redynamiser les sites de compostage en difficulté. Ils ont aussi un volet consacré au jardinage avec des associations comme Jardin et compagnie. L'objectif est de renforcer l'engagement des gestionnaires, de permettre l'expression de leurs difficultés, de valoriser la réussite, d'identifier les besoins et d'aider au compostage.

Pour toutes ces raisons, afin de soutenir cette action, il est proposé une convention annuelle d'objectifs avec une subvention de fonctionnement de 6 700 euros pour l'entreprise Zero Waste Paris. Je vous invite à voter pour. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 31 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 31, Serge TOKA, avec des dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges publics du 13^e.

M. Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne en effet les différentes dotations et subventions pour des collèges afin de financer des travaux urgents et des investissements nécessaires à leur bon fonctionnement ? Pour le 13^e, il s'agit par exemple du remplacement des tuyauteries usées pour le collège Thomas Mann, de l'entretien annuel des toits-terrasses au collège Evariste Galois. Sans revenir sur chacune de ces opérations, le montant global des crédits d'équipement attribués au collège du 13^e s'élève à 63 699 euros. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je vous en prie, Monsieur PRUDHOMME ?

M. Christophe PRUDHOMME : Merci, Monsieur le Maire. Je profite de cette délibération pour réitérer notre demande face à l'urgence, pour que l'on puisse discuter à un moment donné d'un véritable plan d'adaptation des locaux scolaires et en particulier des collèges, au regard des événements que nous avons connus récemment de canicule et à nécessité d'adaptation immédiate. Les enseignants et les parents les réclament. Et puis une programmation en fonction des besoins qui permettent d'avoir une visibilité à un an, deux ans, trois ans, cinq ans, six ans, sept ans, le mandat, voire au-delà, puisqu'on ne pourra pas tout faire en une seule fois. Gouverner, c'est prévoir. Et la programmation, sans aller jusqu'au gosplan, a quand même des vertus. Cela s'appelle la planification écologique. Et pour l'instant, on reste un petit peu sec, on a posé des questions à tous les niveaux de la ville de Paris et on n'arrive pas à avoir de réponse. Donc si sur le 13^e on pouvait avoir quelques informations, ce serait intéressant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, j'ai entendu votre remarque. Je vais faire voter la DASCO 31. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 36 (DON T2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 32 Subventions d'investissement (56 410 euros) à cinq collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026

M. LE MAIRE : Je passe à la DASCO 32, toujours Serge TOKA. On passe au budget participatif des collèges.

M. Serge TOKA : En effet, il s'agit des budgets participatifs des collèges, d'un dispositif mis en place en 2016 qui permet aux élèves de devenir acteurs de leur établissement en participant au choix des projets qu'ils souhaitent voir réaliser. Pour le 13^e, les élèves du collège Gustave Flaubert ont choisi le projet Jeux handisport, héritage des Jeux olympiques et paralympiques, qui s'inscrit dans la thématique Génération sportive. Ce projet favorisera la découverte du handisport et sensibilisera les collégiens aux valeurs d'inclusion, de solidarité et de respect dans le prolongement de l'héritage des Jeux de Paris. Une subvention d'équipement de 16 258 euros est accordée au collège Gustave Flaubert afin de permettre la réalisation de ce projet. Je vous invite bien évidemment à adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 291 Apposition de deux plaques commémoratives en hommage à Henri Borlant et aux habitants déportés du 159, rue du Château des Rentiers à Paris 13^e.

M. LE MAIRE : Passons à la DAC 291. Il s'agit de deux plaques commémoratives en hommage à Henri BORLANT et aux habitants déportés du 159 rue du Château des Rentiers.

M. Serge TOKA : En effet, il nous est proposé d'apposer deux plaques commémoratives au 159 rue Château des rentiers, dans le 13^e, afin de rendre hommage aux habitants de cet immeuble qui furent victimes de la barbarie nazie, ainsi qu'à celles et ceux qui eurent le courage de résister.

19 femmes, hommes et enfants, furent déportés parce qu'ils étaient nés juifs. En effet, toute sa vie, Henri BORLANT porta les blessures de cette tragédie. Après de longues années de silence, il choisit de consacrer son existence à transmettre son histoire aux jeunes générations, convaincu que la mémoire est le plus sûr rempart contre la haine, le racisme et l'antisémitisme. Il devint surtout l'un des grands passeurs

de mémoire de notre pays. Il revient également témoigner dans son propre quartier, ici dans le 13^e arrondissement, pour transmettre cette histoire aux habitants et aux scolaires. Ces plaques rappelleront que derrière les murs de cet immeuble vivaient des familles, des enfants, des voisins dont les destins ont été brisés par la haine. Nous rappellerons également que la mémoire n'est pas tournée vers le passé, elle éclaire notre présent et nous oblige pour l'avenir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention à ce sujet ? Alexandre COURBAN ?

M. Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, pour le groupe Communiste, on va voter pour cette délibération qui vise à rendre hommage à ces hommes et ces femmes qui portaient ou qui portent des noms des fois difficiles à prononcer, mais qui au cours de la Seconde Guerre mondiale, ont choisi le camp de la justice, ont choisi le camp de la liberté et qui pour certains, ont été déportés parce que nés Juifs, pour d'autres ont été déportés au nom de leur engagement dans la Résistance. Je pense à ces deux militants communistes, Charles DEHAN, qui était plombier et Marcel Martel qui était employé des PTT. À l'heure où certains ou certaines ont non seulement la mémoire courte, mais même une certaine amnésie où des idées nauséabondes resurgissent à nouveau dans notre société, à quelques mois d'une élection présidentielle qui risque de voir l'innommable arriver légalement au pouvoir si celles et ceux qui sont en responsabilité ne prennent pas justement toutes leurs responsabilités pour éviter cela, j'espère qu'au-delà de cette plaque, quand on passera devant, on pensera également aux conséquences de ce qu'il s'est passé à cette époque-là et à la façon dont cela pourrait malheureusement rejallir dans notre société, aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Alexandre COURBAN. (*Applaudissements*). Pas d'autres interventions ? S'il vous plaît, de manière générale, encore une fois, en conseil d'arrondissement, normalement, il n'y a pas d'applaudissements, même s'ils sont mérités évidemment concernant ce sujet très lourd et très poignant. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 36 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAE 112 Avenants et subventions (370.500 euros) à neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Agathe GAUTHERON pour présenter la DAE 112.

Mme Agathe GAUTHERON : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, depuis 2024, la Direction de l'attractivité économique porte un appel à projets Jeunes pousses qui vise à répondre aux besoins des créateurs et des créatrices d'activités à impact social et environnemental positif. Il vise entre autres à favoriser l'installation d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à donner accès à l'entrepreneuriat à des publics issus de ces quartiers et à stabiliser les situations de vulnérabilité économique et sociale. Cette délibération vise à accorder des subventions à deux structures du 13^e. La première s'appelle À table Citoyens, qui accompagne des structures à structurer leurs activités autour de l'alimentation durable. Il vous est proposé de leur accorder une subvention de fonctionnement de 14 000 euros. Puis la deuxième, l'association Synergie Family, qui cherche à valoriser les liens entre talents

issus des quartiers prioritaires et employeurs. Il vous est proposé de leur accorder une subvention de 28 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Agathe GAUTHERON. Pas de demande d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur QNOUCH.

M. Raphaël QNOUCH : Évidemment a été citée la question de la création, de la créativité. Même s'il y a beaucoup de choses à dire, première remarque qui est on va dire assez légère, mais c'est juste une vraie question que je me pose parce que Synergie Family a un siège à Marseille. Simplement, je me posais la question justement de comment cela se passe en fait concrètement pour une association peut-être qui n'a pas forcément de filiale à Paris pour intervenir.

Par contre, il y a une question plus importante et plus politique pour nous et qui malheureusement, est assez rédhitoire par rapport à cette délibération, c'est la subvention à Pulse qui appartient au groupe SOS, dont je rappelle les méthodes. C'est une pieuvre qui dévore le monde associatif, notamment dans le social et l'humanitaire. Cela pose une question simple : est-ce que vous assumez cette subvention pour ce grand groupe qui est très critiqué par ses méthodes et ses interventions ? Nous, clairement pas. Cela rend malheureusement pour nous le vote de l'ensemble impossible.

M. LE MAIRE : Agathe GAUTHERON pour répondre.

Mme Agathe GAUTHERON : Pour ce qui est de la première remarque, oui ils ont une intervention, une activité dans le 13^e, notamment autour de la cité éducative du 13^e.

M. LE MAIRE : Ce sont ceux qui ont été désignés pour coordonner tous les travaux de la Cité éducative. C'est une association qui œuvre nationalement. Mais évidemment, la personne qui travaille dans le 13^e travaille bien dans le 13^e et non pas à Marseille. Madame BOTTOU ?

Mme Marion BOTTOU : J'aurais également une remarque. S'agissant d'associations ayant vocation à avoir des projets entrepreneuriaux, derrière il y a la création d'une entreprise. Il serait judicieux d'avoir des indicateurs, de mesurer leur performance, combien d'entreprises concrètement ils arrivent à créer pour pouvoir financer ceux qui fonctionnent bien, qui arrivent à faire des créations d'entreprises derrière.

M. LE MAIRE : C'est une remarque juste, mais il faudra effectivement le demander pour les soutiens à venir. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe LFI s'abstient. Unanimité, je vous remercie.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DEVE 27 Subvention à 3 associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable (175 000 €)
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 27, toujours Agathe GAUTHERON. Il s'agit de l'alimentation durable.

Mme Agathe GAUTHERON : Tout à fait, Monsieur le Maire. Le plan alimentation durable 2022-2027 vise, d'ici 2027, à atteindre notamment une alimentation 100 % durable, au moins 75 % de produits issus de l'agriculture biologique et 50 % de produits cultivés à moins de 250 kilomètres de Paris, notamment chez les structures publiques.

Pour réaliser ces objectifs, la formation des professionnels de la restauration collective et la sensibilisation des convives et de leurs proches est un enjeu majeur. La restauration collective parisienne, ce sont des femmes et des hommes en cuisine qui encadrent et qui animent les restaurants et dans les réfectoires, mais aussi qui commandent les denrées alimentaires et établissent les menus. Ce sont aussi des enfants, des parents, des personnes âgées et des personnes précaires auxquelles l'alimentation durable doit être rendue accessible matériellement, mais aussi d'un point de vue pédagogique. Cette délibération vise à soutenir des projets associatifs qui contribuent à la formation et à la sensibilisation, ainsi qu'à la mobilisation de l'ensemble de ce public dont vous voyez qu'il est très varié. Dans le 13^e, c'est l'intervention de l'École Comestible que nous vous proposons de soutenir à hauteur de 25 euros. C'est une association qui est engagée dans l'alimentation durable pour toutes et tous, et qui vise à permettre autant aux enfants qu'aux parents, mais aussi aux animateurs et animatrices et aux enseignants, enseignantes de bénéficier d'ateliers pédagogiques ou encore de visiter les quartiers à la découverte du paysage alimentaire local.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DEVE 45 Subventions de fonctionnement (153 000 euros) et d'investissement (7 000 euros) à 20 associations (23 projets) pour leurs actions en faveur d'une alimentation durable et abordable

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 45, toujours sur l'alimentation durable et durable. Agathe GAUTHERON ?

Mme Agathe GAUTHERON : Vous êtes désormais tous et toutes familiers et familières du Plan d'alimentation durable 2022 2027 et de la nécessité de sensibiliser massivement aux enjeux liés à l'alimentation durable. La délibération suivante vise à accorder des subventions à des associations qui ont à cœur l'accessibilité économique et géographique de l'alimentation durable à tous et toutes, notamment vers les publics les plus jeunes, mais aussi pour les personnes en situation de précarité, y compris de précarité alimentaire. Elle vise aussi à lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans le 13^e, les associations qui pourront être aidées sont notamment Action contre la faim, pour l'accès digne à l'alimentation durable pour des publics en situation de précarité à hauteur de 5 000 euros, Science, technologie et société pour les ateliers vers des écoles élémentaires : on vous propose de les aider à hauteur de 4 000 euros. Ou encore Farinez'vous qui est un acteur de l'économie sociale et solidaire qui favorise l'inclusion professionnelle et sociale des publics en difficulté à hauteur de 5 000 euros, et enfin SOLIDAYA pour ses programmes de prévention via des ateliers culinaires avec un chef. On vous propose de les aider à hauteur de 8 000 euros.

M. LE MAIRE : Je me retourne vers Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME : Merci, Monsieur le Maire. Pour revenir SOLIDAYA j'ai vu qu'en interpellant les différents élus, responsables antérieurement et actuellement de ce dossier qu'on ne reviendrait pas en arrière sur l'implantation de la Maison Sport Santé sur le local dont on avait parlé, ce qui est très dommage. C'est une Maison Sport Santé isolée, alors qu'on aurait pu la rattacher à des établissements dans lesquels il y avait déjà une activité pour une prise en charge globale des patients, que ce soit au centre Eastman, enfin sur ce centre en particulier. Mais pour être concret, puisque nous avons voté à l'unanimité un vœu permettant d'accélérer la recherche d'un local pour l'association SOLIDAYA, au-delà d'une subvention de fonctionnement, il serait opportun que cette association puisse rapidement bénéficier de locaux adaptés. Je relance un appel puisque visiblement, le dossier n'a pas avancé. C'est un dossier qui traîne. Monsieur le Maire, je vous demande d'essayer de voir avec les différents bailleurs si on pourrait trouver une solution pour cette association qui joue un rôle essentiel dans ce quartier.

M. LE MAIRE : Je vous confirme que je n'ai pas trouvé de local en quatre semaines et il n'est pas facile de trouver des locaux. Il y a beaucoup d'autres associations qui recherchent des locaux et c'est très difficile, et notamment dans le secteur de la solidarité d'ailleurs, parce que ce n'est pas celui qui dispose de plus de moyens. On a parlé d'un dossier social, dans le même cas de figure lors de ce conseil. On l'a bien en tête. S'il y a une opportunité, on n'oubliera pas SOLIDAYA. Mais non, des locaux, ça ne se retrouve pas comme ça, sous le sabot d'un cheval, comme on dit couramment. J'en suis très triste, mais c'est comme ça. Il y a des réalités. Je vais faire voter cette subvention DEVE 45. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DEVE 46 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026)

M. LE MAIRE : On passe à la DEVE 46, toujours Agathe GAUTHERON et le Plan Alimentation Durable.

Mme Agathe GAUTHERON : Les gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable sont très nombreux et divers. On parle autant des caisses des écoles, des centres d'action sociale de la Ville de Paris ou encore des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. Tous ces acteurs s'appliquent à réaliser les objectifs évoqués, voire à accélérer. Parce que 2027, cela arrive bientôt. Pour leur en donner les moyens, une enveloppe de 4,2 millions d'euros a été fléchée en investissement pour financer les projets des gestionnaires. La Caisse des écoles du 13^e a donc déposé deux projets, l'un qui consiste en l'achat de kits de pâtisserie pour développer les desserts faits maison dans trois sites, pour un montant de 20 629 euros. Et l'autre, c'est un projet qui consiste en l'aménagement d'un local à température dirigée pour la production de pique-nique, à nouveau pour qu'il soit fait maison. Ce matériel serait installé à la cuisine centrale Dunois pour un montant de 19 800 euros. Afin de garantir une alimentation saine et durable, accessible à tous et toutes, je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 51 Subventions (100 000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 511. Cette fois-ci, la parole est à Ghislaine GUESSOUS. Il s'agit de subventions liées aux personnes porteuses de handicap.

Mme Ghislaine GUESSOUS : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la politique parisienne pour l'accessibilité et l'inclusion et les personnes en situation de handicap, la Ville de Paris encourage les initiatives associatives favorisant l'accès aux loisirs, l'épanouissement personnel et le lien social. Le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 100 000 euros à 8 associations. Et plus particulièrement dans le 13^e arrondissement, deux associations sont concernées. La première s'appelle ADAPLA loisirs pluriels de Paris 13, qui demande une subvention de 33 000 euros dans le cadre d'un avenant à convention. La deuxième s'appelle Réseau Montmartre, qui demande une subvention de 4 000 euros dans le cadre d'une convention annuelle.

Je vous fais une présentation rapide de ces deux associations. Loisirs Pluriel de Paris 13 gère depuis 2004 un accueil de loisirs sans hébergement, accueillant à parité des enfants en situation de handicap et des enfants sans handicap qui sont âgés de 3 à 13 ans. Cette structure est installée dans les locaux qui sont situés au cinq rue Yeo Thomas. L'association Montmartre anime des accueils collectifs pour des enfants âgés entre 4 et 11 ans. Ils ont également deux accueils pour des adolescents qui ont entre 11 et 14 ans. Les accueils proposent différents types d'activités : des ateliers et des stages artistiques, des sorties culturelles et des loisirs en famille. Ils possèdent également une antenne dans le 13^e arrondissement qui est située rue Jeanne d'Arc. Je vous invite à voter pour ces deux subventions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération importante. Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ordre du jour complémentaire

Projets de délibérations soumis pour avis

2026 DDCT 140 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (112500 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissement)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 140. C'est Bérangère AICHOUN-BAPTISTE qui la rapporte. Il s'agit de soutenir les associations qui œuvrent en direction des familles monoparentales.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Tout à fait, merci beaucoup. Dans le 13^e, il s'agit de l'entreprise à but d'emploi Treize Avenir qui propose de renouveler son réseau d'entraide pour les familles monoparentales, notamment dans le quartier Bédier Oudiné-Chevaleret, où l'association propose des actions d'aller vers à destination des familles afin de les mobiliser : goûters des mercredis et des samedis, animations des rues aux enfants pendant les vacances scolaires et autres activités réjouissantes. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 219 Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance

M. LE MAIRE : Toujours Bérangère AICHOUN-BAPTISTE pour la DFPE 219 avec un sujet difficile, mais qui nous concerne sur un établissement.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Tout à fait. Il s'agit de la subvention de fonctionnement de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, qui est en cessation des activités. C'est une subvention un peu particulière, eu égard à la procédure judiciaire qui est en cours. La subvention concerne les activités jusqu'à la date de cession dans un premier temps, et si besoin d'un versement complémentaire pour le reste. Sauf si la reprise intervient suffisamment tôt, auquel cas le reste de la subvention sera à destination du repreneur. En l'occurrence, deux offres ont été faites pour le lieu d'accueil de la petite enfance La Kalabane, qui est concerné. C'est le seul établissement dans le 13^e. Nous sommes très heureux d'avoir appris que deux repreneurs s'étaient positionnés sur ce lieu d'accueil. Ce qui signifie concrètement que normalement, il ne devrait pas y avoir de suspension des activités de La Kalabane. De fait, les enfants qui étaient déjà admis à La Kalabane et qui souhaitent poursuivre pour une année supplémentaire le peuvent, sans interruption, sans rupture du mode de garde, ce qui est évidemment extrêmement important pour les familles.

Par ailleurs, la structure La Kalabane, dans le cadre des commissions d'attribution et suite à cette information qui a eu lieu à peu près à mi-juin, on a découvert les deux repreneurs. Nous a été transmise la liste des enfants qui souhaitent intégrer La Kalabane à partir de septembre, ce qui signifie vraiment qu'il n'y aura pas de mode de rupture de garde et nous nous en réjouissons. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie ?

M. Christophe PRUDHOMME : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais faire une correction. Il n'y a pas de procédure de cessation d'activité, pour l'instant. Le tribunal ne s'est pas prononcé. On est encore dans une période d'observation. Or, il y a quand même un problème qui risque de déboucher sur un scandale financier, d'une part parce qu'on a une opacité totale des comptes. L'administratrice judiciaire a été bien au-delà de ses prérogatives, puisqu'elle a lancé une procédure d'appel effectivement à repreneur, alors qu'il n'y a pas de cessation d'activité, qu'il y a un refus d'un plan de retour à l'équilibre financier. Qui plus est, vous vous félicitez qu'il y ait des repreneurs, mais je regarde l'ensemble de l'association sur Paris : il

n'y a pas des repreneurs pour l'ensemble des structures. On est face à une catastrophe sociale qui va impacter l'ensemble de la population parisienne, puisqu'on risque la fermeture d'une vingtaine d'établissements, entre 400 et 600 suppressions d'emplois. Il y a donc quand même un problème.

Qui plus est, vous dites qu'il y a deux repreneurs. On a bien regardé qui sont les repreneurs. Il y a un petit problème. On a d'un seul coup des associations qui se créent. L'un des repreneurs de La Kalabane est une association qui s'est créée le 8 mai 2026, qui n'a aucune expérience. C'est une association qui vient de se créer et qui se prononce comme repreneur d'une structure qui fonctionne dans une fondation qui existe depuis 120 ans. On peut craindre le pire. Je le dis parce qu'il faut être particulièrement vigilant sur ces dossiers.

J'alerte, on alerte un petit peu partout. On a demandé à ce qu'il y ait un débat non pas à commission par commission au Conseil de Paris, mais que l'on ait un vrai débat, parce que quand on est face à une possible cessation d'activité d'un établissement qui gère du sanitaire, du médico-social, le Centre national de soins palliatifs, 1 800 emplois, avec un plan social qui risque de se traduire par 400 à 600 suppressions d'emplois, c'est une catastrophe sanitaire pour Paris.

J'insiste sur le fait que nous devons être très vigilants. Ne nous satisfaisons pas d'éventuels repreneurs que l'on ne connaît ni d'Ève ni d'Adam. On ne sait pas qui est derrière ces associations qui se créent comme cela, spontanément, pour reprendre ici un établissement et un autre. Et qui plus est, parmi les repreneurs, il y a du privé lucratif sur un certain nombre d'établissements. En plus, sur la majorité des crèches, qui avons-nous comme repreneurs ? Ceux dont on parlait tout à l'heure : La Pieuvre SOS, qui est à l'aube d'un scandale. Le jour où le Groupe SOS ne sera plus soutenu par le gouvernement actuel, c'est-à-dire Monsieur MACRON et le parti de la majorité, je pense qu'il y aura un gros scandale avec le groupe SOS. J'alerte l'ensemble des conseillers sur le fait qu'il faut être particulièrement vigilant sur ce dossier. Et je vous corrige, Madame : il n'y a pas de cessation d'activité. Le tribunal de commerce se prononcera fin septembre, début octobre. Vous avez dit « cessation d'activité. » Non, il y a une administratrice judiciaire qui a lancé une procédure, qui refuse l'expertise financière au CSE. Cela signifie qu'il y a anguille sous roche. Attention, quand on sera face à un scandale, il faudra que chacun assume ses responsabilités.

M. LE MAIRE : Monsieur PRUDHOMME, nous assumerons nos responsabilités et en l'occurrence, on va les assumer concernant La Kalabane. Bérangère AICHOUN-BAPTISTE va vous répondre sur ladite association. Concernant ce que vous dénoncez, le scandale sanitaire et social, je vous rejoins totalement. Malheureusement, ce n'est pas la seule structure qui est en énorme difficulté. Il y a peut-être des problèmes de gestion lourds, je ne le connais pas, je ne connais pas la situation de la fondation. Mais de manière générale, il y a beaucoup de structures sanitaires et sociales qui souffrent d'un déficit de financement et qui sont au bord effectivement de la cessation de paiements. Je laisse la parole à Bérangère AICHOUN-BAPTISTE sur la petite structure qui nous concerne, c'est-à-dire La Kalabane.

Mme Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Effectivement sur le fonds parisien, je vous rejoins. Maintenant, ce que j'observe, c'est sur la question de l'établissement du 13^e. Effectivement, le 13^e a cette petite chance en ce qui concerne la Fondation des œuvres de la croissance dans le domaine de la petite enfance, c'est qu'il n'y a qu'une petite structure qui est concernée. En l'occurrence, la directrice de cette structure nous a contactés une fois que la liste des repreneurs a été publiée pour nous indiquer qu'en ce qui la concerne et en ce qui concerne l'équipe et les professionnels de La Kalabane, ils étaient très contents d'une part de voir ces deux repreneurs qui se positionnaient, puisque quand même, la question c'était « Et s'il n'y a personne du tout, que font les familles au 1^{er} septembre ? » C'était le sujet, au départ.

Si j'entends les doutes et si j'entends qu'il faille évidemment regarder plus en profondeur les offres, etc., en tout cas ce qui est sûr, c'est que ces familles, au 1^{er} septembre, ont une solution. Au 15 septembre, elles ont une solution. Alors qu'il y a trois semaines, peut-être un petit peu plus maintenant, un mois, on leur

disait « Si ça se trouve, à la rentrée, vous n'avez plus rien et débrouillez-vous avec la commission d'attribution. » On avait un vrai sujet après. Ensuite, que sur le long terme, il faille traiter et observer plus en détail, c'est ce qu'on a dit depuis le départ en ce qui concernait La Kalabane. Évidemment que les grands groupes, y compris ceux lucratif, y compris ceux associatifs, sont à regarder de près. Bien sûr, on ne le remet pas en cause. Mais pour les familles qui sont concernées, c'est un soulagement.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DGRI 23 Subventions (76.000 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2026 »

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Daniel TRAN concernant l'appel à projets dans le cadre du Label SOLIDEV 2026.

M. Daniel TRAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la Ville de Paris soutient des associations parisiennes portant des actions à l'international dans des pays éligibles à l'aide publique au développement et qui contribuent à promouvoir les droits humains et l'accès à l'éducation. Lancé en 2006, l'appel à projets appelé l'Appel Paris Codéveloppement Sud est devenu le Label SOLIDEV depuis 2018. Cet appel à projets représente un levier d'inclusion, de cohésion territoriale et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur le territoire parisien. 11 projets ont été retenus et 3 d'entre eux ont leur siège dans le 13^e.

Tout d'abord, Codegaz pour son projet Aide à l'emploi et à l'autonomie des femmes ADIVASI de Nandurbar, en Inde. Le deuxième, c'est Les Amis de Tsaralova pour son projet de relance du Lycée agricole Associatif SOLIDEV 2026 à Madagascar. Et enfin, l'Association BATIK International pour son projet de programme d'appui aux droits et à la santé sexuelle et reproductive au Vietnam.

Au total, il s'agit d'une subvention de 76 000 euros et de conventions pour 10 associations. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DVD 68 Plan Vélo - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées

M. LE MAIRE : On passe à la DVD 68, toujours Daniel TRAN. Il s'agit cette fois-ci d'un sujet totalement différent. Il s'agit du plan vélo et de sa mise en œuvre.

M. Daniel TRAN : Je remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de subventions de fonctionnement et d'investissement pour 26 associations, pour un montant total de 240 000 euros en fonctionnement et de 98 000 euros en investissement. Plusieurs associations sont dans le 13^e arrondissement : Cycle Avenir, ma collègue Marie-Pierre MARCHAND en a parlé tout à l'heure, pour des séances d'apprentissage auprès de femmes en situation de précarité. On a ensuite CycloCube pour des ateliers d'auto-réparation, Développement animation vélo solidaire avec sa vélo-école qui propose des cours pour adultes, notamment dans l'espace Georges Carpentier. Le petit Biclou, permanences d'ateliers d'auto-réparation au niveau de la Poterne des Peupliers et d'autres associations qu'on ne présente plus, plus comme le PUC justement, MDB – Mieux se Déplacer à Bicyclette - et le Réseau RéPAR. Quelques-unes de ces associations participeront à la fête du vélo, qui se tiendra notamment le 26 septembre prochain. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Qui est toujours un événement très sympathique et très fréquenté. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DJS 164 Subventions (254.000 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 64. C'est Erwan LE BIHAN qui la rapporte. Il s'agit de conventions avec des associations jeunesse, plus particulièrement sur l'insertion professionnelle.

M. Erwan LE BIHAN : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Je vais être court, puisqu'il s'agit de délibérations assez classiques sur des subventions aux associations. La première, la 164, concerne une subvention de 254 000 euros dédiée à 55 associations de jeunesse, au titre plus particulier de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. Vous avez eu la liste des projets et des partenaires associatifs. Pour la plupart, ce sont des partenaires durables de longue date de la mairie de Paris. Nous mettons avec eux en place des actions ciblées et nous participons au fonctionnement. Ici en l'occurrence, l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi. Nous savons que la question de la jeunesse est tout à fait primordiale à une période charnière pour l'implantation des jeunes dans la vie professionnelle. De fait, nous agissons en particulier sur tout ce qui concerne l'épanouissement, la mobilité des jeunes afin de leur ouvrir le champ des possibilités.

Cette délibération concerne donc 55 associations sur tout Paris. Pour celles qui nous concernent plus directement, je voudrais en citer en particulier deux : la question de Hub Sport, qui développe des projets, en particulier pour utiliser l'activité sportive comme un levier motivationnel pour développer les compétences psychosociales des jeunes et par ailleurs, Croisée des langues qui est également active dans le 13^e et qui va développer un projet qui s'appelle Au cœur de Kellerman, vie citoyenne, autonomie des jeunes et des familles, qui travaille en particulier sur l'autonomie des jeunes.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons épuiser le l'ordre du jour des délibérations. Ensuite, on aura une communication. Je vous proposerai à la fin de la présentation de toutes les délibérations et de leur adoption de faire cinq minutes de pause, surtout avec cette chaleur, ce ne sera pas de trop. Par contre, je vous demanderai de respecter les horaires, s'il vous plaît. Ensuite, nous ferons une communication sur la gestion de la canicule, plus largement sur les engagements pris au sujet de la canicule. Je proposerai à chaque groupe une prise de parole de cinq minutes. On en profitera pour présenter, dans le cadre de cette communication, deux vœux : un vœu qui a été déposé par le groupe Communiste sur les lieux de climatisation, puis un vœu déposé par Madame BOTTOU sur la question de la climatisation dans les EHPADs. On va le rassembler, si vous en êtes d'accord, dans le cadre du débat sur la communication sur la canicule. Ensuite, on attaquera les vœux qui sont nombreux, un peu trop à mon goût.

2026 DJS 165 Subventions (204.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Erwan LE BIHAN pour la DJS 165. On est toujours sur des associations qui œuvrent en direction de la jeunesse.

M. ERWAN LE BIHAN : Merci, Monsieur le Maire. Deuxième de cette série de trois délibérations dédiées aux subventions aux associations. Cette fois, je vous propose d'examiner cette délibération qui porte sur une subvention de 204 500 euros dédiée à 59 associations jeunesse qui agissent sur le territoire parisien.

Vous le savez, ces subventions ciblent plus précisément tout ce qui concerne l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes, qui est selon nous un levier extrêmement puissant pour jouer sur la formation des jeunes citoyens. Par ailleurs, après la période de 2020 et l'épidémie de Covid, ces partenariats avec les associations sur l'engagement des jeunes ont été particulièrement importants pour la période de rebond qui a relancé l'activité des réseaux associatifs.

Concernant cette délibération plus précise, je voudrais vous signifier en particulier que plusieurs associations partenaires associatifs historiques du 13^e y sont représentées. Je pense en particulier à la Compagnie at L'Affût, mais aussi à Yusaeid. Par ailleurs, on a l'association 13 pour Tous et un nouvel entrant, Chronos&Kairos, qui proposeront tous les deux de très beaux projets qui sont orientés sur la question de l'éducation aux médias. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DJS 166 Subventions (278.500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances

M. LE MAIRE : DJS 166 pour terminer les délibérations et la première partie de notre conseil. Erwan LE BIHAN ?

M. Erwan LE BIHAN : Merci, Monsieur le Maire. Dernière série de ces trois délibérations, une dernière subvention d'un montant de 278 500 euros qui sont dédiés à 83 associations actives sur le territoire parisien au titre de l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux vacances. Je ne répète pas ce que j'ai dit sur les partenariats associatifs. Néanmoins, je veux juste appuyer l'idée qu'y compris à la mairie du 13^e, nous faisons des efforts considérables pour appuyer ce droit aux vacances, choix qui a été réaffirmé lors des diverses commissions pour faciliter le départ en vacances des jeunes.

Nous avons encore de très nombreuses associations : 83 associations et autant de projets. Je vous citerai en particulier l'association 13 pour Tous, Sit'Art qui sont des partenaires historiques et deux de nos plus gros partenaires, à savoir Ascendanse Hip-Hop, qui fait de très nombreuses représentations dans le 13^e et également le GAREF Aérospatial que je vous invite à aller visiter si vous ne l'avez pas encore fait, puisque c'est une association très emblématique et extrêmement impressionnante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pas de demande d'intervention ? DJS 166, je vais la faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous faisons 5 minutes de pause. Je vous donne rendez-vous à 21h15.

Pause.

Reprise de la séance.

Ordre du jour initial

Communication

Communication de Jérôme COUMET, Maire du 13e arrondissement, concernant la canicule

M. LE MAIRE : Nous reprenons notre conseil. En tant que président de séance, je me dois de faire respecter la police de l'Assemblée. Il n'y aura pas d'autres perturbations de notre conseil. On était dans une interruption de séance, mais de manière très sérieuse d'ailleurs au passage, les manifestations téléguidées. Je nous suggère, je suggère aux uns et aux autres de l'éviter. J'ai quelques années de vol en termes politiques. On connaît les militants en l'occurrence des différents partis. Je vais vous demander de vous asseoir, on va reprendre notre séance.

On va commencer par la communication sur la canicule. Mes chers collègues, nous allons maintenant expérimenter un exercice inédit qui, pour être franc, n'est pas complètement prévu par notre règlement intérieur. Au lendemain de l'important épisode caniculaire qui s'est déroulé à la fin du mois de juin, plusieurs d'entre vous m'ont saisi pour que soit organisé lors de notre conseil un temps d'échange et de débat, bien entendu où les différents groupes auraient la possibilité de s'exprimer, comme j'ai eu l'occasion de le dire il y a quelques minutes, sur la crise que nous avons vécue. Il me semblait en effet de bonne politique de s'y poser quelque temps. Comme je le rappelais, deux des vœux déposés pour ce conseil portent sur cette thématique. Je suggère à leurs auteurs de profiter de ce débat pour intervenir sur leurs vœux. Ainsi, on pourra les faire voter, ou pas d'ailleurs, à la fin de ce débat. Je proposerai notamment à ce que le vœu du PCF et le vœu de Madame BOTTOU soient présentés dans le cadre de ce débat.

Après mes propos liminaires, chaque groupe qui le souhaite disposera de cinq minutes. Je vous propose qu'on se limite à cinq minutes ou plus pour faire part de réflexions et de propositions. Je serai évidemment heureux de vous entendre.

Mes chers collègues, cette crise nous a profondément bousculés et pourtant, elle n'est pas une surprise. Cela fait des années que la majorité à laquelle j'appartiens - je parle de la majorité municipale - indique qu'il faut écouter davantage les experts du GIEC. Quel combat ! Le climatoscepticisme et tous ceux qui, il y a encore quelques années, dénonçaient les ZFE se plaignent aujourd'hui de l'augmentation des températures. Cela fait des années aussi que notre majorité s'emploie à préparer notre ville à ces évolutions. Ce n'est pas un hasard si le premier écoquartier de Paris a été créé dans le 13^e. Rappelons qu'il a été inauguré en 2015, l'année même où Paris recevait la COP 21. Ce n'est pas un hasard si le 13^e a candidaté pour accueillir l'exercice « Paris à 50 degrés ». J'en profite d'ailleurs au passage pour saluer Alexandre FLORENTIN, grand spécialiste de ces questions, qui siégeait dans notre conseil sous la précédente mandature et qui a largement contribué à ces travaux.

Ce n'est pas un hasard non plus si la Ville accompagne un grand plan de rénovation thermique des logements du parc social - certes, cela ne va jamais assez vite - et que le 13^e a été là encore précurseur en expérimentant dès 2010 l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) en direction du logement du parc privé, donc parc public, parc privé. Aujourd'hui, les premiers résultats sont là : environ 10 000 logements du 13^e ont déjà bénéficié d'une opération Plan climat et plus de 5 000 autres en bénéficieront prochainement. :

Nous avons déjà évoqué ici les 27 000 occupants financés ces trois dernières années pour tout Paris, dont une part conséquente seront déployés dans le 13^e. Il y a, comme je l'indiquais à l'instant, évidemment encore beaucoup de travail.

Ce n'est pas un hasard non plus si nous avons développé une action sans précédent pour débitumer, pour végétaliser nos rues, nos places dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier ». Sous la dernière mandature dans le 13^e, ce sont 1 582 arbres qui ont été plantés, 25 rues aux enfants créées, ainsi que de deux nouveaux espaces verts. Nous poursuivons ce mouvement, puisque le jardin de la place Nationale vient d'ouvrir, il y avait une belle fête d'ailleurs ce weekend, et qu'un tronçon supplémentaire de la Petite ceinture sera accessible dans quelques jours.

Doit-on rappeler également l'extension du parc de Choisy, la création d'une petite forêt urbaine place de Rungis ? Quant aux cours oasis, nous en comptons 19 à la fin de l'été, puisqu'il y a des chantiers qui se dérouleront cet été.

Dans le même temps, nous investissons pour améliorer le confort thermique de nos équipements via les contrats de performance énergétique, les CPE, comme c'est le cas depuis deux ans et demi pour les écoles Providence et les collèges Braque et Thomas Mann. Je vous ai déjà parlé des expérimentations menées à l'école Franc-Nohain. Je me permets d'insister sur ce point où on teste des nouveaux matériaux, des

procédés novateurs ou des réinventions de ce qui peut exister ailleurs, tout ceci pour améliorer le confort d'été. Nous nous sommes rendus sur site à deux reprises avec le maire de Paris, qui s'est engagé à ce que les avancées réalisées à Franc-Nohain servent pour les rénovations à venir. C'est évidemment tout l'intérêt des expérimentations.

Je pourrais continuer en évoquant pêle-mêle la limitation de la circulation automobile, des gaz d'échappement. On contribue notablement à l'effet de serre. Le développement de la construction en bois, qui est un excellent isolant thermique. Je pourrais vous parler aussi de la paille, de la terre crue ou encore de la mise en place de fontaines, de brumisateurs et d'ombrière sur l'espace public. Au total, il me semble qu'aucune municipalité n'est allée aussi vite et n'a déployé autant de moyens pour faire face au changement climatique.

La Ville n'est pas compétente sur tout, et ce n'est pas la Ville de Paris qui remet en cause la Prime Rénov' à chaque discussion budgétaire. Ce n'est pas la Ville de Paris qui a divisé par trois le Fonds vert depuis 2024. Ce n'est pas la Ville de Paris non plus qui est responsable s'il fait plus de 30, 33, 35 degrés dans certaines chambres de nos hôpitaux. Ce n'est pas la Ville qui est en charge des transports en commun qui sont parfois de véritables fours.

Et puis il y a les crises, les accidents, les accélérations quand la température n'augmente pas de deux degrés en 20 ans, mais de 10 à 15 degrés en deux jours. C'est ce que nous venons de vivre. Il a fallu répondre à la récente crise par des solutions d'urgence.

Je vais commencer par le dispositif REFLEX, qui est un dispositif maintenant ancien, qui a été activé pour accompagner les personnes les plus vulnérables, faire le lien avec les services médicaux, assurer le portage des repas, etc. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de visiter le centre opérationnel, là aussi avec le Maire de Paris et ses adjoints, puisqu'il était localisé dans le 13^e arrondissement, avenue de la Porte d'Italie pour être précis. Des espaces rafraîchis ont été ouverts à la mairie, c'est maintenant une habitude, dans les clubs seniors et les jardins ont été accessibles toute la nuit à compter du 19 juin.

De son côté, la CASP, donc côté école et petite enfance, a procédé à partir du 17 juin à l'achat de 200 ventilateurs supplémentaires qui se sont ajoutés aux 650 déjà présents dans les écoles, donc soit 850 au total. La Ville, vous l'avez vu dans l'actualité, a fait l'acquisition de plusieurs centaines de climatiseurs pour que chacune des écoles soit dotée d'au moins un, puis deux climatiseurs en sus des ventilateurs dont je vous parlais. Avec les vacances, ces matériels vont être regroupés dans les écoles accueillant les centres de loisirs. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de difficultés, vu les températures qui s'annoncent.

Concernant enfin les personnes à la rue, les maraudes ont été renforcées. Les horaires d'ouverture des accueils de jour ont été étendus et plus de places ont été proposées pour des mises à l'abri. Côté bailleurs sociaux, près d'un logement sur deux dans le 13^e, les gardiens et les équipes de proximité ont été mobilisés pour relayer les consignes de sécurité, les numéros utiles, faire une veille auprès des locataires les plus âgés, les plus vulnérables évidemment pour commencer. Évidemment, pendant toute cette période, la mairie a été en relation constante avec la CPTS, qui coordonne les professionnels de santé, les directions des EHPAD, les bailleurs sociaux, les maraudes et plus généralement tous ceux qui étaient en contact avec les populations les plus fragiles. Nous avons essayé de beaucoup communiquer, certes via la newsletter qui n'est pas forcément lue par tout le monde, par les réseaux sociaux, par les dispositifs existants, les lieux rafraîchis, etc.

En tout état de cause, je veux en votre nom remercier tous les personnels qui se sont mobilisés pendant cette canicule pour permettre aux services de continuer à fonctionner selon des horaires aménagés et au public d'être accueilli presque normalement. Pas tout à fait normalement évidemment pour ce qui

concernait la fin de la semaine de canicule. Mais la crise du mois de juin a été aussi une source d'enseignement. Et c'est très bien, car nous devons toujours apprendre pour améliorer le service rendu aux habitants. Et disons-le, nous n'avions pas tout anticipé. Je prends juste un exemple qui m'a frappé. Nous nous sommes notamment aperçus que la trop forte chaleur pouvait provoquer l'arrêt de certains équipements, je pense notamment aux ascenseurs, ce qui a provoqué beaucoup de difficultés, mais cela a concerné y compris des VMC, d'ailleurs aussi des climatisations dont les installations techniques étaient situées sur les toits et donc très exposées. Tous ces signalements doivent être regardés. Par exemple, typiquement, on n'avait pas anticipé cette partie technique. Autre enseignement : veiller à la cohérence aussi des informations délivrées, évidemment. Mais aussi essayer de s'assurer que l'on touche tous les publics cibles et cela n'a rien d'évident. Ce n'est en tout cas pas le cas aujourd'hui. On s'est aperçu effectivement des failles de notre dispositif. Autre impératif : mieux recenser les salles climatisées pour proposer une offre de proximité.

Évidemment, la salle rafraîchie de la mairie ne peut pas être une réponse pour tous les habitants. S'il faut traverser tout l'arrondissement pour y accéder, c'est évidemment contreproductif. La ville du quart d'heure prend ici une nouvelle dimension. Là aussi, je pense qu'il y a des progrès à opérer. C'est l'essence d'ailleurs du vœu déposé par le groupe Communiste. Il faut renforcer évidemment le partenariat avec le secteur privé qui dispose de nombreux sites climatisés. De fait, cela peut se faire spontanément pour certains d'entre eux. Pour avoir discuté avec beaucoup de personnes durant cette période, beaucoup se rendent à Italie 2 par exemple. Mais cela mériterait sans doute d'être plus généralisé et sans doute mieux accompagné.

Cette canicule du mois de juin succède à un premier épisode au mois de mai, on a tendance à l'oublier. On a une succession d'épisodes difficiles qui, n'en doutons pas, sera suivie d'autres pics. On nous annonce près de 35 degrés à Paris toute cette semaine. Tout ceci doit nous inciter à accélérer notre politique pour une ville durable et cela n'a rien de simple. Mais en tout cas, il faut que nous en soyons d'abord convaincus, puis ensuite qu'on essaie d'opérer au mieux. Certes, le fait que la première puissance économique mondiale soit dirigée par un président profondément climatosceptique qui s'est empressé de casser le thermomètre, c'est-à-dire de supprimer les recherches universitaires en cours, les contrôles administratifs, vous connaissez évidemment tous ces débats, pour éviter que l'on puisse voir la température monter n'est évidemment pas naturellement à cette prise de conscience mondiale.

Le fait aussi que partout dans le monde, en Europe, en France, les mouvements nationaux populistes gagnent du terrain, alors qu'ils sont généralement opposés à toute idée de transition écologique, nous contraint aussi. Mais il nous revient néanmoins de continuer à agir là où nous sommes en responsabilité.

Pour terminer, je vous livre cette formule d'une climatologue que j'ai entendue récemment à la radio, qui a dit cette phrase qui m'a beaucoup frappée. « Cette année sera peut-être l'une des plus chaudes depuis notre naissance, mais aussi certainement l'une des plus froides du reste de notre vie. » Il est vrai que cette phrase est tout à fait tout à fait marquante.

Évidemment, tout cela ne se veut pas exhaustif, mais introduire le débat, comme je vous le disais, je trouvais intéressant en tout cas d'entendre les différents groupes de notre conseil, en tout cas ceux qui souhaitent s'exprimer lors de ce débat.

Vœux

V13202633 Vœu relatif à l'équipement en climatisation des EHPAD du 13e arrondissement de Paris présenté par Marion BOTTOU

M. LE MAIRE : On va en profiter pour aborder deux vœux qui sont présentés lors de ce conseil. Je vous écoute. Morgane LACOMBE.

Mme Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous sommes entrés dans un nouveau régime climatique pendant 10 jours. Nos villes et tout particulièrement Paris se sont transformés en fournaise en juin, alors que les enfants étaient encore à l'école. Nous ne pouvons pas être surpris par le réchauffement climatique, dont la trajectoire est bien connue et documentée par les scientifiques et dont nous, écologistes, portons le constat depuis des décennies sur la scène politique. Évidemment que c'était prédit et que nous avons alerté, mais nous avons été frappés par la vitesse à laquelle il s'est manifesté, par la brutalité de ces épisodes caniculaires toujours plus forts et toujours plus précoces. Tout ceci est le résultat d'engagements climatiques non respectés et d'inaction répétée. Pour rappel, la France a été condamnée en 2021 pour inaction climatique, précisément parce qu'elle n'avait pas respecté ses propres objectifs. Nous savons que ces canicules vont se répéter et nous savons que ce sont les plus fragiles qu'elles vont d'abord frapper : personnes âgées, enfants en bas âge, personnes malades ou isolées, travailleurs exposés, personnes sans abri. Elles aggravent les inégalités sociales, elles alimentent les violences. Les canicules isolent, blessent et tuent.

Face à ce constat, Paris agit notamment sous l'impulsion des écologistes présents dans l'exécutif dès 2001 : végétalisation massive, cours oasis, débitumisation, réduction du trafic automobile, rénovation thermique du bâti public et privé via Eco Rénovons Paris, deux plans climat successifs en 2018 et en 2024. Nous avons investi et nous continuons, mais ces transformations prennent du temps et les événements vont plus vite que nos chantiers. En parallèle, nous devons gérer l'urgence. Des dispositifs existent depuis 2003 : appels aux personnes vulnérables, salles rafraîchies, ouverture des parcs la nuit, maraudes renforcées. Mais c'est la première fois que nous faisons face à un épisode d'une telle intensité, aussi tôt dans l'année et avec des enfants scolarisés. Nous devons donc améliorer nos réponses immédiates sur trois axes et faire preuve d'humilité.

Premier axe, l'accessibilité des lieux frais : églises, médiathèques, musées, halls d'immeuble, espaces souterrains, cinémas, centres commerciaux. Ces lieux existent. Ils sont naturellement frais ou climatisés, mais beaucoup ferment trop tôt, ne sont pas adaptés aux jeunes enfants, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et tout le monde ne se sent pas légitime pour y entrer. Notre objectif est que chaque habitant puisse rejoindre gratuitement un lieu de répit en moins de 10 minutes à pied. Cela suppose un travail de recensement, de conventionnement avec les acteurs privés et un effort d'information.

Deuxième axe : l'aller vers. Nous devons mieux identifier les personnes vulnérables à domicile avec des critères élargis, et nous appuyer sur davantage d'acteurs de terrain : associations de quartier, gardiens d'immeuble, professionnels de santé, commerçants de proximité. C'est ce maillage de proximité qui est notre meilleure assurance contre l'isolement lors des prochains épisodes.

Troisième axe : la continuité du service public. On ne peut plus placer les parents et les équipes éducatives devant des dilemmes impossibles. Cela implique de travailler étroitement avec les services académiques pour définir des protocoles clairs sur les conditions de maintien ou de fermeture des établissements et sur l'aménagement des emplois du temps.

En réalité, nous avons besoin d'une mobilisation générale. Transformer profondément l'espace public, les bâtiments, l'organisation du travail, cela doit être une ambition nationale. Face aux investissements massifs déjà engagés par la Ville, l'État doit être au rendez-vous. Le Fonds vert dédié à l'adaptation des territoires est passé de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 650 millions d'euros aujourd'hui. Il a été divisé par trois en seulement deux ans. Ce fonds doit être abondé massivement ces prochaines années pour aider les collectivités. Il faut mieux utiliser le dispositif Ma Prime Rénov' pour mieux l'orienter vers la fraîcheur des

logements les plus exposés. Il est nécessaire d'assouplir les contraintes réglementaires qui freinent encore des solutions simples, comme repeindre les toits en blanc ou rénover les façades par l'extérieur. Nous vivons et c'est certain, cher Jérôme COUMET, l'été le plus frais des années à venir. Paris fait sa part pour réduire son impact et s'adapter avec les moyens dont elle dispose. Nous avons besoin de réponses structurelles, nous avons besoin d'investir. L'OFCE estime que les investissements publics à Paris doivent augmenter de 900 millions d'euros par an, juste pour l'atténuation. Cela ne peut pas reposer que sur la ville. L'État doit aussi être au rendez-vous.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur FERRIER ?

M. Stéphane FERRIER : Monsieur le Maire, chers collègues. Alors que Paris traverse un nouvel épisode de très fortes chaleurs, il nous semble effectivement important de prendre un peu de recul. Ce que nous vivons, on l'a déjà dit, n'est plus un phénomène exceptionnel. Comme les scientifiques l'avaient annoncé depuis des années, les épisodes de chaleur extrême se multiplient, s'intensifient, s'installent dans la durée. Ce qui relevait hier de l'exception devient progressivement la norme. C'est la réalité concrète du dérèglement climatique qui, n'en déplaise à ceux qui pendant des années, continuent à mépriser les études du GIEC. Ils sont d'ailleurs aujourd'hui nombreux à tenter d'effacer leurs critiques, désormais. Cette réalité pose une exigence de lucidité. Nous ne pouvons plus traiter ces épisodes comme des crises ponctuelles, ils constituent désormais un cadre durable de l'action publique et politique.

Je ne reviendrai pas longuement, vous les avez évoquées pour partie, sur les mesures qui ont été mises en œuvre par la Ville de Paris et par notre arrondissement. Mais il faut souligner que dès l'élection de Bertrand DELANOË comme maire de Paris, la façon de concevoir et de gérer la ville a été totalement bouleversée : Plan climat, PLU bioclimatique, réduction drastique de la place de la voiture, opérations massives de végétalisation, îlots de fraîcheur, piétonnisation des berges, rénovation thermique, autant de projets qui ont été l'objet de vives critiques de la part de l'opposition parisienne. Il est dommage que tous les acteurs, et en particulier l'État, n'aient pas fait preuve d'autant d'engagements. Nous n'en serions peut-être pas là.

Je voudrais surtout rappeler une chose simple : face à une crise comme celle-ci, ce qui protège les habitantes et les habitants, ce sont les services publics. Ce sont les soignants, les enseignants, les pompiers, les policiers, les travailleurs sociaux, les associations et les bénévoles qui font vivre chaque jour la solidarité concrète de notre pays. Ce sont les agents municipaux qui assurent la continuité du service public, qui adaptent les équipements, qui accompagnent les plus fragiles, souvent dans des conditions très difficiles. La canicule nous rappelle une vérité essentielle : dans les moments de crise, chacun attend une puissance publique capable de protéger, d'agir et de tenir. Pourtant, cette capacité d'action est fragilisée depuis des années. L'hôpital public est sous tension, les urgences sont saturées. Les professionnels de santé alertent depuis longtemps sur le manque de moyens et sur les difficultés de recrutement. Et dans le même temps, les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées alors que l'État se désengage et compresse leurs capacités financières. C'est bien toute la France qui est concernée, des territoires ruraux aux grandes métropoles, des agriculteurs aux prises avec les pertes de production aux services de secours mobilisés sur tout le territoire. La canicule nous rappelle que le dérèglement climatique est un sujet global. Nous devons donc nous adapter à des étés plus longs et plus chauds, repenser nos rythmes de vie, nos organisations du travail, nos politiques de prévention, mieux protéger celles et ceux qui travaillent à l'extérieur ou qui vivent à l'extérieur, renforcer la culture de prévention face aux risques sanitaires.

Cette adaptation ne peut pas reposer uniquement sur les collectivités locales. Elle appelle une mobilisation de l'ensemble des acteurs : l'État, les partenaires sociaux, les employeurs, mais aussi chacune et chacun d'entre nous dans nos comportements et nos solidarités quotidiennes. Les communes sont en première ligne, mais elles ne peuvent pas être le dernier rempart. Nous avons besoin d'un État qui réinvestisse

pleinement dans les services publics essentiels. Nous avons besoin d'une région qui fasse de l'adaptation au changement climatique une priorité réelle dans ses politiques de transport et d'aménagement du territoire. Le président Emmanuel MACRON avait sorti une convention citoyenne pour le climat, puis a mis ses conclusions à la poubelle. Il est temps de les refaire vivre.

Enfin, je veux souligner que l'adaptation au dérèglement climatique est aussi une question de justice sociale. Quand nous ne sommes pas égaux face à la chaleur, selon son âge, son état de santé, son logement ou ses conditions de travail, on ne vit pas les épisodes de chaleur de la même manière. Les premières victimes du dérèglement climatique sont toujours les plus fragiles. Pour le groupe Socialiste, place publique et apparenté, transition écologique et justice sociale sont donc indissociables. On ne réussira pas l'un sans l'autre. Dans ce contexte, notre rôle est de ne pas céder aux postures et aux surenchères. Il est d'agir avec sérieux, constance et responsabilité, en continuant d'améliorer rapidement l'existant sans perdre de vue le long terme. C'est cette exigence qui doit nous guider. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Jean-Noël AQUA et Nathalie LAVILLE.

M. Jean-Noël AQUA : Monsieur le Maire, on va le faire à deux voix avec Rym qui présentera notre vœu. Clairement, le réchauffement climatique s'impose dans nos vies, pour celles et ceux qui peuvent encore en douter. Je pense à Donald TRUMP, mais aussi à tous ses soutiens en France, dans la droite extrême et à l'extrême droite, où on voit que les discours climatosceptiques continuent de fleurir. Concrètement, on voit bien aussi l'hypocrisie de certains qui font semblant de s'occuper du climat, mais qui dans le même temps, coupent les budgets. On a parlé effectivement du fond vert, de Ma Prime Rénov, etc., ce qui empêche précisément la transition écologique de notre pays en ne dotant pas les collectivités territoriales des budgets nécessaires.

Mais effectivement, et vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur le Maire, la question de la recherche est symptomatique. L'une des premières choses qu'a faites TRUMP en arrivant en fonction dans son deuxième mandat a été d'attaquer la recherche notamment sur le climat, donc de casser le thermomètre qui permet aux citoyens de pouvoir quantifier la menace qui est en cours. On voit bien tous les discours sur les réseaux sociaux et autres des climatosceptiques qui fleurissent eux aussi en France et qui sont alimentés justement par cette case de la recherche qui, on ne va pas se mentir, a aussi lieu en France de façon moins brutale évidemment, puisqu'on ne cible pas directement les recherches contre le climat, mais en étouffant la recherche globalement. D'ailleurs, vous aviez encore une manifestation la semaine dernière. En étouffant les laboratoires, on sait qu'on étouffe en général la capacité que l'on peut avoir de quantifier ce phénomène.

Je le précise puisque cela vient d'être dit, il y a un aspect qui est important dans ce réchauffement climatique, c'est qu'il touche en priorité les plus pauvres. Notre collègue Jacques BAUDRIER vient de sortir un livre disant que la lutte pour le climat est une lutte des classes. Quand on est riche, on peut trouver une climatisation, on peut partir en vacances, on peut partir au froid. On l'avait vu pour la canicule de 2003, je ne sais pas ce qu'il en est pour la dernière vague de canicule, la surmortalité des 2 000 morts, mais en tout cas en 2003, il était clair que c'était les plus pauvres qui étaient les premiers à mourir. Il y a une vraie dimension sociale à ce point.

Il y a une chute drastique menée par la droite dans les budgets votés au Parlement pour tout ce qui est investissement écologique qui ne nous permet pas d'affronter ce que nous devons faire, c'est-à-dire à la fois opérer la transition écologique du pays et en même temps, l'adapter. Parce que même si on arrêta toutes nos émissions de CO₂, le réchauffement s'accélérerait parce que le CO₂ est dans l'atmosphère. C'est un effet à long terme. Et de toute façon, on sait bien qu'on ne va pas arrêter les émissions demain. Il faut à la fois adapter et prévoir la transition. Paris est exemplaire, c'est la première ville de France à se doter d'un Plan climat. Depuis 2004, on a baissé de 36 % nos émissions de gaz à effet de serre. C'est la

preuve que quand on met les moyens, quand il y a une volonté politique affirmée, on est en capacité de lutter contre le réchauffement climatique, ce qui souligne avec d'autant plus d'acuité l'inaction du gouvernement. On sait faire. Les solutions technologiques existent et évidemment, on l'a fait sur les transports, sur la rénovation thermique du bâtiment. J'entends tout à l'heure, ce qui a été dit, mais Paris a massivement investi dans la rénovation thermique de son bâti, que ce soit le logement social, que ce soit les bâtiments municipaux. Il investit plus dans ces budgets que l'État pour sur toute la France. Il faut quand même préciser l'action de la ville. Qu'il y ait des choses qui soient insatisfaisantes, oui. Que l'on soit sur un plan de déploiement des volets, c'est en cours. Que ce soit imparfait, d'accord. Mais rappelons quand même que Paris est exemplaire en la matière. Je tiens à le dire.

Après, il y a le verdissement. On va en reparler d'ailleurs au prochain conseil. Il y a le verdissement de nos énergies. Je pense notamment au modèle de la CPCU qui est exemplaire, aussi. Et puis il y a tout le développement de végétalisation.

Quelques mots sur l'adaptation. Je pense que la question de l'adaptation du travail, des horaires de travail, des services publics, de l'ouverture des écoles est devant nous, mais en négociation avec le patronat, puisque je pense que clairement, il ne s'agit pas de dire « On va travailler la nuit, etc. » Il faut pouvoir dire « On arrête le travail à certains moments. » Et que sur des fonctions qui ne sont pas on va dire essentielles, ce n'est pas du tout dépréciatif, mais il y en a qui peuvent attendre. Il faut pouvoir arrêter le travail. C'est quelque chose d'ailleurs que nous portons, avec l'instauration d'un code de couleurs jaune, orange, rouge, etc., qui permet d'arrêter le travail et puis d'exercer le droit de retrait. Dans les milieux à 50 degrés, on avait ciblé notamment par exemple les gens qui sont dans le BTP. Le préfet l'a interdit, mais dans les coulages de bitumes, j'ai souvenir d'avoir vu l'année dernière, dans des pics de canicule, des coulages de bitumes au boulevard de l'hôpital. Cela devrait être interdit, clairement. Le bitume sort à 70 degrés, il a besoin de se refroidir à côté. Il y a des choses à faire évoluer sur le travail.

Sur les écoles, il y a énormément qui a été fait. Il y a un plan de réhabilitation, mais qui souvent est parti sur la consommation énergétique des bâtiments. Se pose clairement la question des petits travaux : les ouvertures de fenêtres, changer les huisseries, etc. Il y a un signal d'alarme, il y a besoin d'investir. L'ordre de grandeur, c'est 100 millions d'euros sur la mandature. Il y aura des discussions entre nous, il va falloir les avoir. Mais si on veut adapter les petits travaux, je ne parle pas des rénovations globales, les petits travaux, les ventilations, les ouvertures de fenêtres, la nuit, etc., c'est 100 millions d'euros. Je le pose sur la table parce que c'est une vraie discussion à avoir. Puis la climatisation. On parlera peut-être tout à l'heure du vœu un peu aberrant qui nous a été posé, mais clairement, développer le réseau de froid, les réseaux de géothermie, etc., ainsi que la réquisition de lieux privés. Je laisse la parole à Rym.

M. LE MAIRE : Brièvement, s'il vous plaît.

Mme Rym KARAOUN-GUEZOU : Je vais essayer d'être plus rapide et de ne trop répéter tout ce qui a été dit. On le sait, le changement climatique n'est plus une menace lointaine, il est là et les épisodes de canicule se multiplient, s'intensifient. Ce sont toujours les mêmes qui en payent le prix : les personnes âgées, les enfants, les personnes malades, je vais peut-être rajouter les femmes péri-ménopausées parce que j'en fais partie et ce n'est pas facile pour nous.

Face à cette réalité, la ville de Paris et notamment le 13^e n'a pas attendu pour agir. Elle ouvre davantage de parcs et jardins, y compris la nuit, met à disposition les gymnases, les espaces rafraîchis, adapte progressivement ses équipements et multiplie les dispositifs de protection pour les plus vulnérables. Cet engagement est réel et mérite d'être salué. Mais aujourd'hui, la ville ne peut pas être seule. L'esprit du vœu que l'on présente est simple : face à une urgence sanitaire, chacun doit prendre sa part. D'abord, les

acteurs privés chaque fois qu'un conventionnement volontaire sera possible. Nous nous en réjouissons. C'est évidemment la voie que nous voulons privilégier.

Il est toujours préférable de construire des partenariats plutôt que de devoir recourir en dernier ressort aux outils juridiques de réquisition prévus par la loi. D'ailleurs, dans le 13^e, un premier signal est déjà encourageant. Le centre commercial Italie 2 s'est montré ouvert à l'étude d'une convention au-delà des couloirs et peut-être dans des petites cellules privées, pourquoi pas pour accueillir des classes d'écoles. C'est la preuve que cette coopération est possible. Mais ce vœu s'adresse aussi à l'État. Lui aussi dispose de lieux qui pourraient contribuer à protéger les habitantes et les habitants lors d'épisodes de fortes chaleurs, je pense notamment au Jardin de Matignon, mais aussi à d'autres emprises de l'État qui pourraient être exceptionnellement ouvertes lorsque la situation l'exige. Le dérèglement climatique nous oblige à changer d'échelle et à dépasser les cloisonnements habituels. Collectivités, État, acteurs privés, chacun doit contribuer à l'effort collectif. Lorsqu'il s'agit de protéger des villes, il ne doit pas y avoir de frontières entre les responsabilités publiques et privées. C'est tout le sens de notre vœu et c'est pourquoi j'espère qu'il sera adopté. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Madame LAVILLE ?

Mme Nathalie LAVILLE : Merci. Je ne vais pas revenir non plus sur les responsabilités du gouvernement et sur l'international. Je crois, au-delà de ça, que c'est quand même un peu toute la classe politique qui est responsable soit par déni, soit parce qu'elle a été incapable de convaincre les uns et les autres de l'urgence climatique. Elle a aussi été incapable de convaincre sur la radicalité qui était indispensable, sur les moyens, sur le temps court ou sur le temps moyen, sur le temps long. Aujourd'hui, quand on a un préfet de région qui nous dit qu'en fait, c'est Paris qui est un îlot de chaleur dans l'île de France, cela pose question. Bien sûr, je ne reviens pas sur tout ce qui a pu être fait par la ville de Paris. Il n'empêche que la radicalité n'est pas au rendez-vous et les résultats non plus. Cela veut dire que quand on a quasiment deux périphériques autour de Paris, cela ne peut qu'être négatif et avoir un impact négatif sur le climat et sur la température qu'il peut faire à Paris. Quand on parle de 50 degrés, mais dans même pas 30 ans, qui peuvent arriver lors de pics de chaleur, on se doute bien que les rénovations thermiques qui coûtent des milliards aujourd'hui, des immeubles, c'est peut-être nécessaire quand il fait un peu chaud, mais quand il fait très chaud, cela ne sert à rien. D'accord, c'est mieux d'avoir 40 que 45 chez soi, mais c'est toujours inhabitable.

On voit bien qu'il faut aller bien au-delà et rapidement en plus. Quand on se dit « Il faut climatiser. » Oui, mais comment ? Le réseau froid Seine a pété quand il a fait chaud. Lui aussi a bugué. C'est-à-dire que nous ne sommes même pas préparés ne serait-ce qu'à climatiser, ne serait-ce que quand on dit « Il faut des espaces de frais, de froid. » Oui, mais il va en falloir de plus en plus et nous ne sommes aujourd'hui pas en capacité de les produire. Il y a juste aujourd'hui des pays qui réfléchissent différemment, pas forcément d'ailleurs pour lutter contre le chaud, cela peut être aussi pour lutter contre le froid, par exemple en Finlande où on essaye de réfléchir différemment. Mais forcément, c'est radical. Quand on se dit « Tiens, il faut aller occuper des sous-sols », ce n'est pas temporaire, ce n'est pas juste comme ça « Tiens, on va aller dans le couloir du métro parce qu'il fait un peu plus frais. » Cela veut dire qu'il faut y penser longtemps à l'avance et créer des endroits acceptables, agréables, où on a envie peut-être d'aller faire du sport, où on peut mettre les enfants, parce qu'on ne trouvera pas de solution. Les enfants, il faut qu'ils trouvent des endroits plus frais pour aller à l'école. C'est important, d'aller à l'école. Quels sont les endroits plus frais ? Le sous-sol. Pourquoi est-ce que depuis autant d'années, on n'a pas investi là-dessus ? Je ne dis pas que c'est simple, je sais que c'est compliqué. Il me semble cependant que ce sont des pistes d'action immédiate que nous devons avoir.

Pour finir sur les actions immédiates, j'entends Marie-Joëlle quand tu dis effectivement « Je ne peux pas fournir des volets demain à des gens. » Je comprends bien. Je sais que cela ne peut pas se faire en deux secondes. Mais vous parliez d'Alexandre FLORENTIN, tout à l'heure. Il a été l'un des premiers à nous

alerter sur la canicule qui arrivait et à nous donner des petits trucs. L'histoire des couvertures de survie est une pratique qui est expérimentée depuis quelques années chez nous. Les bailleurs auraient pu par exemple, à ces gens qui nous disent qu'il fait 38 chez eux, qui n'ont pas de volets, faire installer une couverture de survie sur des fenêtres, c'est basique, c'est simple, cela ne coûte pas cher. Ce sont aussi des petites choses toutes simples comme cela qu'on attend de nous.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ? Madame BOTTOU, vous en profitez pour présenter votre vœu ?

POUR : 2 (MME BOTTOU ET M. SHOUKRY)

CONTRE : 5 PC (DONT 1 POUVOIR) ET 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTIONS : 27 (DONT 3 POUVOIRS)

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13202626 Vœu relatif à la réquisition des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge présenté par Rym KARAOUN GUEZOU et les élu·es du groupe communiste

Mme Marion BOTTOU : Mon vœu est surtout un souhait de vouloir attirer votre attention sur une réalité qu'on ne peut pas ignorer suite aux épisodes de canicule qui se multiplient et s'intensifient puisqu'à chaque fois, ce sont les mêmes victimes : les plus pauvres, peut-être, mais surtout les plus âgés, les plus fragiles et en particulier ceux qui vivent en EHPAD. Dans le courant de forts épisodes de canicule, la hausse des décès ne manquera pas de se faire jour dans les EHPADs, où que ce soit dans Paris.

Dans le 13^e arrondissement, on a neuf EHPAD pour 830 places. On peut penser que c'est beaucoup, mais, il n'y en a qu'un seul de public et la plupart de ces établissements sont largement portés par le secteur privé ou associatif, avec des coûts qui atteignent en moyenne 4 000 euros par mois pour les familles. À l'échelle parisienne, le constat est le même : 79 EHPADs, dont une minorité seulement est publique. Il y a de partout les mêmes difficultés avec des tensions financières, des investissements qui sont repoussés et des conditions d'accueil parfois indignes des exigences que l'on doit à nos aînés.

Le constat est vraiment accablant, parce que les familles paient déjà des sommes considérables, accablant parce que malgré cela, les établissements manquent de moyens pour réaliser des travaux aussi essentiels que la climatisation. Puis accablant parce que cela révèle aussi quelque chose de plus profond, un désintérêt progressif de notre société pour les personnes trop âgées, trop malades, trop dépendantes. Or, protéger nos aînés n'est pas une variable d'ajustement, ce n'est pas un sujet secondaire, c'est vraiment une obligation morale. C'est pour cela que l'on demande aujourd'hui à la Ville de Paris de sortir d'une gestion minimale et de mettre en place un plan pour équiper les EHPADs de systèmes de climatisation, un plan concret, rapide, ciblé, avec des subventions permettant réellement aux établissements d'agir. Parce qu'en fait, derrière ces chiffres, il y a quand même des vies. Et puis à l'heure du changement climatique, si on n'agit pas, cela reviendrait à accepter un peu l'inacceptable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. On va vous répondre sur les EHPADs. Tout n'a pas été négatif et notamment y compris au plan national. Ce n'était pas qu'au plan parisien. J'ai vécu la canicule de 2003, cela m'avait bouleversé parce qu'on en était à se battre pour avoir des camions réfrigérés pour évacuer les personnes décédées. Les EHPADs ont été beaucoup plus épargnées pour des raisons d'ailleurs d'installation et d'évolution de la législation. Coralie va vous répondre sur le sujet et ensuite on reviendra aux vœux du PC.

Mme Coralie DECLERCQ : Madame BOTTOU, effectivement vous avez attiré notre attention dans votre vœu sur la mise en place et le financement d'équipements en climatisation dans les EHPADs parisiens. Pour votre information, depuis la canicule tragique de 2003, il est obligatoire pour tous les EHPADs de disposer à minima d'une pièce climatisée accessible pendant les épisodes de fortes chaleurs. En revanche, la réglementation n'impose pas la climatisation de l'ensemble des chambres. Les EHPADs ont en effet l'obligation de protéger leurs résidents en période de canicule au moyen d'un Plan bleu qui organise la gestion des situations de crise et prévoit notamment la surveillance renforcée des personnes fragiles, l'hydratation, l'adaptation des activités et la mobilisation des équipes.

La Ville de Paris, au titre de sa compétence départementale, doit quant à elle veiller à ce que l'établissement dispose des moyens nécessaires à l'accompagnement et à la sécurité des résidents. Elle peut ainsi être amenée à contrôler les conditions d'accueil, à intervenir en cas de dysfonctionnements signalés et à accompagner les établissements dans leurs investissements ou leurs démarches d'amélioration. Mais la responsabilité opérationnelle de la prévention et de la gestion des risques liés à la canicule incombe en premier lieu au gestionnaire de l'établissement.

Passons à la réalité de la situation des principaux EHPADs dans le 13^e arrondissement. Déjà vous dire que fort heureusement, nous n'avons aucun décès à déplorer dû à la canicule. Il y a eu effectivement un décès dans un EHPAD, mais dans le cadre d'une fin de vie, qui n'était pas lié à la canicule. J'en profite d'ailleurs, et je pense que vous vous y associerez, pour remercier chaleureusement justement l'ensemble des personnels des EHPADs pour leur professionnalisme, leur mobilisation, leur implication et leur très grande vigilance justement auprès de nos seniors. Pour appuyer mon propos, je peux vous citer quelques exemples, si vous le souhaitez, d'équipements qui sont dans les EHPADs du 13^e arrondissement.

Mme Marion BOTTOU : J'avais eu écho avant la canicule d'ascenseurs qui ne fonctionnaient pas bien dans l'EHPAD public et de résidents qui de toute façon, ne pouvaient pas s'y décider de descendre. Je suppose que leur salle réfrigérée doit être en bas pour les épisodes de canicule. Quand bien même ils auraient voulu, il aurait eu du mal à s'y rendre.

M. LE MAIRE : Le seul EHPAD public municipal, c'est Annie Girardot. Il n'y avait pas de problème d'ascenseurs.

Mme Marion BOTTOU : On m'avait dit deux ascenseurs, dont l'un qui ne fonctionnait pas. Est-ce que la canicule aggrave ce dysfonctionnement ? Je l'ignore.

M. LE MAIRE : Non, j'y suis passé à plusieurs reprises et tous les ascenseurs fonctionnaient.

Mme Marion BOTTOU : Ceci a été réparé ?

M. LE MAIRE : J'y suis passé à plusieurs reprises. J'y suis repassé y compris une fois avec le Maire de Paris et les ascenseurs fonctionnaient. Ils ne les avaient pas réparés pour nous. Madame BOTTOU, je considère que votre vœu est un peu en décalage avec la réalité. Au regard de ces réponses, je vous demanderais de le retirer parce qu'il me semble qu'il est déjà largement exaucé. Il faudra qu'on y veille. Il y a des EHPAD. Celui qui est public a été construit récemment. Les choses ont été pensées en conséquence. Pour les EHPAD privés, il faudra que l'on regarde les choses de manière plus précise. Il y en a certains où tout est climatisé, chambres comprises.

Mme Marion BOTTOU : Tout à fait. Ce serait la solution, de tout climatiser.

M. LE MAIRE : La plupart d'entre eux, mais ce n'est pas le cas de partout. En regard des éléments que je voulais vous donner, en tout cas sur les EHPAD privés, c'est l'évolution de la législation qui nous y aidera. On ne va pas subventionner, Ville de Paris, des EHPADs privés. Je vous demanderai un retrait. Vous nous direz votre réponse.

Concernant le vœu du PC, j'ai une vraie interrogation sur la réquisition. J'estime que cela peut faire débat. Non pas qu'il ne soit pas légitime de se poser la question, aujourd'hui. Ce qui pêche, me semble-t-il, c'est d'abord qu'on n'a pas mobilisé le volontariat. C'est là que nous n'avons pas été très bons. En même temps, les espaces climatisés ne sont pas sur un plan médical, mais il y a un médecin dans la salle qui pourra aussi nous le dire. Mais la première réaction qu'il faut avoir, c'est de prendre plusieurs douches dans la journée, en tout cas pour les personnes en situation de souffrance. L'idée n'est pas de les faire sortir pour les amener dans des salles climatisées. L'idée c'est déjà qu'elles se rafraîchissent correctement et qu'elles s'hydratent correctement. C'est là où le dispositif REFLEX peut avoir tout son intérêt.

Mais dans un premier temps, je suggérerais que l'on essaie de mobiliser les bonnes volontés. Cela n'a pas été forcément le cas. Je dirais même qu'en termes de recensement, on n'a pas été très bons. Dans les conseils que l'on peut donner, on n'a pas été excellents. C'est pour cela que je parlais à dessein de Ville du quart d'heure, parce qu'il va falloir que l'on redessine une cartographie en fonction de ce qui existe, et on ne sait pas forcément nous-mêmes toujours ce qui existe. Il faudra d'ailleurs travailler avec Fraîcheur de Paris parce qu'au moins, ils ont une cartographie des immeubles qu'ils desservent. Cela pourra nous aider. Mais dans un premier temps en tout cas, je ne suis pas sûr que la voie soit immédiatement la réquisition. J'ai une interrogation sur le paragraphe qui concerne cela. Soit vous acceptez de le retirer, en tout cas je m'abstiendrai, je ne voterai pas contre pour poursuivre le débat.

Je laisse la parole à Rym KARAOUN-GOUEZOU et à Marion BOTTOU qui ont déposé des vœux.

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU : La réquisition, c'est pouvoir se garantir justement que ces espaces soient mis à disposition, idéalement si les gens sont volontaires, si les organismes sont volontaires, tant mieux. Ce n'est pas un plaisir en soi de ramener les forces de l'ordre. Si chacun prend ses responsabilités, on fait une convention, on sécurise tout pour que tout le monde soit dans les clous et tant mieux. Mais le problème, c'est que ce n'est pas si simple que cela. On n'a pas que des acteurs de bonne volonté. Et pour ceux qui ne veulent pas jouer le jeu, il faut la réquisition et il faut que l'État aussi prenne sa part parce que les municipalités comme Paris le font, et on a de la chance, mais il y a plein de bâtis qui appartiennent à l'État et qui n'appartiennent pas à la ville, et il n'y a pas de raison qu'ils ne donnent pas leur part.

M. LE MAIRE : Vous ne retirez donc pas ce paragraphe ? Je suis très interrogatif, sur ce paragraphe. Madame BOTTOU, à qui on a demandé le retrait de son vœu.

Mme Marion BOTTOU : Par rapport à ces réquisitions, j'ai effectivement lu votre vœu. Il me semble que le préfet de police a déjà un pouvoir de réquisition. S'il estime qu'il y a lieu de réquisitionner, il devrait pouvoir le faire.

M. LE MAIRE : Pas sur les immeubles climatisés. Je parlais du retrait de votre vœu sur les EHPADs, Madame BOTTOU.

Mme Marion BOTTOU : Concernant les EHPAD climatisés, je ne souhaite pas retirer mon vœu. Je voudrais vraiment que ce soit l'entièreté des EHPADs qui soient climatisés, les chambres des résidents des EHPADs. Parce que je pense que les salles rafraîchies c'est bien, mais le climat évolue et les crises climatiques évoluent aussi. Il faut des solutions plus efficaces pour les personnes qui sont vraiment dans les EHPADs. Ce sont des familles entières qui sont concernées, qui se font du souci pour leurs aînés. Je

trouve que si on doit émettre quelques émissions de CO2, au moins qu'on le fasse pour les EHPADs, pour que les gens puissent voir leur souffrance être allégée.

M. LE MAIRE : Monsieur PRUDHOMME ?

M. Christophe PRUDHOMME : On votera contre le vœu de Madame BOTTOU, parce que la seule réussite des mesures qui ont été prises depuis 2003, ce sont justement les mesures dans les EHPADs. Il y a eu très peu de morts dans les EHPADs, hormis les morts naturelles, 90 % des morts étaient à domicile. C'est là le problème, aujourd'hui. Cela rejoint le vœu du groupe Communiste. Parce que le problème qui se pose aujourd'hui, c'est que les organismes s'épuisent au fil des jours. Pour pouvoir effectivement limiter cet épuisement, il faut que les gens puissent se rafraîchir 2 à 3 heures par jour dans un environnement adapté. D'où la nécessité de recenser l'ensemble des lieux qui peuvent accueillir des personnes âgées ou moins âgées, tous ceux qui veulent se rafraîchir, pour que l'on puisse profiter de ces 2 à 3 heures par jour quand on a un logement qui est inadapté, même si on est relativement jeune, on a besoin de ce temps. L'idée d'un recensement des lieux qui pourraient accueillir les personnes serait idéale. Mais le monde n'étant pas idéal, le recensement des locaux, la mise à disposition de manière volontaire et la réquisition quand on n'a pas la possibilité, cela me paraît être une bonne solution aujourd'hui parce qu'il y a urgence dans le domaine.

M. LE MAIRE : Merci. Tom ROUFFIO ?

M. Tom ROUFFIO : Effectivement, on votera contre aussi le vœu proposé par Madame. Le groupe Écologiste apporte le soutien au vœu communiste. Il semble intéressant de parler de réquisition pour engager un bras de fer dans une négociation, notamment sur le volontariat. On sait très bien que le volontariat, s'il peut être poussé un peu grâce à des termes un peu forts, nous permettra d'aller un peu plus vite et un peu plus loin.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter les vœux, dont celui de Madame BOTTOU. Je regrette que vous n'ayez pas accepté de le retirer, mais je vais le soumettre aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

M. LE MAIRE : Passons au vœu du PC. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. C'est aussi une façon de reporter le débat sur le Conseil de Paris, je ne vous le cache pas.

POUR : 5 PC (DONT 1 POUVOIR), 10 ECOLOGISTE ET SOCIAL PARIS 13

CONTRE : MME BOTTOU ET M. SHOUKRY

ABSTENTIONS : 20 (DONT 3 POUVOIRS)

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V13202622 Vœu relatif au changement de dénomination de la place de la Bergère d'Ivry présenté par Jérôme COUMET, Zoé SALARIS, Serge TOKA et les élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Nous poursuivons l'ordre du jour avec un vœu présenté par Zoé SALARIS concernant la dénomination de la place de la Bergère d'Ivry.

Mme Zoé SALARIS : Merci, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, chers collègues, je suis bien sûr très heureuse de vous présenter ce vœu ce soir qui, par son caractère résolument progressiste et féministe, pourra je l'espère recueillir le soutien de l'ensemble des membres républicains de ce conseil.

Le 16 juin dernier, la militante et autrice féministe Valérie REY-ROBERT nous interpellait sur la dénomination de l'actuelle place de la Bergère d'Ivry, inaugurée en 2002. La place rend hommage à Aimée MILLOT, assassinée le 28 mai 1827 par un homme qui avait refusé d'entendre un « non. » Aimée MILLOT a été victime d'un féminicide. Mais le nom que porte jusque-là la place est insatisfaisant pour quatre raisons. Premièrement, la date indiquée « 1826 » est erronée d'un an. Deuxièmement, la dénomination actuelle ne mentionne pas le nom d'Aimée MILLOT, mais son surnom posthume « La Bergère d'Ivry. » Troisièmement, la dénomination actuelle parle de l'assassin comme de son compagnon, terme inapproprié, cet homme étant un prétendant qu'elle a éconduit. Quatrièmement, elle n'indiquait pas le mot « féminicide » qui n'était, il faut le reconnaître, pas répandu en 2002. Ainsi, la formulation proposée pour la place de la Bergère d'Ivry serait « place Aimée MILLOT, dite la Bergère d'Ivry, victime d'un féminicide le 25 mai 1827. »

Pourquoi rendre hommage à la victime de ce crime bicentenaire l'année prochaine ? Parce qu'il y a eu aussi longtemps qu'a existé le patriarcat des féminicides. Parce que pour combattre la culture du viol et le patriarcat qui n'a attendu aucune époque pour tuer, il faut inverser la culpabilité. Inscrire le mot « féminicide » dans l'espace public, c'est contribuer à ce changement. C'est ainsi que la mairie du 13^e arrondissement envisage sa politique en faveur de l'égalité femme-homme : une action féministe en lien avec la société civile dans la droite lignée de la place en hommage aux femmes victimes de violences, qui a été, je tiens à le souligner, une conséquence de la mobilisation écologiste pendant la campagne précédente, précisément sur la place qui ne s'appellera bientôt plus « place de la Bergère d'Ivry. »

Je tiens également à remercier le groupe Socialiste et Serge TOKA pour leur travail sur ce vœu. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers, que je vous demande chers collègues de bien vouloir adopter ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je le fais voter tout de suite. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13202623 Vœu relatif à la protection de l'Université publique et ouverte à chacune et chacun dans le 13^e arrondissement et en France présenté par Jérôme COUMET, Annah BIKOULOULOU, Zoé SALARIS, Jean-Noël AQUA et les élu.e.s de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Zoé SALARIS concernant l'Université publique et son accessibilité.

Mme Zoé SALARIS : Merci, Monsieur le Maire. Je suis interloquée par le vote de certains membres de ce conseil sur un vœu qui devrait être consensuel.

Mme Marion BOTTOU : Je peux m'en expliquer gentiment.

M. LE MAIRE : Non, on est sur la présentation d'un vœu, si vous permettez. Zoé SALARIS a la parole.

Mme Zoé SALARIS : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les Adjoints, chers collègues, le 24 juin dernier, Philippe BAPTISTE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présentait

les conclusions du rapport des Assises du financement des universités. Que dire, sinon que ce rapport est un enchaînement tantôt de platitudes, tantôt de propositions scandaleuses qui ne parvient finalement qu'à démontrer une seule chose : la volonté du gouvernement de saccager l'Université publique pour se diriger vers un modèle dit à l'anglo-saxonne, avec des frais d'inscription à quatre chiffres et une ingérence permanente du privé. Évidemment, ces propositions s'inscrivent dans le contexte qui a été celui des 10 dernières années, avec la suppression des APL pour les étudiantes, les étudiants étrangers il y a une semaine, les frais différenciés pour les étudiantes et les étudiants extracommunautaires qui ont été imposés de force par décret il y a un mois, ainsi que les différentes réformes visant à l'autonomisation des universités.

Nous sommes d'accord avec ce rapport sur un point : dans le 13^e arrondissement comme ailleurs, nos universités sont sous-financées. Ainsi, nos étudiantes et nos étudiants étudient, composent et vivent dans des locaux en mauvais état, tandis que les enseignants et les enseignantes, chercheurs et chercheuses sont précarisés, notamment les vacataires, en sous-effectif et ne peuvent pas assister à leurs colloques. Pour prendre un exemple, sur le 13^e arrondissement, le Centre Pierre Mendès France, aussi connu sous le nom de Tolbiac, était jusqu'en janvier bondé et présente toujours une isolation thermique défaillante et des locaux parfois en mauvais état. Mais pour le gouvernement, la solution ne passe pas par un meilleur financement de l'université qui traîne par ailleurs, rapporté au nombre d'étudiants, malgré une augmentation du chiffre brut, mais par la privatisation des financements et par le fait de faire payer aux étudiantes et aux étudiants entre 900 et 1 300 euros leur année en licence ou en master. Je me permets de m'attarder sur ce chiffre absolument aberrant.

Les syndicats étudiants de l'Union étudiante à l'UNEF et professionnels SPESUP, CGT et SUD sont unanimes. Ces recommandations, si elles sont reprises par le gouvernement, mettraient les étudiantes et les étudiants les plus précaires en grande difficulté, notamment pour le logement. C'est là que notre arrondissement est concerné.

Arrondissement étudiant et académique, le 13^e doit se préparer à une vague de demandes de logements sociaux par les étudiantes et les étudiants qui seraient touchés par l'éventuelle mise en place de ces sinistres recommandations. Il en va de même pour la Ville de Paris, bien sûr. Ce mouvement est déjà amorcé. Ce mouvement d'adaptation, je veux dire évidemment, notamment par la DLH 121 dont nous ne pouvons que nous féliciter, ou encore par le vœu qui sera présenté tout à l'heure par Juliette SABATIER. Avec Jérôme COUMET, Annah BIKOULOLOU et Jean-Noël AQUA, nous souhaitons également par ce vœu la poursuite et l'amplification du soutien de la Ville de Paris à la recherche, qui refuse de voir notre recherche tomber aux mains de quelques milliardaires, groupes pétroliers et entreprises d'armement. C'est pourquoi chers collègues, au nom des milliers d'étudiantes et d'étudiants du 13^e arrondissement, je vous demande de bien vouloir adopter ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je le soumets directement à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13202624 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à l'artiste Diaby Doua (Abdoulaye Camara) sur la résidence sociale, précédemment foyer de travailleurs migrants,

sisé 68, boulevard Vincent Auriol 75013 présenté par Jérôme COUMET, Seindé DOUCOURE, Serge TOKA, Alexandre COURBAN, Kaïs IDRISS et les élu.e.s de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Seindé DOUCOURE. On passe cette fois-ci à une plaque commémorative pour un grand artiste.

Mme Seindé DOUCOURE : Merci, Monsieur le Maire. De nouveau, merci à tous mes co-élus républicains. À travers ce vœu, on souhaite rendre hommage à Diaby DOUA, nom civil Abdoulaye CAMARA. C'est une figure majeure de la musique traditionnelle soninké qui est originaire du Mali et qui est décédé dans les années 90. C'est un artiste qui est reconnu, notamment un joueur de xalam. C'est une lutte malienne. C'est un chanteur et un héritier de la tradition des griots. Il a consacré sa vie à transmettre l'histoire, les valeurs de la solidarité, d'hospitalité, de mémoire des migrations à travers son œuvre, notamment avec la création du groupe de musique Soninkara. Son influence dépasse largement les frontières du Mali et continue aujourd'hui encore d'inspirer de nombreuses personnes, notamment les jeunes générations.

Cet hommage revêt une dimension particulière dans notre arrondissement, puisque Diaby DOUA a vécu plusieurs années au foyer de travailleurs migrants, maintenant appelé Foyer social, au 68 boulevard Vincent Auriol. Aujourd'hui, c'est une résidence sociale. Ce lieu est emblématique de l'histoire des migrations ouvrières à Paris, parce que c'est l'un des premiers qui a ouvert à Paris. Il a accueilli des hommes qui ont participé au développement de notre pays, mais il a également été un espace de vie, de transmission culturelle et de création artistique.

En proposant l'apposition d'une plaque commémorative sur cette résidence, nous ne rendons pas seulement hommage à un artiste, nous reconnaissons également la contribution essentielle des travailleurs immigrés et des diasporas africaines, notamment soninké ici, à la richesse culturelle de Paris et de notre arrondissement. Nous souhaitons que cette plaque soit réalisée par la Ville de Paris en concertation avec la famille de l'artiste, les associations, les résidents et les acteurs culturels concernés. Nous souhaitons également que son inauguration soit l'occasion d'un moment festif et populaire associant habitants, artistes et acteurs du quartier afin de célébrer l'héritage culturel de Diaby DOUA à travers la musique, la mémoire et le partage, partage aussi culinaire.

Pour toutes ces raisons, je vous invite tous et toutes à adopter ce vœu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Évidemment, je pensais uniquement à la musique. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Merci pour cette belle initiative.

POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13202625 Vœu relatif à la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris et en Île-de-France et à l'équilibre géographique de l'organisation territoriale de l'hébergement d'urgence présenté par Jérôme COUMET, Juliette SABATIER et les élu-es de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Ensuite, il y a un vœu qui a trait aux nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris, en Île-de-France, au regard de la situation. C'est Juliette SABATIER qui le rapporte.

Mme Juliette SABATIER : Merci. Ce vœu n'est pas directement lié à la situation actuelle du SAMU social. Je vais tout de même en dire un mot. Ce vœu a été rédigé avant le début de la grève des salariés du SAMU social, mais il converge sur les constats et je pense qu'il est d'autant plus pertinent que nous sommes dans ce contexte-là aujourd'hui.

Pour dire un mot de ce contexte justement, une dégradation de la situation de l'hébergement d'urgence à Paris intramuros et en Île-de-France, ce n'est pas nouveau. Une décrue du plan hivernal qui ne se passe pas bien, décrue étant le terme technique consacré pour parler du fait qu'il faut réorienter des personnes qui étaient hébergées dans le cadre du plan hivernal, plan hivernal qui se referme à la fin du printemps, donc une décrue qui ne se passe pas très bien. En revanche, le SAMU social qui craque totalement en juin, c'est nouveau et c'est très significatif.

Les constats de ce vœu, je ne vais pas prendre trop de temps pour les rappeler, sont une augmentation du nombre de personnes constatées à la rue, un engagement insuffisant de l'État, un financement appuyé de la part de la Ville de Paris et une communication du maire en tout début de mandature, qui a annoncé la création de 4 000 places dans le cadre d'un Plan zéro enfants à la rue. Ce vœu a pour but de demander à ce que dans le cadre des ouvertures de places que l'État devrait faire et que la Ville a annoncé qu'elle ferait, le critère de la répartition géographique soit pris en compte.

En effet, pour des raisons historiques, il y a une surreprésentation du nombre de places d'hébergement d'urgence et de logements médiatisés adaptés pour les personnes dans un parcours de sortie de rue dans le Nord et dans l'Est parisien, ainsi que dans le Nord est parisien, et une sous-représentation de ces différents types de places dans l'Ouest parisien. Cette situation n'est pas souhaitable. Il n'est pas souhaitable qu'elle se poursuive ad vitam aeternam, en sachant qu'on ne défera pas l'histoire. Mais on peut pratiquer à des rééquilibrages. Ce vœu demande que le gouvernement renforce les moyens en créant de nouvelles places d'hébergement. C'est le socle basique sur lequel en général, on est tous d'accord. Mais aussi que les prochaines décisions d'ouverture de places d'hébergement d'urgence, que ce soit celles prises par la Ville ou celles prises par l'État, favorisent les localisations dans les arrondissements actuellement sous dotés. Et aussi que les arrondissements disposant de moins de places d'hébergement d'urgence que la moyenne parisienne soient prioritaires dans l'identification de sites pouvant faire l'objet de conversion en lieu d'hébergement.

Enfin, nous demandons que le futur Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, qui est un plan négocié depuis très longtemps au niveau régional et qui n'a jamais abouti, inclut un critère d'équilibre géographique quand il sera enfin adopté. Et pour être parfaitement complète, j'ajoute qu'un vœu disant plus ou moins ceci a été déposé au Conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement dans la précédente session, et qu'il a très malheureusement été repoussé.

M. LE MAIRE : Etonnant, non ? Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE : MME BOTTOU

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**V13202627 Vœu relatif à la commémoration des 20 ans de l'incendie du 20 boulevard Vincent-Auriol
présenté par Tom Rouffio et des élu.e.s du GESP 13**

M. LE MAIRE : Ensuite, un vœu présenté par Tom ROUFFIO sur un sujet très important : l'incendie du 20 boulevard Vincent Auriol.

M. Tom ROUFFIO : Effectivement, c'est un vœu qui nous invite à faire vivre la mémoire d'un drame qui a profondément marqué notre arrondissement. Je vois des hochements de tête, des gens qui s'en souviennent et qui habitent là depuis longtemps. Puisque dans la nuit du 25 au 26 avril 2005, il y a 21 ans et non pas 20 ans comme le laissait penser l'ordre du jour, c'est moi qui ai fait la faute, il y a eu un incendie au 20 boulevard Vincent Auriol causant la mort de 17 personnes, dont 14 enfants. 21 ans après cette tragédie, elle demeure toujours une blessure vive pour les familles, pour les proches, mais aussi pour les habitants et les habitantes du quartier.

Ce vœu, c'est très simple, vise à nous rappeler à ces familles, à ces quartiers et finalement, à organiser un hommage officiel, sobre et rassembleur qui puisse être organisé par Serge TOKA, l'adjoint en charge, ceci est possible, au plus près du lieu du drame et du Jardin de la mémoire.

Je ne vais pas faire plus, plus long, tout est dans le vœu et je suppose que tout le monde l'a lu. L'idée étant de rendre hommage à ces personnes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est un drame qui moi-même, m'avait beaucoup affecté. Il est vrai que c'était très difficile. Je n'étais pas à Paris ce jour-là, je suis revenu assez rapidement. Le fait d'accompagner les familles en deuil était une épreuve en soi terrible. Évidemment, cela n'avait rien à voir avec ce qu'ont vécu les familles elles-mêmes.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce vœu ? Je vais le faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13202628 Vœu relatif à la lutte contre la contamination au mercure présenté par Nathalie Laville, Christophe Prudhomme et Raphaël Qnouch, les élu-es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Nathalie LAVILLE sur le vœu relatif à la contamination au mercure des écoles.

Mme Nathalie LAVILLE : Merci. L'école Belzunce, pour rappeler les faits, dans le 10^e arrondissement, a dû fermer temporairement pour effectuer une dépollution au mercure. Il faut savoir que les services techniques de la ville reconnaissent eux-mêmes qu'il y a un risque réel de découvrir du mercure dans de nombreux autres établissements scolaires, ou en tout cas d'autres établissements qui accueillent des enfants, en particulier les établissements qui avaient été affectés à d'autres usages auparavant.

Pour éviter qu'il y ait des incidents graves qui ne surviennent, on demande à ce que des mesures préventives soient appliquées, notamment en passant par un recensement systématique des lieux qui accueillent des enfants, un plan de mesures de la pollution au mercure, une fermeture et une décontamination des lieux contaminés, un rendu régulier auprès du Conseil de Paris. J'ajoute que si on a demandé la création d'un marché public spécifique qui permette l'intervention rapide d'entreprises spécialisées dans la détection, la dépollution et le traitement des contaminations au mercure, c'est parce

que l'entreprise qui avait été retenue sur l'école Belzunce pour décontaminer a renversé des billes de mercure. C'est à la suite de cet accident-là que l'école a dû fermer.

M. LE MAIRE : C'est cela. Morgane LACOMBE pour répondre.

Mme Morgane LACOMBE : Merci. Les dangers d'une contamination au mercure sont bien documentés par la communauté scientifique. Il y a trois sources de contamination : la bioaccumulation du mercure organique, la forme la plus toxique ingérée via la chaîne alimentaire, l'exposition par inhalation de vapeurs de mercure libérées par du matériel de laboratoire cassé, thermomètres, baromètres et l'exposition par contact ou inhalation de sols contaminés au mercure inorganique présent dans les sols d'anciens sites industriels.

Votre vœu porte sur ces deux dernières sources de contamination. Je vais donc vous répondre sur les dispositifs existants concernant ces deux points. Concernant le matériel cassé, afin de prévenir ce type d'incidents, la ville propose un guide précisant le process à mettre en œuvre en présence d'objets contenant du mercure. Celui-ci va être diffusé prochainement aux communautés éducatives afin de prévenir tout risque dans les usages actuels. Cette diffusion doit se faire avec l'aide de l'Éducation nationale pour les écoles et de la région pour les collèges en cité scolaire sous sa gestion. En parallèle, la Direction de la Santé publique finalise la rédaction de fiches réflexes permettant de détecter et de reconnaître les objets contenant potentiellement du mercure, précisant les bonnes pratiques pour leur retrait sécurisé en fonction des situations, si l'objet est en bon état ou cassé.

Concernant le dépistage de pollutions anciennes, la ville de Paris est très fortement engagée dans la lutte contre les pollutions des écoles et des crèches et mène depuis plus de 10 ans des démarches proactives non obligatoires pour les réduire. Ainsi, en plus de la recherche de plomb dans ces établissements, elle mène depuis 2019 une démarche pluriannuelle appelée ESPPISOL pour établissements sensibles et prévention des pollutions industrielles dans les sols, qui s'appuie sur le recensement des écoles et des crèches situées sur d'anciens sites industriels. Cette démarche consiste à mener des audits sur ces établissements et à prendre en lien avec l'ARS les mesures nécessaires pour supprimer toute exposition des enfants, des personnels et des usagers à ces polluants. C'est dans ce cadre que la présence de Mercure a été détectée à l'école Belzunce. Ensuite, il y a eu l'incident où ils ont renversé effectivement du mercure. La ville dispose déjà d'un dispositif intégrant précisément le mercure, tant sur le dépistage que sur l'élimination des déchets.

Concernant la fermeture des sites, l'ARS ne demande pas leur fermeture systématique quand des traces de mercure sont découvertes. Cela dépend évidemment des concentrations et si la démarche de dépollution nécessite d'importants travaux qui nécessitent d'intervenir sur le bâti. Dans ce cas, il est prévu que les travaux fassent l'objet au cas par cas d'un marché spécifique complémentaire. Ceci a été le cas pour l'école Belzunce, où le dépassement constaté de la valeur de 200 nanogrammes par mètre cube a conduit à fermer l'école pour entreprendre les travaux nécessaires pour atteindre des valeurs inférieures à 30 nanogrammes par mètre cube, qui est la valeur repère utilisée par l'ARS pour le mercure dans l'air intérieur des établissements accueillant des enfants.

Le plan ESPPISOL intègre déjà la recherche de mercure sur des sites prioritaires ayant servi à des activités industrielles ou techniques et permet de réaliser des audits sur une vingtaine d'établissements par an. À cela s'ajoutent les mesures réalisées à la demande de l'ARS dans le cadre de certains dépôts de permis de construire.

Enfin, concernant la transparence que vous demandez dans votre vœu, les résultats des démarches environnementales actuelles font déjà l'objet de publications régulièrement mises à jour sur paris.fr avec la

cartographie des lieux investigués, les résultats obtenus et les rapports d'intervention. Aujourd'hui, 136 établissements ont déjà été investigués à Paris dans le cadre de la démarche nationale et 114 dans le cadre d'ESPISOL. 152 établissements seront concernés par cette démarche dans les années à venir. Précisément pour le 13^e, 12 établissements ont été diagnostiqués à ce jour. Le reste est en cours. Mais vous savez très bien que tous les établissements ne sont pas à risque.

Pour conclure, la ville est déjà très engagée sur la prévention du risque de contamination au mercure, aussi bien sur le dépistage, la prévention, l'élimination, la prise en charge ou la transparence. Soyez assurés que c'est une préoccupation partagée et c'est pourquoi, compte tenu de ces éléments de réponse, je vous propose de retirer votre vœu.

M. LE MAIRE : Votre réponse, Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE : Le mercure avait été découvert dans le sous-sol de la crèche à côté de l'école. Je ne sais pas exactement dans quelles conditions ceci a été découvert. Vous me dites les personnels auront des fiches à leur disposition pour savoir comment faire, mais vous voyez bien qu'il y a déjà une entreprise qui était soi-disant spécialisée et qui elle-même a maltraité le problème. En manipulant, elle a mal fait. Je ne vois pas comment on peut demander à des gens qui ne sont même pas professionnels de bien manipuler avec des fiches.

Mme Morgane LACOMBE : Tout le monde sait que les thermomètres contenant du mercure, il ne faut pas les casser. Il faudrait le rappeler.

Mme Nathalie LAVILLE : Il faut croire que l'entreprise qui avait été contactée l'ignorait. Passons, on ne retire pas ce vœu.

M. LE MAIRE : On va le soumettre à vos voix, mais il est dommage que vous n'entendiez pas la réponse très sérieuse qui vous avait été faite. Les process sont très établis par la ville de Paris et c'est pris très sérieusement. On n'a pas découvert ceci avec ce qu'il s'est passé dans l'école du 10^e arrondissement. Ce sont ces process qui nous permettent justement de trouver les métaux lourds qui sont recherchés maintenant depuis longtemps. J'ai été confronté à plusieurs reprises à des analyses de sol dans les écoles les plus anciennes du 13^e. Il est dommage que vous n'acceptiez pas de le retirer, mais je vais le soumettre aux voix avec un avis négatif de l'exécutif.

Je sou mets le vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté, merci.

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE : 32 (DONT 4 POUVOIRS)

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202629 Vœu relatif au maintien du Centre des Finances Publiques du 13^e arrondissement situé rue de Tolbiac présenté par Christophe Prudhomme, Nathalie Laville et Raphaël Qnouch les élu-es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : On passe au vœu suivant. J'ignore qui d'entre vous le présente, mais c'est un vœu que l'on a déjà adopté. On vous répondra. Monsieur PRUDHOMME ?

M. Christophe PRUDHOMME : Monsieur le Maire, je pense que ce vœu pourra être voté par l'ensemble du Conseil. Il concerne le projet de fermeture du Centre des finances publiques du 13^e arrondissement, situé rue de Tolbiac. Centre devant lequel on constate très fréquemment une queue d'usagers de ce service public essentiel. Je ne vais pas être très long. Je voudrais juste insister sur le fait que l'on voit apparaître, y compris dans Paris, des maisons France Services. A priori, c'est dans des milieux à faible densité de population pour regrouper des services parce qu'on ne peut pas tout maintenir. Dans Paris, il est clair qu'un centre des finances publiques dans le 13^e arrondissement comptant 180 000 habitants, cela semble être une nécessité au regard de la technicité nécessaire. Parce que quand les gens se déplacent, cela veut dire qu'ils n'ont pas trouvé la solution sur le site des finances publiques. Il est très bien qu'on automatise, cela permet effectivement de soulager le travail répétitif pour un certain nombre d'agents publics. Par contre, quand on est face à une vraie difficulté, on a besoin d'agents publics bien formés pour pouvoir répondre à un problème qui est complexe, parce qu'il n'a pas pu être automatisé. Il y a une nécessité absolue pour nous de maintenir ce centre des finances publiques ouvert dans le 13^e et non pas de transférer ces activités dans le 14^e, comme cela semble être prévu par l'État. Merci.

M. LE MAIRE : Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA : C'est bien aussi d'avoir un peu de mémoire. J'ai regardé les archives, nous l'avions déposé en 2019 et nous l'avons redéposé en novembre 2024. Nous avons travaillé avec les syndicats et d'ailleurs avec Jérôme, nous allons les rencontrer ce mercredi. Nous sommes très alertés sur le sujet. Je pense que l'on pourrait gagner du temps sans reposer des vœux de choses qui sont déjà déposées depuis longtemps. Peut-être que certains d'entre vous n'étaient pas là, à la dernière mandature. Certaines, oui et ont dû nous entendre le défendre. Je pense que cela ne nous empêchera pas, évidemment. On converge, on travaille avec les syndicats là-dessus. Mais sérieusement, si on pouvait gagner du temps en ne faisant pas du copier-coller des vœux, ce serait mieux.

M. LE MAIRE : Aïmane va redire cela, c'est un vœu que nous avons déjà adopté dans notre conseil.

M. Christophe PRUDHOMME : On va le maintenir.

M. Aïmane BASSIOUNI : Nous vous remercions pour ce vœu. Effectivement, on partage naturellement l'objectif de maintenir un service public de proximité dans le 13^e, c'est une évidence, notamment celui des finances publiques. Mais effectivement, comme l'a indiqué Jean-Noël AQUA, c'est un vœu qui a déjà été adopté au cours de la précédente mandature, précisément en décembre 2024, qui demande le maintien des services fiscaux de proximité, dénonçant notamment aussi les suppressions de postes, les fermetures de sites et la dégradation de l'accueil du public. Il se veut aller bien au-delà de celui qui nous est présenté aujourd'hui, puisqu'il abordait également les effectifs, les conditions d'accueil et les conséquences de la réforme du nouveau réseau de proximité.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser aussi Monsieur PRUDHOMME que le maire du 13^e recevra dès mercredi prochain une délégation syndicale afin de faire un point précis sur la situation. Nous sommes pleinement mobilisés sur ce dossier, en lien avec les représentants des personnels. Je rappelle d'ailleurs que certains collègues aujourd'hui, dans l'opposition, ont participé à cette majorité et avaient soutenu cette position. Notre ligne n'a évidemment pas changé et c'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu, si l'objectif est simplement de réaffirmer une position déjà adoptée par notre Conseil.

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de le retirer, puisqu'il a déjà été adopté par notre Conseil.

M. Christophe PRUDHOMME : On le maintient puisque visiblement, les vœux et les actions qui ont été menées n'ont pas été efficaces depuis maintenant 2 ans, puisque le gouvernement maintient sa position.

Le fait que l'on réaffirme les choses alors que les syndicats sont mobilisés, on les a rencontrés nous aussi, sont très inquiets. On est dans une période politique particulière où visiblement, il y a une volonté d'aller très vite sur un certain nombre de décisions qui seront prises de manière brutale par ce gouvernement. Je pense qu'il est de bon ton de le réaffirmer, puisque les syndicats se sont remobilisés. Il y a eu 2023, 2024, ils étaient mobilisés, il y avait beaucoup de monde avec une queue très importante dans la rue et des usagers qui étaient très remontés. Si c'est simplement parce que vous ne voulez pas adopter un vœu qui est présenté par notre groupe, c'est de la politique politicienne.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le cas, mais vous savez comment cela se passe. Nous sommes des acteurs politiques, nous avons une certaine expérience les uns et les autres. Quand un vœu a déjà été adopté, on ne le réadopte pas, cela n'a pas de sens. Si c'est uniquement pour le présenter en disant « C'est grâce à notre initiative que », ce n'est pas ainsi qu'on fait de la politique. J'entends que vous ne voulez pas le retirer. Il y aura un avis négatif, puisqu'il a déjà été adopté. Je le sou mets donc à nos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH), MME GAUTHERON ET M. COURBAN

CONTRE : 31 (DONT 4 POUVOIRS)

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202630 Vœu relatif à l'acquisition par la Ville de Paris des locaux du centre de santé de la rue du Moulinet présenté par Christophe Prudhomme, Nathalie Laville et Raphaël Qnouch les élu-es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Pour le suivant, c'est exactement la même chose. C'est un vœu qui a déjà été adopté par notre conseil.

M. Christophe PRUDHOMME : On arrive sur un sujet qui revêt quand même une certaine urgence, puisque l'activité du Centre de santé du Moulinet décline, avec une incertitude sur l'avenir qui a fait fuir un certain nombre de médecins, visiblement une direction qui n'est pas à la hauteur des enjeux et un loyer qui a très fortement augmenté. Si on veut maintenir cette activité et cette offre de soins sur le 13^e, il est clair qu'il y a le problème de l'immobilier, et c'est l'objet de ce vœu pour que l'on puisse ensuite, quel que soit le gestionnaire de ce centre de santé, maintenir une offre de soins en secteur un, dans le 13^e. Sachant que nous faisons un certain nombre de propositions de collaboration avec l'Assistance publique pour avoir non seulement des médecins généralistes, mais aussi des médecins spécialistes en secteur un dans ces centres de santé. C'est une urgence.

Au regard de ce que nous avons vécu concernant un certain nombre de centres de santé où des vœux ont été votés, mais on a laissé la Croix-Rouge fermer des centres de santé dont le Centre Haxo, il y en avait un aussi antérieurement dans le 13^e arrondissement, des vœux avaient également été votés. On n'a pas utilisé les moyens de pression vis-à-vis de la Croix-Rouge, qui est largement financée par les collectivités locales, donc on a des moyens de pression. Et puis, pour revenir en arrière, je me rappelle de vœux sur l'Hôtel-Dieu pour le maintien d'un hôpital de proximité. Nous avons finalement vécu une opération immobilière avec la société Novaxia et avec l'implication d'un ancien adjoint de la ville de Paris. On est donc un petit peu suspicieux, nous sommes nouveaux et on préfère affirmer les choses dans un certain nombre d'instances.

M. LE MAIRE : On est partis à l'Hôtel-Dieu, on va revenir au Centre du Moulinet et je laisse Morgane LACOMBE vous répondre.

Mme Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur PRUDHOMME. Mais en fait, on a déjà voté deux vœux sur ce sujet et pour le coup, ils ont vraiment été suivis d'effet puisque ceci a eu pour conséquence de pastiller, le bâtiment « Équipement de santé » dans le PLU bioclimatique. C'était en 2023. Ensuite, en 2024, on a réussi à ce qu'un autre gestionnaire prenne le relais et a sauvé une nouvelle fois le centre. Et enfin, suite aux vœux de 2024, il y a eu une offre de rachat par la ville. C'est ce que vous demandez dans votre vœu qui a été fait, qui a été formulé, validé et acté par la ville. À ce stade, l'ensemble des points demandés dans votre vœu sont déjà actés par la ville.

On partage vos préoccupations sur le devenir de ce centre. On construit par ailleurs de manière très proche, on les rencontre nous aussi, on rencontre le collectif des usagers de défense des services publics, on rencontre les représentants du personnel et le gestionnaire. Vous êtes parfaitement au courant de tout cela. Nous le faisons en toute transparence et tout le monde est au courant du soutien de la ville pour le rachat des murs. Je vous demande de retirer votre vœu, qui n'a pas de sens.

M. LE MAIRE : Si je comprends bien, vous ne souhaitez pas le retirer. Je vais le soumettre à nos voix. La Ville de Paris a y compris fait une offre.

M. Christophe PRUDHOMME : On ne va pas le retirer. Mais concernant votre argument du pastillage, au dernier Conseil de Paris, on a fortement modifié ce pastillage. Ce n'est pas parce qu'il y a le pastillage que cela reste effectivement une structure sanitaire. Parce que quand n'il y aura plus de médecins, qu'il n'y aura plus personne, reconstruire ce qui a été détruit, ce sera très compliqué. La question est de savoir quand la ville de Paris peut acheter et quand la ville de Paris peut développer, avec un partenaire qui sera plus adapté que le gestionnaire actuel, un véritable centre de santé pour la population du 13^e.

M. LE MAIRE : Il faudrait que l'on rachète l'immeuble, qu'on change le gestionnaire. On est vraiment dans la politique fiction, si je peux me permettre. Mais en tout cas, la Ville de Paris a fait une offre de rachat à l'actuel propriétaire, qui n'a pas été suivie. Certes pas au prix abracadabrantesque proposé par le propriétaire, mais à un prix raisonnable de la valeur du bien tel qu'il a pu être évidemment estimé. Encore une fois, c'était suite aux vœux que l'on avait déjà adoptés dans notre conseil. J'entends que vous ne voulez pas le retirer, cela fait vraiment très positionnement.

Je vais le soumettre à vos voix avec un avis négatif de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202631 Vœu relatif à la garantie des droits et de la dignité des personnes sans-abri dans le 13^e arrondissement présenté par Raphaël Qnouch, Christophe Prudhomme, Nathalie Laville les élu-es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant. Monsieur QNOUCH ?

M. Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, un arrondissement, une collectivité, une commune se juge aussi à la façon dont elle traite les plus faibles et ceux qui n'ont plus rien, les personnes qui sont à la rue. En janvier 2026, Paris a compté de nombreux milliers de personnes sans solution d'hébergement. Je pense que ceci a été dit dans les discussions précédentes : c'est une

augmentation de plus de 10 % en un an. Je pense que l'aggravation de la crise économique ne va pas améliorer la situation.

Derrière les situations de sans-abrisme, il y a des visages, des corps épuisés, des vies cabossées, des papiers, des médicaments, des couvertures, parfois un simple matelas et donc parfois tout ce qu'il reste d'une existence, vous le savez très bien. Or, nous avons une enquête qui a été révélée par StreetPress qui dénonce une mécanique un peu particulière, puisque 139 cas d'évictions ou de destructions d'abris ont été recensés dans Paris entre octobre 2023 et janvier 2026, je cite dans 16 mairies sur 17 parmi les mairies parisiennes, dont le 13^e qui a été également cité.

On cite le cas d'un homme hospitalisé dont les affaires auraient été jetées côté boulevard Blanqui et retirées contre l'avis des acteurs sociaux. Je pose simplement des questions. D'abord, je ne sais pas quelle est la véracité de cet article, de ces éléments qui ont été présentés, mais je suis comme tout le monde un citoyen qui essaie de lire et de s'informer. Combien d'opérations de retrait auraient été demandées par votre cabinet depuis 2023 ? Combien ont fait l'objet d'un diagnostic préalable, d'un diagnostic social en lien avec les acteurs sociaux ? Combien ont donné lieu à une proposition réelle d'hébergement ? La misère n'est pas un trouble à l'ordre public, en tout cas ce n'est pas notre conception. La pauvreté ne se met pas à la benne, de notre point de vue. On demande à travers ce vœu simplement que le 13^e adopte une position qui soit une position commune à notre conseil, qui est celle de la dignité, du respect du droit, de l'accompagnement et pas de l'invisibilisation et de la brutalisation des personnes sans-abri.

M. LE MAIRE : Merci. Juliette SABATIER pour vous répondre.

Mme Juliette SABATIER : Je vais d'abord faire une remarque liminaire, qui est que le ton de votre vœu est particulièrement désagréable. Peut-être est-ce involontaire, auquel cas je vous le signale. Si c'est volontaire, je vous indique que le mépris pour le travail des agents de la Ville de Paris dans ce domaine qui transpire de vos considérants ne donne pas très envie de vous répondre sur le fond. Mais bien sûr, je vais le faire quand même.

Je précise, pour ceux qui n'auraient pas forcément lu parfaitement en détail ce vœu, que l'article auquel vous faites référence n'est pas cité évidemment, dans le vœu. Je vais vous répondre sur ce qu'il y a dans le vœu et puis sur ce que vous venez d'énoncer oralement, à savoir sur les questions que vous avez posées.

Dans les considérants, il y a de nombreuses choses qui sont inexactes, il y a des erreurs factuelles. Par contre, on comprend très bien votre intention qui est de défendre la dignité et les droits des personnes à la rue, objectif que nous partageons pleinement.

Concernant les demandes que vous formulez directement, en réalité, tout ce que vous demandez figure déjà dans les protocoles de la ville et dans ce qu'on appelle la boîte à outils de l'urgence sociale, qui est le vade-mecum sur lequel nous nous appuyons dans les procédures du quotidien, sur les rapports entre les différents acteurs intéressés par le sujet et sur la mise en œuvre d'actions diverses et variées

Pour rentrer un tout petit peu plus dans les détails sans être trop longue, ce que l'on appelle les cellules de veille sociale, ce sont les réunions tous les deux mois où l'on évoque tous les cas particulièrement préoccupants, difficiles, quelle que soit la raison de la difficulté, au sujet des personnes à la rue dans notre arrondissement. Ces CVS ont été inventées dans le 13^e. C'est la façon de faire du 13^e qui a ensuite été généralisé à la ville. Elles ont été inventées sur le modèle des réunions de synthèse dans le travail social, où le principe est que l'on met tous les acteurs autour de la table pour discuter des situations les plus complexes. Quand je dis « tous les acteurs », c'est évidemment la coordination des maraudes, les

maraudes d'intervention sociale qui interviennent dans notre arrondissement, en l'occurrence qui sont portées par l'association Aurore pour notre territoire, la police municipale et plus exactement la cellule territoriale dédiée aux personnes à la rue de la police municipale, la police nationale avec les représentants du commissariat, la mairie d'arrondissement bien sûr, les services de la propreté de Paris et l'équipe mobile psychiatrie, précarité puisque nous avons l'immense chance d'en avoir une dans l'arrondissement portée par l'ASM 13. On se réunit tous les deux mois, on se parle tous les jours. Il y a eu 6 CVS l'année dernière, il y a eu aussi 2 CSMS qui sont vraiment dédiées aux acteurs du médico-social. Il n'y a pas de demande de retrait de tentes abandonnées ou de matelas abandonnés qui ne soit pas formulée explicitement à la coordination des maraudes. Après, il y a des décisions qui sont prises avec lesquelles 100 % des acteurs ne sont pas toujours contents. Quand on a une tente très dégradée avec à côté ou dedans une femme enceinte par exemple, même s'il y a des nuisances et même si le commissariat est porteur d'une demande de retrait, il y a une personne en vulnérabilité, il y a un accompagnement obstétrical hors des murs, etc. On ne retire pas les effets des gens.

Sur l'année écoulée, les deux ans depuis que la boîte à outils existe, il n'y a pas de demande de retrait dont la coordination des maraudes n'ait pas été informée. 100 % des retraits qui ont été effectués, encore une fois pas forcément avec l'accord de 100 % des acteurs sur le sujet, mais 100 % des retraits effectués l'ont été alors qu'un travail social était engagé. Est-ce que 100 % du travail social aboutit ? La réponse est non. Les gens se déplacent, les gens ne sont pas d'accord, les gens n'adhèrent pas aux propositions ou ils adhèrent aux propositions. Ils sont sur liste d'attente, mais il n'y a aucune place à leur proposer. On en revient à ce que je disais précédemment.

La dernière demande de votre vœu est le renforcement des moyens de l'État. C'est le seul point qui de mon point de vue, soit pleinement justifié. Évidemment, ce n'est pas suffisant pour que l'on soutienne votre vœu, de mon point de vue. Ce que votre vœu effleure sans l'affronter, c'est toutes les situations de tension. Qu'est-ce qu'on fait quand on a une décompensation psychiatrique majeure ? Que par miracle, on réussit à ce que la personne soit amenée jusqu'aux urgences psychiatriques et que la personne ressort 12 heures après et n'est pas gardée parce que le service de psychiatrie nous dit « Non, ça va. » Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait quand elle hurle sous les fenêtres des gens la nuit ? Qu'est-ce qu'on fait quand on n'a pas les moyens de faire un accompagnement suffisamment en proximité, suffisamment efficace, etc., pour arriver à des résultats ? Qu'est-ce qu'on fait quand on a un accompagnement social qui fonctionne et qu'on n'a pas à la place d'hébergement, en face ? Qu'est-ce qu'on fait ? Évidemment, on ne jette pas les affaires des gens à la benne, mais évidemment aussi, on doit gérer les questions d'espace public avec le plus de mesure et d'équilibre possible. Et pour nous, cela passe par le dialogue des différents acteurs que vous mettez dans votre vœu, mais qui je vous l'assure, je vous le garantis personnellement, est absolument en place dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse. Ce n'est peut-être pas le lieu, mais je suis à votre disposition, Juliette aussi, pour vous parler de cas concrets. Le dernier cas concret, c'était un cas d'exhibitionnisme, etc. On est confrontés à des situations extrêmement dures. Je voulais rendre hommage particulièrement à toutes les personnes s'en occupent, et à Juliette tout particulièrement parce qu'elle est très impliquée sur le sujet. Quand on parle de dignité, c'est la dignité pour tout le monde, y compris pour les enfants qui vont à l'école et qui voient une personne nue tous les matins, etc. Il faut entendre aussi tout cela. On est parfois tirillés, parfois ce sont évidemment des situations difficiles, ça débat. D'ailleurs, cette cellule est faite aussi pour ça. Concernant l'article que vous citez, on a essayé de nous chercher, on ne nous a pas trouvés parce qu'il n'y avait rien à trouver. Mais attention à bien cerner les situations. Les sans-domicile sont des personnes. Il y a des bonnes personnes. Il y a des personnes plus compliquées à gérer. Un policier au passage a été gravement blessé suite à une intervention pour un sans-domicile qui squattait une armoire électrique, avec les dangers que cela pouvait provoquer. Des situations comme cela, on en a tous les jours. C'est très compliqué, très difficile à gérer.

C'est pour cela que votre vœu, à sa lecture, m'a effectivement irrité parce qu'il y avait beaucoup de sous-entendus que je ne trouvais pas appréciables, pas justes par rapport aux actions qui sont lancées. J'imagine que vous n'allez pas le retirer, tout comme l'autre. Il y aura un même avis négatif pour les raisons qui ont été indiquées. Je vais le soumettre au vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13202632 Vœu relatif à la reconnaissance du peuple palestinien comme citoyen d'honneur du 13e arrondissement de Paris présenté par Raphaël Qnouch, Christophe Prudhomme, Nathalie Laville les élu-es du Nouveau Paris Populaire (RETIRÉ)

M. LE MAIRE : J'espère que la présentation du vœu de l'exécutif va nous rassembler. Je ne sais pas qui le présente parmi vous, Monsieur QNOUCH. On a essayé d'être le plus explicite possible dans notre présentation. Il y avait deux solutions pour tout dire. Normalement ce vœu, sur le papier en tout cas, n'aurait pas dû être accepté parce qu'on n'est pas dans les actions possibles d'une mairie d'arrondissement. J'ai voulu qu'on le présente déjà, que pour vous puissiez avoir la parole sur le sujet. On a, de manière collective au niveau de la majorité, proposé un vœu, même si ce n'est pas vraiment un vœu, mais enfin en tout cas un vœu, déclaration d'intention pour y répondre, parce qu'on se retrouve je pense sur l'essentiel. Je vous laisse la parole.

M. Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être court. Je prends acte du fait que vous proposez un vœu qui prenne en considération celui que l'on fait, ce qui est une bonne chose. J'aimerais juste dire quelques mots, mais je pense que ce vœu nous rassemble très largement dans cette assemblée. En effet, la question qui nous est posée depuis maintenant de nombreuses années du peuple palestinien qui est, rappelons-le un peuple de femmes, d'hommes, d'enfants, de réfugiés, de prisonniers, de personnes déplacées, nous avons eu plusieurs dizaines de milliers de morts depuis octobre 2023 malheureusement, plusieurs là aussi dizaines de milliers de personnes blessées et nous avons 1,7 million de personnes - ramené à la population initiale, c'est quand même colossal - qui vivent dans des sites de déplacement. C'est une situation qui dure depuis des années, elle n'est pas uniquement le fruit de la situation post octobre 2023.

Effectivement, notre devise républicaine commune à tous et toutes ici n'a de sens universaliste, parce que le sens de la République est d'abord un sens universaliste, que quand elle est pensée aussi à ce qui traverse nos frontières et ce qui traverse notre peuple. C'est dans ce sens-là que notre fraternité doit s'exprimer à l'égard du peuple palestinien. Ce vœu n'est aucunement un rejet d'un quelconque pays ou d'une quelconque autre nationalité, ou d'un quelconque autre peuple de la région ou d'ailleurs. Ceci en exigeant quelque chose de simple : le cessez-le-feu, la libération des otages, la fin des détentions arbitraires, l'aide humanitaire, le droit international et rien que le droit international et enfin, la paix pour tous dans la région. C'était simplement la reconnaissance du peuple palestinien comme citoyen d'honneur. J'entends bien qu'effectivement, ce n'est pas une prérogative du conseil d'arrondissement, mais que ceci a été proposé et adopté par le Conseil de Paris. Nous retirons notre vœu pour adopter celui que vous proposez.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie beaucoup.

Ce vœu est retiré.

V13202634 Vœu relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et Cisjordanie présenté par Jérôme Coumet, Marie-Pierre Marchand, Jean-Noël Aqua et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Je fais voter ce vœu de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je crois que nous en avons terminé. Nous allons pouvoir aller dîner. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

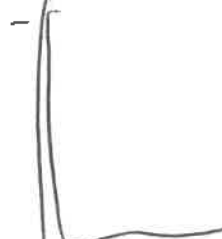
La séance est levée à 23h00.

Mme Marie ATALLAH



Conseillère d'arrondissement

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement